

HS. M. 25.431

Le Martyre

de

Monceau-sur-Sambre

par

A. LEMAIRE

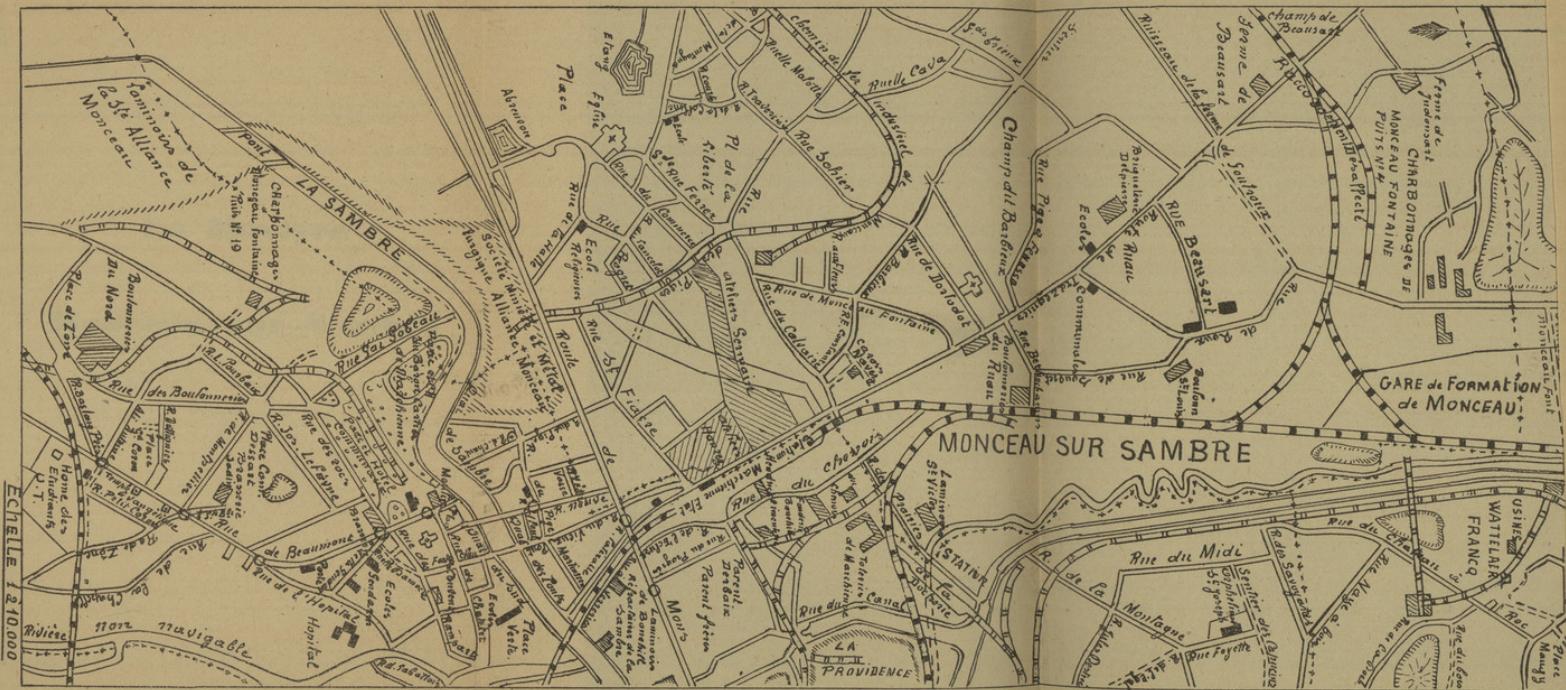
2^e ÉDITION

BRUXELLES

Éditeurs : SOBELL, s. a.
(Société Belge d'Imprimerie)

Rue de Liedekerke, 69

1 9 3 0



Le Martyre
de
Monceau - sur - Sambre

DU MEME AUTEUR :

L'INVASION ALLEMANDE AU PAYS DE CHARLEROI,
3^e édition, 330 pages, à la Sobeli, s. a. (Société Belge
d'Imprimerie), 69, rue de Liedekerke, Bruxelles.

LA TRAGEDIE DE TAMINES, 3^e édition, 130 pages,
chez Duculot-Roulin, Tamines. Le même ouvrage en traduc-
tion anglaise chez le même éditeur.

Le Martyre

de

Monceau-sur-Sambre

par

A. LEMAIRE

2^e ÉDITION

BRUXELLES

Éditeurs : SOBELI, s. a.
(Société Belge d'Imprimerie)
Rue de Liedekerke, 69

1 9 3 0

PRÉFACE

Le 22 août 1914, la 2^e Division de réserve de la Garde, commandée par le Général baron von Süsskind, se heurtait, devant les ponts de la Sambre à Marchienne-au-Pont, aux avant-postes de l'armée française.

Sans enquête ni jugement, le général allemand donnait l'ordre d'incendier Monceau-sur-Sambre et de massacrer les hommes de cette localité.

Ce crime monstrueux, le Livre Blanc, publié en 1915 par le Gouvernement Impérial, s'est efforcé d'en rejeter la faute sur la population, qui aurait, par une attaque illégale et sournoise, violé les coutumes de la guerre.

Non content de cette injuste imputation, le Comité du Reichsarchiv, chargé d'écrire l'histoire militaire de la guerre, a inséré, dans le premier

volume de cette grande collection, une nouvelle accusation contre les habitants de Monceau.

Il n'est jamais trop tard pour rétablir les droits imprescriptibles de la vérité et faire entendre au monde la voix de l'innocence. Les générations futures ne nous pardonneraient pas d'avoir laissé la calomnie défigurer les événements.

Ce devoir de justice, le R. P. Lemaire a bien voulu s'en acquitter : nous qui avons vécu les heures tragiques dont il retrace l'histoire, nous pouvons attester qu'il a dépeint le martyre de Monceau avec la bonne foi d'un honnête homme et l'impartialité d'un juge.

Il a d'ailleurs recueilli de la bouche des témoins, durant les premières années de la guerre, les déclarations qui servent de base à son récit. Pour la relation de la mort des fusillés, il a surtout fait usage de l'enquête de M. le commissaire Votion, entreprise en 1920 avec un réel souci de loyauté.

L'auteur n'a rien négligé, nous nous en portons garants, pour découvrir la vérité et rétablir les responsabilités.

En présentant son ouvrage au public, nous nous plaisons à constater qu'il a pleinement atteint son but : dissiper les erreurs, venger la mémoire

des victimes, fournir au peuple allemand l'occasion de reconnaître et de réparer la calomnie. Les lecteurs jugeront comme nous.

Léon MALGHEM

Bourgmestre de Monceau-sur-Sambre.

Julien DURANT

Juge de paix de Marchienne-au-Pont.

Edouard HOUTART

Château de Monceau-sur-Sambre

Arnold de CARTIER de MARCHIENNE

Conseiller communal de Marchienne-au-Pont.

Léon CANIVET

Ingénieur.

Ancien Directeur des Travaux des Charbonnages de Monceau-Fontaine
Directeur-gérant des Charbonnages Réunis de Charleroi.

**Le Martyre
de
Monceau-sur-Sambre**

CHAPITRE PREMIER

Les opérations militaires.

Après le sac de la ville de Louvain, les tueries de Dinant, les massacres de Tamines, les scènes d'horreur d'Andenne, les hécatombes du Luxembourg et les assassinats d'Aerschot, le martyre de Monceau-sur-Sambre est l'épisode le plus atroce du passage des Allemands à travers la Belgique.

Monceau-sur-Sambre est un gros bourg de 9.000 âmes (9.178 en 1914) ; il fait partie de l'agglomération de Charleroi, et est situé à 5 1/2 kilom. à l'Ouest de cette ville, sur la grand'route de Mons.

Les habitants de cette active mais paisible localité ne soupçonnaient pas, le mercredi 19 août 1914, vers

le soir, lorsqu'ils accueillaient avec un délirant enthousiasme les avant-gardes de l'armée française, que, bientôt, leur commune serait le théâtre lugubre des incendies et des massacres.

Des Chasseurs d'Afrique de Blida firent, en effet, leur apparition à Monceau ce jour-là, et s'en vinrent, à la ferme de Judonsart, prendre leur cantonnement.

Le lendemain, jeudi, vers le milieu de la journée, arrivèrent, sous les ordres du colonel Marquis de Marsien, accompagnées d'un détachement de Dragons, des troupes plus abondantes ; c'est aux cris répétés de : « Vive la France ! Vive la Belgique ! Vive le Roi ! Vive l'armée ! », qu'elles firent leur entrée dans Monceau.

La plupart des officiers prirent logement chez l'habitant, tandis que les simples soldats s'abritaient dans des locaux plus spacieux : le grand hall des Ateliers Germain, à lui seul, hébergea, avec leurs chevaux, 350 cavaliers du 9^e Dragons, de la garnison d'Epernay.

Des postes de sentinelles furent établis en différents endroits de la commune : carrefours de grand'-routes, rues, voies, ponts et croisements de chemin de fer.

Déjà depuis plusieurs jours, le bruit du canon se faisait entendre vers le Nord et le Nord-Est. Le 21, des détonations plus fortes annonçaient la proximité de l'ennemi ; des fuyards disaient que les Allemands et les Français étaient aux prises à Courcelles.

Vers le soir de ce jour, les dragons français campés à Monceau, s'attendant à être attaqués de la direction de Souvret, avaient pris leurs dispositions

de combat près de la ferme de Judonsart, tandis qu'un détachement surveillait la route de Roux et le Pont du Martinet.

Toutefois, dans l'après-midi de ce 21, rien ne faisant prévoir pareille éventualité, l'ordre fut donné de préparer le départ ; et, vers le soir, les Français, tout équipés, se remettaient en route, pour aller, comme ils disaient, « se déployer en tirailleurs », aux points les plus propices de Monceau : la cause de ce branle-bas précipité resta mystérieuse, et toute tentative pour en apprendre davantage et savoir si l'ennemi était proche, demeura sans résultat. Cette retraite, qui se prolongea jusque vers 3 heures du matin, reportait aux abords de Montignies-le-Tilleul la ligne de défense française.

Cependant, en se retirant, les Français laissent à Marchiennes, au vieux pont de bois et au pont du chemin de fer de l'Etat, quelques hommes de la 4^e Compagnie du 119^e (12^e brigade).

Et c'est au 1^{er} escadron du 10^e Hussards qu'incombera bientôt la défense du pont de pierre.

Il arrive à Marchiennes dans la matinée du 22 août, et se met en devoir de barricader le pont. Il comprend quatre pelotons, dont le premier va se distinguer dans une surprise heureuse à la ferme de Judonsart, et est commandé par le capitaine-commandant Hoarau de la Source, et les lieutenants du Perier de Larsan, Dezès, Djéziri. Il est soutenu par la section de mitrailleuses du régiment, sous les ordres du lieutenant de Lary.

* * *

Dans la matinée de ce samedi, vers 7 1/2 h., des Uhlans sont signalés sur la route de Roux : ils s'avancent vers Monceau. M. l'ingénieur Léon Canivet, directeur des travaux, les voit à cette heure défilé devant le charbonnage du Martinet.

Ils appartiennent au régiment de Uhlans de Réserve N° 2, et ont à leur tête le lieutenant (**Oberleutnant**) von Guaita. Le sous-lieutenant (**leutnant**) Feierabend, du Régiment de Dragons N° 1, les accompagne (1).

On peut, semble-t-il, affirmer que ces cavaliers se partagèrent en deux fractions : la première, dont nous allons narrer la destinée, poursuivit sa marche jusqu'au Ruau, puis jusqu'à Marchienne-au-Pont, tandis que la seconde, restant sur place et couvrant les flancs de l'armée qui suivait, entrait en contact avec quelques hussards français.

L'escarmouche se produisit dans les prairies et sur les terres de la ferme de Judonsart.

Par une coïncidence singulière, un peloton de hussards, venant de Sart-les-Moulins, descendait à ce moment la rue de Trazegnies vers Monceau. A la hauteur du chemin du puits n° 11, il quitta la route pour obliquer à travers champs vers la ferme Delforge : ces Français avaient-ils de loin aperçu les Allemands ?

« C'est vers 8 h. du matin, raconte M^{me} Joseph Delforge, fermière de Judonsart, qu'éclatèrent les

(1) *Die Völkerrechtswidrige Führung des belgischen Volkskriegs*, Berlin, 1915, p. 61. — C'est le fameux *Livre Blanc* allemand, publié par le Ministère des Affaires Etrangères.

premiers coups de feu. Dans la prairie située derrière la ferme, en effet, nous aperçûmes trois uhlans, descendus de leurs chevaux et venant en reconnaissance, la carabine en arrêt sous le bras ; ils tirèrent sur trois civils qui foulaien un chemin de traverse conduisant au charbonnage du Martinet, et les abatirent un à un.

» Arrivés à la ferme, les uhlans demandèrent à mon mari s'il n'y avait pas de Français : il répondit que non et, comme l'un d'eux tirait sa montre pour s'enquérir de l'heure où ils avaient disparu, il fit signe qu'il ne le savait pas.

» Nous rentrâmes dans la maison ; à peine étions-nous sur le seuil, que nous entrevîmes, à travers la porte de la grange large ouverte, un peloton de 18 à 20 cavaliers français, venant Dieu sait d'où et filant par le petit chemin ; devant le grillage qui donne sur les prairies, l'officier qui commandait vociféra : « Chargez ! ». Se sentant poursuivis, les uhlans prirent la fuite ; et, quelque temps après, repassaient au grand galop les Français qui avaient, dans le champ que borne la rue de Roux, sabré les éclaireurs allemands.

» Au retour, le cheval blessé d'un Français s'abattit dans l'allée de la ferme. Le soldat désarçonné remit sa selle sur la monture d'un compagnon, se hissa dessus et les vaillants hussards s'éclipsèrent au galop de leur bête. »

Au témoignage de M. Vincent Vairon, garde particulier assermenté, après cette escarmouche, les hussards se retirèrent vers Goutroux-Bretagne, et, de là, sans doute, rejoignirent le reste de leur escadron.

Voici comment on pourrait expliquer l'échauffourée :

Les hussards français poursuivirent les uhlans jusqu'au champ qui aboutit à la rue de Roux, et les abattirent à l'arme blanche ; mais là, ils se trouvèrent aux prises avec d'autres uhlans en sentinelle, avec lesquels ils échangèrent des coups de carabine ; ceux-ci étaient en effet disséminés — M. l'instituteur Louis Cambier les aperçut — dans le terrain vague en face des écoles du Ruau, et de là tiraient sur les Français. Le combat ne dura pas longtemps, mais les Français tuèrent sur la route et dans les champs quelques hommes et quelques chevaux.

Il est intéressant de comparer le récit qu'on vient de lire, reconstitué uniquement avec les témoignages des habitants de Monceau, à celui que M. le capitaine Hoarau de la Source, actuellement lieutenant-colonel, a eu l'aimable obligeance de nous adresser de Bordeaux ; les deux versions se complètent admirablement :

Pendant ce temps (arrivée et préparatifs de défense), le premier peloton (Lieutenant du Perier de Larsan) a été envoyé à la découverte au Nord de Marchiennes, du côté de Monceau-sur-Sambre, dans une région très coupée et couverte, moins favorable aux reconnaissances qu'aux embuscades, et aux surprises d'infanterie.

Contre toute attente, ces conditions particulières du terrain ont facilité la réussite d'une audacieuse témérité. Près de la gare de Marchiennes, (gare de Monceau-formation, faisant partie de la gare de Marchiennes), le lieutenant du Perier aperçoit envi-

ron deux escadrons ennemis, pied-à-terre, sans méfiance ni mesure de sûreté. Follement, il part en fourrageurs sur eux, avant qu'ils aient eu le temps de se reconnaître.

Mais bientôt les carabines allemandes crépitent de tous côtés, tirant au hasard, aussi bien sur les amis que sur les ennemis. Des chevaux haut-le-pied allemands s'échappent, ajoutant à la confusion générale. Quatre hussards ont leurs chevaux hors de combat. Il est temps de sortir de ce guêpier en effervescence. Le peloton est rallié, sauf les quatre hommes démontés qui courrent à pied, le sabre à la main, poursuivis par des cavaliers allemands remontés à cheval. Ils finissent par rejoindre quand même, et montent sur quatre chevaux allemands de prise.

L'un d'eux a été assez adroit et assez heureux, étant encore à pied, pour tuer d'un coup de sabre, au passage d'une haie, un uhlans lancé à sa poursuite, et pour sauter en voltige sur la monture de son adversaire.

Pas de perte. Un cavalier a le bras traversé d'une balle; les hommes sont noirs de poussière, de sueur, et, semble-t-il, de poudre. Ils sont ravis de cette affaire audacieuse, qui a parfaitement réussi, beaucoup d'Allemands ayant été sabrés.

Le peloton rejoint l'escadron dans la journée.

Les uhlans tués ou blessés furent recueillis par la Croix-Rouge, et cinq chevaux furent, plus tard dans la matinée, par ordre des Allemands, enfouis dans le champ, à 20 mètres de la route, par M. l'ingénieur Canivet, aidé de quelques-uns de ses ouvriers.

Quelques hommes de cette patrouille poussèrent

une pointe jusqu'à la maison du garde-barrière, 511, rue de Trazegnies, et, de là, surveillèrent la route de Courcelles.

Les trois civils sur lesquels les uhlans déchargeèrent leurs fusils, sont : Fernand VANAUBERG (1), qui fut atteint d'un projectile à la cuisse et mourut à l'hôpital de Monceau le 3 septembre suivant ; Joseph Doyen, qui reçut une balle dans l'oreille gauche ; et Omer Rousseau, qui eut la présence d'esprit de se laisser tomber.

Le témoignage de M. Joseph Doyen est intéressant à recueillir :

« Vers 7 1/2 h. du matin, revenant de Roux, je rencontrais, près du charbonnage du Martinet, MM. Omer Rousseau et Fernand Vanauberg ; nous regardions passer les uhlans, qui suivaient la rue de Roux vers Monceau. Ayant demandé à un officier si nous pouvions passer par cette rue, il nous répondit que non, ajoutant qu'il n'y faisait pas bon. Nous nous dirigeâmes alors vers la ferme de M. Joseph Delforge, par le chemin longeant le terril. Nous avions à peine fait trois cents mètres, que des soldats tirèrent sur nous de deux endroits différents. Rousseau se laissa tomber, tandis que Vanauberg et moi nous continuions à courir ; quelques mètres plus loin, je reçus une balle qui me traversa l'oreille gauche. Au même instant, Vanauberg tomba en criant : « Ah ! mon Dieu ! ». Le croyant mort, je me cachai derrière le vieux puits n° 11. Peu de temps après, ne voyant plus personne, je regagnai mon domicile, par la Machine du bois et Goutroux ».

(1) Né en 1879.

M. Omer Rousseau, qui confirme en tous points la déclaration de M. Doyen, ajoute ces détails :

« Lorsque je me relevai, je m'approchai de Van-auberg, tombé quelques mètres plus loin, et, le voyant blessé, j'allai jusqu'aux premières maisons de Roux demander du secours ; ne trouvant personne, je pris une brouette, et revins le chercher. Je le véhiculai chez « Craspouille », rue de Trazegnies, où un médecin allemand vint le panser et d'où il le fit transporter à l'hôpital de Monceau ».

* * *

Cependant, le premier groupe de uhlans avait continué sa marche vers Monceau.

Ils chevauchent avec prudence, et sans hostilité pour le civil.

A leur apparition, les habitants, qui n'avaient jamais vu l'uniforme gris de l'envahisseur, les prennent pour des Anglais ; on crie : « Vivent les Anglais ! ». On leur donne de la bière, des tartines, des cigares ; pris de curiosité, plusieurs montent de la rue de Trazegnies vers le Ruau, où l'on disait que les Alliés venaient d'arriver. M. Fernand Desy leur parle en anglais, ils répondent en allemand ; quelqu'un leur demande s'ils sont anglais : **Deutsch**, répliquent-ils.

Composée de 25 uhlans (1) et commandée par le lieutenant von Guaita, de la 2^e Division de Réserve de la Garde, la patrouille s'apprête à descendre la

(1) *Die Völkerrechtswidrige Führung des belgischen Volkskriegs*, p. 61.

rue de Trazegnies, pour reconnaître le pont de la Sambre : pressentant que les Français ne sont pas éloignés, elle avance à petits pas, et se ménage des temps d'arrêt.

M. Oscar Wincq, contremaître aux Ateliers Germain, attiré par la curiosité, parcourt la rue de Trazegnies : « Je voulus me rendre compte, témoigne-t-il, s'il était bien vrai, comme on l'affirmait, que les Allemands étaient là; et, en effet, 35 à 40 uhlans étaient au Ruau, près du nouveau pont, en face du château des demoiselles Bouriez, à 150 mètres de l'usine. Rien dans leur attitude ne faisait prévoir ce qui allait arriver ; au contraire, ils avaient plutôt l'air dépayrés ; ils causaient entre eux, quelques-uns consultaient une carte, deux étaient descendus de cheval ; des hommes et des femmes et surtout des enfants s'approchaient d'eux. Si on ne leur parlait pas, c'est qu'on ignorait leur langue ; ils étaient vraiment comme des gens égarés en pays étranger. Je redescendis vers l'usine pour avertir la direction de ce qui se passait. Près de la grille d'entrée, voici que mon attention est attirée par un bruit de cheval, galopant vers moi : c'était un hussard français, vraisemblablement envoyé en éclaireur. Je l'avertis que les Allemands sont à 150 m. Il ne veut rien entendre, il part comme une flèche, afin de voir par lui-même ; il monte la rue de Trazegnies jusqu'à 50 m. de l'ennemi, puis fait volte-face ; en un clin d'œil, il repasse près de moi, couché à plat sur l'encolure de son cheval, vers Marchienne-au-Pont, pour rendre compte de sa mission, sans doute... ».

Devant la maison de M. Malghem, le uhlans qui

tient la tête, armé de jumelles, se dresse tout droit sur la selle de sa monture, pour fouiller le fond de la rue ; puis le peloton remonte vers le carrefour du Ruau.

Là, il rend compte de sa reconnaissance ; on délibère sur l'opportunité de redescendre, et l'on intime aux éclaireurs l'ordre de pousser plus loin ; bientôt ils reviennent, avec prudence sans doute, mais cette fois décidés à atteindre le pont.

La patrouille est flanquée de quelques cyclistes, et, au témoignage de M. l'ingénieur Tréfous, accompagnée de deux civils, qui n'ont l'air de se douter de rien.

Au carrefour des rues du Calvaire et de Trazegnies, un uhlans reste en faction et observe la marche de ses compagnons.

Ceux-ci s'avancent sans encombre, et atteignent le croisement de la route de Mons. Là, ordre de faire halte ; le lieutenant von Guaita consulte sa carte, puis commande par file à droite, à travers la route de Mons, et enfin par file à gauche, dans la rue Neuve de Marchienne-au-Pont.

Moment de mortelle angoisse pour les habitants de cette rue, qui, l'œil au guet derrière leurs volets descendus, épient l'instant tragique où les Français, barricadés derrière le pont de la Sambre, mettront en jeu l'inférieure mécanique de leurs engins meurtriers !...

Les uhlans vont de l'avant sans soupçonner le danger qui les menace... Les voici jusqu'au dernier engagés dans la rue Neuve... Soudain, le crépitement grinçant des mitrailleuses part en saccade... les gla-

ces des maisons de la route de Mons situées en face de la rue Neuve volent en éclats, et les débris s'écrasent sur le trottoir avec un bruit de ferraille ; les balles s'abattent comme une grêle dans le tumulte des cavaliers et des chevaux allemands...

Une indescriptible débandade se produit : des hommes sont précipités à bas de leurs chevaux ; parmi ceux-ci, les uns se cabrent, les autres s'affaissent sur le pavé ; d'autres encore s'emballent et se bousculent violemment, tandis que les derniers, faisant demi-tour et désarçonnant leurs cavaliers, s'emportent dans une course folle à travers les rues avoisinantes ; le lieutenant von Guaita se précipite en avant et s'échappe par la rue Léopold Vasse (1) : il n'est pas blessé ; le sous-lieutenant Feierabend (2) reçoit une balle dans la jambe ; un uhlans est frappé à mort ; quatre sont blessés, six chevaux sont abattus ; la monture d'un éclaireur récalcitrant, jette à terre son cavalier et s'enlève à travers toute la rue Neuve jusqu'au poste français ; il est capturé sans résistance...

Les quelques uhlans indemnes font volte-face et s'en retournent au grand galop, dans un effarement épouvante qui leur fait perdre armes et casques, par la rue de Trazegnies, vers le carrefour du Ruau ; on voit l'un ou l'autre cheval, crinière au vent, détalier au hasard, en remontant la rue...

Tout ceci s'accomplit en moins de temps qu'il n'en faut pour l'écrire.

(1) *Die Völkerrechtswidrige Führung des belgischen Volkskriegs*, p. 61.

(2) Ib., ib.

A ce spectacle, la sentinelle, qui se tenait en observation au coin de la rue du Calvaire, court prévenir le gros de l'armée, qui, dans l'entretemps, est arrivée et envahit les routes, les sentiers, les champs et les jardins, du sort de la patrouille... En même temps, un cycliste, Wilhelm Westphal (1), échappé comme par miracle, arrive confirmer la nouvelle et donner les détails... et enfin, quatre ou cinq hommes, désarçonnés et blessés, se traînent clopin-clopant, s'efforçant de regagner le point de départ ; quant aux deux civils, auxquels l'effroi avait enlevé l'insouciance du début, ils reviennent, eux aussi, et, devant les Ateliers Germain, sautent par-dessus la barrière du chemin de fer... L'un ou l'autre uhlans, désorienté et démonté, s'échappant par la rue du Raccordement, traverse le chemin de fer et s'engage dans la rue des Piges ; de même, quelques chevaux sans cavaliers s'égarent dans Monceau jusqu'aux abords de la Vieille Place...

Que se passe-t-il aux environs de la rue Neuve ?

A peine la mitrailleuse française a-t-elle achevé la déroute de la patrouille allemande, que deux hussards, débouchant de la cachette où ils étaient blottis derrière le pont du chemin de fer, arrivent, route de Mons, à l'endroit de l'échauffourée, et tirent avec entrain sur les restes épars du peloton des uhlans ; ils abattent un cheval allemand estropié, qui, malgré sa blessure, s'obstine à rester debout au milieu de la rue, puis s'en vont, à travers la rue Neuve, rejoindre leurs camarades.

(1) Oper. cit., p. 62.

Les mitrailleuses ayant cessé de grincer et un sinistre silence planant aux alentours, quelques civils se risquent à entr'ouvrir leurs portes et même à paraître dans la rue. L'un d'eux voulait (1) s'emparer des armes et du casque d'un Allemand blessé. M. Victor Pétré, propriétaire de l'hôtel du coin de la route de Mons et de la rue de Trazegnies, lui crie avec indignation : « Restez donc tranquille ! Etes-vous fou ? Laissez les Allemands et les Français se débrouiller entre eux ; ne vous occupez pas de cela ! ». D'autres, charitalement, recueillent le blessé étendu sur le trottoir de la route de Mons, et le transportent chez M. le docteur Debaise ; frappé à mort d'une balle dans la région du ventre, il ne tarde pas à expirer.

Dans l'entretemps, les uhlans dispersés parviennent au sommet du Ruau et rejoignent, près du charbonnage du Martinet, le quartier général.

Avec l'impardonnable légèreté qui, aux premiers jours de l'invasion allemande, fut l'origine de tant de malheurs, l'officier responsable accueille sans contrôle les invraisemblables accusations que lui apportent contre la population civile les uhlans hallucinés : « dissimulés derrière les volets des fenêtres, les embrasures des portes, les soupitaux des caves, les civils armés font à l'armée allemande une guerre de francs-tireurs ».

Pour le déshonneur de son nom, le commandant, vraisemblablement agité d'une violente colère, prend

(1) Ce devait être Alfred Mouchart, tué peu de temps après non loin du magasin du charbonnage de Monceau-Fontaine.

la résolution de mettre à feu et à sang la commune de Monceau...

Il donne ses ordres ; en même temps, il enjoint au 91^e Régiment d'Infanterie de Réserve et à la batterie d'artillerie qui l'accompagne (1) de marcher de l'avant et de faire l'assaut du pont de la Sambre.

Les deux commandements s'exécutent en même temps.

Les colonnes d'infanterie s'avancent dans un ordre parfait : comme des automates, les hommes descendent la rue de Trazegnies, et, protégés jusque près des Ateliers Germain par les maisons de chaque côté, ils défilent sans encombre.

L'artillerie, dont une pièce mise en batterie non loin de la demeure de M. l'ingénieur Canivet, avait déjà lancé quelques obus sur les « maisons Del-pierre », et en particulier sur celle de M. Vanderstrick, accompagne les fantassins et vient se poster au haut de la rue de Trazegnies, d'où elle tire sur Marchiennes : l'Hôtel de Londres, la Maison Andrien et les bâtiments de la gare, entre autres, sont arrosés d'obus, qui pratiquent dans les murs des ouvertures béantes.

Plus tard, elle descendra jusqu'au croisement de la rue de Trazegnies et de la rue Saint-Fiacre et prendra en enfilade les maisons de cette dernière.

Cependant les fantassins progressent : les voici devant l'usine Zimmermann-Hanrez, sur le point d'atteindre le carrefour de la rue Saint-Fiacre.

(1) *Le XVIII^e Corps Français sur la Sambre, 22, 23, 24 août 1914*, par le Colonel E. Bujac, Thoyon-Thèze, Rochefort-sur-Mer, p. 21.

Tout à coup, au moment où ils apparaissent devant la chapelle Saint-Fiacre, à l'endroit de la rue de Trazegnies qui, par delà la route de Mons, se prolonge dans la rue du Vieux-Pont, une vive fusillade éclate, et une pluie de balles s'abat sur leurs colonnes : ce sont les postes français appartenant à la 4^e compagnie du 119^e (12^e brigade), préposés à la défense du vieux pont de bois, qui entrent en action et font des brèches parmi les fantassins prussiens, tandis que quelques hommes de la même compagnie, établis au pont du chemin de fer de l'Etat, au-dessus de la Sambre, accueillent à coups de fusil les Allemands répandus dans les dépendances de la gare de Marchiennes.

Surpris, les Hanovriens reculent en désarroi, puis se remettant peu à peu, prennent le parti de se déployer en tirailleurs, et d'approcher du pont par petits groupes, en se glissant le long des murs; en même temps, ils tirent des coups de fusil dans les vitrines et les fenêtres des maisons.

Franchissant l'enceinte du chemin de fer, ils envahissent les abords de la gare et s'évertuent, en les prenant à revers, à chasser des ponts les Français qui les occupent.

Le témoignage de M. Alexis Beaujot, chef de gare de Marchiennes, est, à cet égard, d'une admirable précision :

« Une demi-heure environ après l'escarmouche de la rue Neuve, une colonne d'infanterie allemande descendit du Ruau par la rue de Trazegnies ; une compagnie s'introduisit dans la station par la porte de raccordement des Ateliers Germain et s'avanza en

file indienne, le long des voies de manœuvres, en longeant les bâtiments de l'usine électrique et la clôture en vieilles billes établie le long de la rue de l'Ecluse.

» Lorsque la tête de cette colonne se montra à découvert au-delà de l'abri pour voyageurs, elle essuya des coups de feu de soldats de l'infanterie française postés au pont de Sambre sur le chemin de fer. Deux Allemands furent atteints en plein front : l'un fut tué et le second mortellement blessé.

» Les Allemands battirent alors précipitamment en retraite et se mirent à couvert derrière une rame de voitures vides et l'abri pour voyageurs. Ils se retirèrent ensuite de la station par où ils étaient entrés. »

D'autres Prussiens envahissent en même temps les rues aboutissant à la route de Mons et au pont des Laminoirs, et menacent de la sorte, en resserrant les deux bras de la pince, d'encercler les défenseurs des ponts.

Ceux-ci, qui sont d'ailleurs en nombre très inférieur, s'aperçoivent bien vite qu'ils ont affaire à plus forte partie, et, craignant avec raison d'être submergés comme par une inondation qui monte à chaque minute, ils se replient, sans perte apparemment, vers le gros de leur compagnie, cantonné à Montignies-le-Tilleul.

Ce n'est toutefois pas sans gloire et sans courage, car, au dire des documents français, « les Hanovriens peinent, de 8 heures 45 à 10 heures 30, devant l'obstacle ; ils parviennent finalement à le tourner par le pont du chemin de fer et par celui des Laminoirs

(reliant les aciéries aux hauts fourneaux de la Société de Monceau-Saint-Fiacre) » (1).

* * *

Voici la relation suggestive et précise de M. le capitaine Hoarau de la Source, qui, du côté français, commandait les opérations :

Le 1^{er} escadron (du 10^e Hussards), sauf le 1^{er} peloton qui a une mission de reconnaissance, reçoit l'ordre de se porter sur Marchiennes pour en occuper le pont, en interdire le passage à la cavalerie, et, en cas d'attaque par l'infanterie, de ne pas se laisser accrocher par elle.

Les trois autres escadrons devaient occuper d'autres passages plus en amont sur la Sambre, ou former une réserve un peu au sud du pont.

Libre de choisir l'itinéraire pour remplir sa mission, l'escadron prend par la rive Nord, afin de ne pas être dominé et de couvrir la marche des autres escadrons suivant l'autre rive dans la plaine. Il traverse les bois de Belle-Chasse, Leernes. Il aperçoit vers l'ouest des troupes françaises.

En arrivant au pont, il le trouve déjà barricadé et occupé par de l'infanterie française heureusement, et s'étendant vers Charleroi.

La barricade est en partie enlevée pour livrer passage aux chevaux. L'escadron prend à son compte la défense du pont avec la section de mitrailleuses du régiment (Lieut. de Lary), laquelle vient d'arriver avec le 2^e escadron (ou une fraction de cet es-

(1) *Le XVIII^e Corps Français sur la Sambre*, p. 21.

cadron), ainsi que le chef d'escadron Galbrüner, commandant ce demi-régiment (devenu depuis général).

Le lieutenant Dezès est placé avec son peloton et les mitrailleuses au pont lui-même, les deux autres pelotons sont placés plus en amont.

En aval, c'est l'infanterie qui tient les passages. Toutes ces unités sont au poste à 9 heures (1).

L'escadron est toujours en place, à 10 heures, sur le pont barricadé.

Il faut souvent ouvrir un passage, pour permettre à des isolés, des patrouilles, de rentrer dans nos lignes, et aussi à quelques civils de la ville. La barricade est composée de sacs-à-terre et de fils de fer barbelés, reliant transversalement deux poutres pendantes en dehors du tablier par-dessus les garde-fous.

Le chef de gare de Marchiennes passe à son tour, déclarant qu'il vient de faire partir le dernier convoi de civils. Il porte aimablement sur l'épaule la cantine du Lieutenant français Gillon, demandant ce qu'il fallait en faire. On lui conseille de la déposer à la Mairie. Il est permis de croire qu'elle n'est jamais arrivée à destination.

Un officier anglais à moto, en liaison, donne des nouvelles encourageantes, en disant que l'Angleterre avait remporté une grande victoire navale. Il cite les bateaux allemands coulés, et aussi les bateaux anglais qui se sont distingués. Toutes ces nouvelles

(1) Ici s'intercale le récit de l'escarmouche de Judon-sart, que nous avons cité plus haut.

détaillées étaient fausses, comme beaucoup d'autres devaient l'être plus tard, malgré leur vraisemblance.

Bientôt, quelques cavaliers ennemis s'approchent du pont pour le reconnaître. Ils ne remarquent certainement rien d'anormal, car l'un d'eux va prévenir en arrière, et tout un peloton à cheval arrive tranquillement au pas, suivant de très près les éclaireurs.

Le capitaine de l'escadron de hussards a exigé la plus complète immobilité et le silence le plus absolu, et ce n'est qu'à 150 mètres, qu'il a commandé « Feu! » aux deux mitrailleuses et au Peloton Dezès.

Le tir était calme, précis, et pourtant peu de chevaux et d'hommes sont tombés immédiatement. On s'attendait à l'écroulement d'un château de cartes, mais tout s'est dispersé en un clin d'œil dans les rues latérales ou par le fond de la grand'rue. On voit trois ou quatre hommes blessés et autant de chevaux sur le pavé. Un cheval sans cavalier vient au trot enjamber, sans plus de façon et sans difficulté, le barrage de 8 mètres de fils de fer barbelé, à l'étonnement de tous, pour se donner aux défenseurs.

On fait prisonnier le blessé le plus rapproché qui faisait le mort, et qui était pris sous son cheval tombé foudroyé.

Au bout d'une heure, le canon commence à tonner sur la ville. Une batterie allemande, en position vers Monceau, cherche à arroser le pont. Les shrapnels éclatent contre les maisons et retombent en pluie avec un bruit de ferraille autour des hussards.

L'attaque allemande est reprise, mais par l'infanterie cette fois, ou tout au moins par beaucoup d'hommes à pied. Des soldats traversent rapidement

les rues, se montrent aux fenêtres, tirent enfin. Les défenseurs ripostent, visant tout ce qui bouge. Les hommes sont pleins d'entrain et sont assez heureux pour n'être pas atteints.

Voyant l'attaque directe sur le pont impossible ou trop lente, les Allemands prolongent leur mouvement vers l'Ouest, par des usines assez distantes. On entend un combat assez vif de ce côté-là.

Tout à coup, un officier d'un des pelotons de l'escadron placés de ce côté rend compte que des Allemands débouchent tout près à travers les chantiers.

Les habitants questionnés n'y comprennent rien, car on voit la ligne d'eau assez loin, et pourtant la défense du pont est tournée d'assez près. Ils croient que des passages souterrains sont possibles et connus seulement par les Allemands, qui les auraient utilisés.

Quoi qu'il en soit, l'escadron est forcé de se replier par ordre du chef d'escadron. Il le fait vivement, après avoir fait mettre de lourds camions devant le pont, pour retarder l'ennemi.

Il monte par échelons la côte vers le Sud, qui est battue par les feux partis de l'ouest dans les bois de Hameau.

Le 10^e Hussards tout entier a dû abandonner la Sambre devant cette attaque sérieuse. Il occupe à Montignies-le-Tilleul une ligne de repli par des hommes à pied. Peu de pertes. Quelques blessés. Il est 4 heures du soir.

La voie d'invasion de la rive droite de la Sambre par l'Ouest de Marchiennes, est tout simplement le pont des Laminoirs, de construction récente, que les

Français ignorent et dont ils ne préparent pas la défense, mais que les Allemands découvrent et franchissent sans obstacle.

Devenus maîtres incontestés des ponts de Marchiennes, les Hanovriens s'apprêtent à les utiliser, et, encadrés de civils qui les protègent jusqu'en face des Français, ils vont plus loin, aux environs de Montignies-le-Tilleul, prendre contact avec leurs adversaires.

Cependant, dans le quartier de Monceau qui s'appelle Hameau, un combat violent s'amorce et se prolonge jusque dans l'après-midi ; les Français, établis à la ferme de l'Espinette, accueillent les Allemands à coups de mousqueterie à travers la rue de Landelies, et, enfin, pris d'enfilade par une fraction parvenue aux carrières du bois de Han, se retirent en toute hâte vers Montignies-le-Tilleul.

Les pertes des Allemands, à la première reconnaissance du pont de la Sambre, furent, nous l'avons vu, presque insignifiantes ; à la seconde tentative entreprise par l'infanterie, elles comportèrent, au carrefour des rues Saint-Fiacre et de Trazegnies, six ou sept morts et un certain nombre de blessés ; au coin de la rue du Calvaire et dans la rue de Châtelet, on retrouva un officier tué...

M. l'instituteur Louis Cambier estime que, dans les rencontres de Marchiennes, les pertes des ennemis, en tués et blessés, ne s'élèverent pas à plus de cinquante hommes. Les blessés furent soignés, au nombre d'environ quarante, dans les locaux des écoles du Ruau, puis transportés à Courcelles.

CHAPITRE II

Les incendies et les massacres.

Tandis que les troupes d'assaut du général von Süßkind marchaient à la conquête des ponts de la Sambre, les soldats incendiaires exécutaient l'ordre de leur commandant, et mettaient à feu et à sang la commune de Monceau.

Au début, en descendant du Ruau, les combattants tiraillèrent comme des forcenés à la mitrailleuse et au fusil dans les portes et dans les fenêtres ; le coin de la rue Pige-à-Fenasse, par exemple, fut criblé de projectiles. Plus tard, cette façon de mitrailler les maisons fut abandonnée, et les procédés de destruction confiés, comme nous le verrons, à des spécialistes...

Armés de haches, de lances, de sabres, et de fusils, les uns portant des pastilles et des grenades, les autres des bidons d'essence, ils s'apprêtèrent à incendier les bâtiments et à massacer les habitants.

En cela comme en tout le reste, leur méthode fut systématique et ordonnée : les soldats étaient accompagnés de chefs qui indiquaient à chacun la besogne à accomplir ; toutes les abominations dont Monceau

CHAPITRE II

fut le théâtre sont donc imputables à l'autorité qui les voulait, car, à peu d'exceptions près, les hommes chargés de cet ouvrage ne faisaient qu'obéir à des ordres exprès.

Leur premier soin était, après avoir forcé les habitants à sortir, de piller les maisons; ils visitaient toutes les pièces, fracturaient les armoires, et s'emparaient des objets qui leur convenaient; ils les chargeaient même sur les véhicules qu'ils réquisitionnaient en cours d'opération.

Puis, après avoir ouvert toutes larges portes et fenêtres, ils disposaient en tas les meubles dans une chambre, y accrochaient le rideau ou une matière inflammable, éparpillaient à proximité des pastilles incendiaires ou des grenades spéciales, ou encore arrosaient les objets de benzine, de pétrole ou d'essence, et mettaient le feu à ce bûcher; en un clin d'œil, les flammes et la fumée s'échappaient avec une violence extrême par les portes et par les fenêtres.

En très peu de temps, la rue de Trazegnies, qui fut le principal théâtre de ces hauts faits, devint un formidable brasier; la chaleur intense qui se dégageait de cette fournaise, les flammes qui jiaillissaient en torrent des maisons, la fumée dont les épais nuages obscurcissaient le passage, tout cela produisait une telle impression d'enfer, qu'un caporal, chargé d'accompagner M. l'ingénieur Canivet à la recherche de nourriture pour les chevaux, regimba à l'idée de s'engager dans la rue et, plutôt que de le faire, préféra désobéir.

Ajoutez à cela le fracas de l'artillerie, les cris dés-

LES INCENDIES ET LES MASSACRES

espérés des hommes que l'on assassinait, les pleurs et les supplications des femmes, les vociférations avinées des soldats, le crépitement des balles que ceux-ci tiraient dans les maisons ou à travers les jardins et les rues, les craquements des toitures qui s'effondraient sous l'action de l'incendie, et vous aurez une faible idée des scènes d'horreur qui se déroulèrent à Monceau durant toute la journée de ce fatal samedi.

* * *

Dès qu'ils eurent compris que ces guerriers vêtus de gris, coiffés de casques à pointe, n'étaient point des Anglais, mais bel et bien des Allemands, les habitants, pour la plupart, se retirèrent chez eux, fermèrent les portes de leurs maisons et descendirent les volets de leurs fenêtres; assez rares furent ceux qui, dominés par la curiosité, restèrent plus longtemps dans la rue à contempler la marche de l'envahisseur. Plusieurs suivirent du coin de leur croisée la suite des événements.

Mais dès que l'écho lointain des mitrailleuses de la rue Neuve et, peu après, le retour échevelé de quelques uhlans, que suivaient de près en un galop désordonné des chevaux sans cavaliers, eurent fait entendre aux Moncellois que c'était sérieux, qu'ils étaient en plein dans l'enfer de la guerre, et que leurs vies étaient à la merci des hasards des combats, le sentiment vague de l'angoisse se mua chez eux en crainte et en consternation.

Déjà, plus d'un, pressentant qu'il ne ferait point bon tomber dans les mains des Allemands, avait essayé, dès leur apparition, de prendre la fuite en

remontant la rue de Trazegnies pour atteindre Roux, ou en la traversant pour gagner la Docherie ; mais les soldats qui l'avaient envahie étaient tellement nombreux que, si l'un ou l'autre réussit à s'échapper, force fut à plusieurs de retourner chez eux.

Alors, on se terra comme on put dans les caves, les remises, les réduits les plus distants et l'on attendit, en implorant le Ciel et en mettant en ordre sa conscience, que la trombe fût passée.

Comme toujours, dans un cataclysme universel, dont l'inconnu déroute les âmes et inspire la crainte de la solitude, plusieurs habitants, quittant leur propre maison, s'étaient rendus chez des voisins, ou des parents, ou des amis plus influents, afin de rencontrer l'appui moral qui leur faisait défaut, et, peut-être, la protection providentielle qu'à leur avis, en pareil cas, on trouve plus facilement en compagnie... Et ne dirait-on pas que tel ou tel, grâce à la supériorité de sa vie morale, est investi de je ne sais quelle invulnérabilité contre les atteintes d'un grand malheur commun ?

Ici, hélas ! il ne s'agissait pas d'exception de personnes, et il serait dit que l'ouragan de la guerre se serait sans égards abattu sur Monceau, accumulant les ruines et provoquant les larmes...

Et le voici qui s'approche sous la forme des soldats incendiaires...

La face congestionnée, les yeux sortant des orbites et lançant des éclairs de haine, les lèvres contractées par je ne sais quel appétit de vengeance, les gestes brutaux et prêts à servir leur instincts sanguinaires, ces hommes n'avaient plus figure humaine ;

abrutis par l'alcool et le vin qu'ils absorbaient au cours de leurs perquisitions, ils étaient mûrs pour tous les attentats et fermés à tout genre de pitié : la fureur teutonne allait se déchaîner...

Il est difficile de dire où commença leur horrible besogne ; est-ce le haut ou le milieu de la rue de Trazegnies qui fut d'abord livré aux flammes ?

M. le vétérinaire Eloy, qui se trouvait à ce moment dans la cave de la boulangerie Tenret, a clairement perçu les ordres saccadés des chefs qui commandaient le carnage, et il les a entendus qui se rapprochaient de sa cachette. D'après les dépositions des témoins, recueillies avec un admirable souci de l'objectivité par M. le commissaire-adjoint Votion (1), il semble, pour prendre un point de repère, que ce fut aux environs de la maison de M. Malghem que débutèrent la mise à sac et les assassinats.

En tout cas, peu après l'échauffourée de Marchienヌ, il se produisit, à cet endroit, d'effroyables faits, que la plume est impuissante à décrire.

M. Jean-Joseph ROBAT (2) s'était réfugié, avec M^{me} Robat et leurs deux filles, dans la cave à charbons. Vers 8 1/2 h., les Hanovriens viennent à coups

(1) En octobre 1920, M. le commissaire-adjoint Votion fit comparaître un à un les témoins des assassinats commis par les Allemands ; il recueillit ainsi une précieuse documentation, et comme le dossier de chacune des victimes ; c'est ce travail qui, en très grande partie, a servi de base à notre relation de la mort des fusillés. Nous exprimons à M. le commissaire-adjoint Votion à la fois nos chaleureuses félicitations et notre vive gratitude.

(2) Né en 1878.

Restait Oscar Collyns.

Les soldats fouillent la maison et découvrent dans la cave, en proie à toutes les angoisses, le malheureux garçon. Ils le font remonter, l'adossent au mur de la cour, près de la cuisine, et le fusillent à bout portant. « Ah ! mon Dieu ! », fut sa dernière parole. De l'endroit où la menace du revolver la retenait captive, Madame Malghem vécut cette scène atroce.

Inutile d'ajouter qu'en partant les assassins mirent le feu aux maisons qu'ils venaient d'ensanglanter.

Nous ne ferons désormais plus cette dernière remarque ; qu'il soit donc entendu que là où les soldats tuent, ils dévalisent, pillent et brûlent en s'en allant.

A peine avaient-ils assassiné Léon MALGHEM (1) et Oscar COLLYNS (2), qu'ils infligèrent à Emile THOMAS (3), dont la maison était contiguë à celle de M. Malghem, un sort identique.

Au bruit des portes fracassées, les membres de la famille Thomas s'enfuient par le fond du jardin dans la maison Grégoire, située rue Constant. Voulant reprendre un objet précieux que dans la hâte du départ il avait oublié, M. Thomas s'en va, malgré les supplications instantes de sa famille et de ses hôtes, et regagne sa demeure ; mais, en revenant, il est frappé d'une balle qui l'étend raide mort dans le sentier de son jardin ; on retrouva près du cadavre de l'infortuné une petite sacoche qu'il ne portait pas en partant de chez Grégoire.

Au numéro 74 de la même rue, autre spectacle

(1) Né en 1897. (2) Né en 1891. (3) Né en 1876.

tragique ; Auguste VANDORPE (1) s'était réfugié dans sa cave avec sa femme et ses enfants. Brandissant des haches et des fusils, les Allemands démantibulent les portes et les volets, font irruption dans la demeure, s'apprêtent à la mettre à sac. M. Vandorpe remonte à la cuisine avec l'intention de les bien accueillir ; à l'entrée de cette pièce, les cambrioleurs l'étendent mort d'une balle de revolver dans la tête. Cependant sa fille Germaine l'avait accompagnée ; prise de frayeur à la vue de son père assassiné, elle redescend à la cave, mais, arrivée au milieu de l'escalier, elle reçoit un projectile dans le genou. En entendant les gémissements que, dans leur douleur poignante, laissaient échapper les survivantes de ce drame, M. Emile Bernard, caché dans la cave de M. Faverly, n'écoute que son courage, et, bravant les flammes qui dévorent l'habitation de Vandorpe, prend dans ses bras l'enfant blessée et, en attendant de la conduire à l'hôpital, la transporte chez ses hôtes. Le corps du père fut carbonisé dans l'incendie.

Ce fut alors le tour d'Ernest PIRE (2) et de Félix LEJEUNE (3).

Pour échapper aux dangers de la rue, ils étaient entrés dans le café Leroy, au coin de la rue du Calvaire. Survient les incendiaires qui délogent de la cave les habitants terrorisés et les font sortir de la maison ; ils tiennent Ernest Pire par les che-

(1) Né en 1862.

(2) Né en 1881.

(3) Né en 1874.

veux; sous les yeux des demoiselles Leroy, dont l'une est la fiancée de Pire, et malgré leurs prières, les deux civils sont inexorablement exécutés. Félix Lejeune, qui tente de se dégager, va s'écrouler, la tête la première, contre le soubassement de la boucherie Demeester.

Un peu plus bas, du même côté de la rue de Trzegnies, Théophile VANGUCHTE (1) escaladait, pour se mettre hors d'atteinte, les billes de la clôture qui séparent la voie ferrée de son jardin; il était accompagné de sa fille Hélène : à l'instant où il gravissait le sommet de la palissade, deux soldats, l'apercevant de la cour de la maison Vanpouck, le tuèrent net d'un coup de fusil. M^{me} Vanguchte fut tout éclaboussée par le sang de son père. Le cadavre resta suspendu aux billes de la clôture.

Du côté des numéros impairs, presque en face de l'endroit où s'accomplissent ces massacres, d'autres soldats s'abandonnent à leur fureur sanguinaire.

Ceux-ci enfoncent la porte du numéro 81, font sortir de la cave, à coups de crosse de fusil, les réfugiés épouvantés : M. et M^{me} Lisée et Aimé Massinon. Tous trois essayent de se sauver par le jardin, les hommes escaladant la clôture du chemin de fer, M^{me} Lisée, née Rosa LAUVAUX (2), n'ayant pas la présence d'esprit ou l'agilité voulue pour le faire et s'enfuyant par les prairies. Avant d'être tuée d'un projectile en pleine poitrine, elle eut le temps d'assister en passant à la mort d'Aimé MASSINON (3) :

(1) Né en 1869.

(2) Née en 1884.

(3) Né en 1849.

au moment où il atteignait le sommet de la palissade, il reçut une balle à la main, puis une autre dans le corps; il retomba comme une masse du côté du jardin et mourut presqu'aussitôt. Quant à Rosa Lauvaux, elle alla s'effondrer, dans la prairie, en face de chez Corthals, la poitrine affreusement déchirée, et baignant dans son sang.

Au numéro 142, Michel COUREAUX (1) considérait par la fenêtre de sa chambre les soldats allemands qui, vers 9 heures, débouchaient par le pont du chemin de fer. Au témoignage de M. Sidoine Huart, ceux-ci déchargèrent des coups de feu dans sa direction et, sans doute, le blessèrent gravement ou le tuèrent. Quelques temps après, M. le commissaire-adjoint Votion, accompagné de M. le garde-champêtre Carpin, ne retrouvait de lui, dans sa demeure incendiée, que quelques ossements, sa montre, ses lunettes et un petit coffret en fer contenant des papiers.

Plus haut, au numéro 147, ce sont le père, la mère et un enfant de huit ans, qui sont victimes de la barbarie déchaînée : Alfred GERARD (2), Augustine KINIF (3) et Emile GERARD (4).

Laissons la parole à M. Edgard Gérard :

« Le 22 août 1914, vers 9 heures du matin, je me trouvais chez moi avec mes parents et mon petit frère Emile. Entendant frapper à notre porte, mon père nous fit descendre à la cave. Peu après, des

(1) Né en 1849.

(2) Né en 1877.

(3) Née en 1879.

(4) Né en 1906.

Allemands étant venus lancer des mèches allumées par le soupirail, nous remontâmes avec l'intention de nous sauver par le jardin et de gagner la voie ferrée. Parvenus à l'extrémité du jardin et remarquant la présence de nombreux soldats sur le chemin de fer, nous nous cachâmes dans les noisetiers du fond.

» Environ un quart d'heure plus tard, des soldats arrivant de ce côté, l'un d'eux m'aperçut et me tira un coup de fusil, heureusement sans m'atteindre. Je me sauvai, en escaladant le mur qui sépare notre jardin de celui de M. Lecomte, et me réfugiai chez ce dernier. J'entendis alors crier mon père, ma mère et mon frère. Dans l'après-midi, ne percevant plus rien, je sautai par-dessus le mur, et me trouvai en présence de ma mère blessée, de mon père et de mon frère tués.

» Je suis resté près d'eux jusqu'au lendemain, en attendant que l'on transportât ma mère à l'ambulance de la Croix-Rouge : elle y mourut quelques heures après son arrivée. »

**

La rue du Calvaire, qui fut incendiée presque d'un bout à l'autre, fut le théâtre de plus d'une scène d'horreur.

Au numéro 22, habitait M. Emile RUELLE (1). Vers 9 h. 30, les Allemands envahirent la maison et, en un clin d'œil, la transformèrent en un brasier. M^{me} Ruelle et sa fille eurent le temps de s'enfuir par le jardin. M. Ruelle doit avoir été arrêté et arraché

(1) Né en 1870.

de chez lui, car on le retrouva, tué d'une balle, sur le seuil de la porte du voisin Beaunom.

M^{me} Ruelle narre ainsi les pérégrinations de ce crime : « Des soldats allemands tiraillant dans la rue, mon mari et moi nous remontâmes de la cave, afin de leur apprêter à manger ou à boire, dans le cas où ils viendraient frapper à notre porte. Je me trouvais dans la cuisine, tandis qu'il rangeait des bouteilles de bière sur le comptoir du magasin. Tout à coup, il me cria : «Vite, dites à Juliette et à maman de se sauver dans le jardin.» Des Allemands faisaient déjà irruption dans toutes les pièces. Je m'enfuis dans le jardin avec ma mère et ma fillette. Aussitôt, je vis les rideaux de ma chambre prendre feu, et, en un rien de temps, toute la maison flambait.

» Mon mari fut tué d'une balle de fusil sur le seuil de la porte du voisin Beaunom, mais je ne puis dire dans quelles circonstances. »

M^{me} Edgard Meurisse, qui venait d'assister au meurtre de son mari, passait par là, tout juste au moment où M. Ruelle était mis à mort : elle le vit étendu sur le seuil de la porte Beaunom.

Au numéro 38, le spectacle est pareil. Le forgeron Edgard MEURISSE (1), sa femme, sa fille et Ernest Petit, qui avait demandé refuge chez eux, sortirent de la cave pour se soustraire au danger menaçant d'incendie, et aller se cacher dans les dépendances des Ateliers Germain. Déjà, tous les quatre avaient escaladé la plate-forme de la forge et pensaient à franchir la courte distance qui leur vaudrait le salut, lorsque les Hanovriens occupés à incendier la maison

(1) Né en 1874.

CHAPITRE II

de M. Charles Robat tirèrent sur eux et tuèrent d'une balle dans le cou M. Meurisse, qui s'écroula comme une masse sur la plate-forme. Ernest Petit sauta en bas de la terrasse et s'échappa par les jardins.

Mme Meurisse et sa fille furent contraintes par les meurtriers à quitter les lieux et à laisser là le corps de leur mari et père.

Quelques maisons plus loin, ce sont deux frères : René SERLIPPENS (1) et Camille SERLIPPENS (2), qui trouvent une mort affreuse et sont carbonisés dans l'incendie.

Ils s'étaient réfugiés chez M. Georges RADU (3), 46, rue du Calvaire, et, dissimulés dans la cave avec leurs hôtes, ils espéraient que l'ouragan de la guerre passerait par-dessus leur abri sans qu'ils eussent à y perdre la vie.

Tout à coup, à travers le soupirail, on voit arriver en coup de vent M. Albert Machurot, que poursuivaient les balles ennemis : il se précipite de son vélo, s'arrête à la porte et frappe avec instance. On lui ouvre, mais il est suivi de près par des soldats, qui veulent forcer l'entrée.

Citons les paroles mêmes de M. Machurot :

« Le 22 août 1914, entre 9 et 10 heures du matin, j'étais à la recherche de mon beau-père; arrivé rue du Calvaire, j'essuyai plusieurs coups de feu, que dirigeait sur moi un Prussien caché derrière un cheval mort, à l'entrée de la rue Emile Constant. Je sautai en bas de mon vélo, et, à ce moment, une

(1) Né en 1884.

(2) Né en 1877.

(3) Né en 1883.

LES INCENDIES ET LES MASSACRES

balle traversa mon chapeau. J'abandonnai ma bicyclette et mon chapeau, pour m'abriter chez M. Georges Radu. Peu de temps après, des soldats vinrent frapper dans la porte à coups redoublés : remontant de la cave, M. Radu courut leur ouvrir, mais il fut emmené par ces guerriers. Ne le voyant pas revenir et son absence nous paraissant suspecte, je demandai aux frères Serlippens de quitter avec moi la maison. Comme ils restaient indécis, je me résolus à partir seul, et j'avais à peine eu le temps de me cacher sous une plante de rhubarbe dans le fond du jardin, que d'autres militaires faisaient irruption dans la maison, et que le feu se déclarait dans les chambres.

» Le lendemain, j'appris que les frères Serlippens avaient été carbonisés dans la remise de M. Charles Robat. »

Que s'était-il passé ?

Au moment où M. Machurot s'abritait chez Radu, les Hanoviens qui le suivaient sur les talons prétendirent qu'il était franc-tireur, ou peut-être soldat. En allant leur ouvrir, M. Radu était en manches de chemise et portait un pantalon de garde-civique, dont le passepoil avait été enlevé. L'ont-ils voulu prendre pour un authentique soldat, qui aurait, aussitôt entré dans la maison, ôté sa veste d'uniforme ? Ils l'emmenèrent, probablement sous ce prétexte. Une fois dans leurs mains, M. Radu les a-t-il convaincus qu'il n'était point l'homme qui venait de pénétrer chez lui ? Toujours est-il que, quelque temps après, d'autres guerriers envahirent la demeure, fouillèrent la propriété, et ne découvrirent pas le fuyard, qui se

CHAPITRE II

tenait caché sous une plante de rhubarbe. Dans la cave, ils débusquèrent les frères Serlippens, que, sans doute, ils allèrent fusiller près de la remise de M. Charles Robat, et que, le lendemain, on y retrouva presque complètement carbonisés.

Quant à M. Radu, ils le conduisirent en face de la rue Baussart, où il rejoignit, comme nous le verrons bientôt, la foule des prisonniers. Vers 4 heures de l'après-midi, il fut, lui aussi, fusillé, tout près de la briqueterie Delpierre.

Plus loin au numéro 104, vers 9 h. 30, c'est Célestin HERAUT (1) qui tombe dans son jardin, mortellement blessé d'un double projectile : trois soldats avaient pénétré dans sa maison et, à la vue de M. Héraut, avaient, sans provocation ni hostilité de sa part, lâchement fait feu sur lui. L'infortuné resta sans soins étendu dans son jardin. Dans l'après-midi, M. Jules Majot et sa fille Denise aidèrent M^{me} Héraut à descendre le blessé dans la cave et à le coucher sur un matelas : il portait deux affreuses blessures, une au menton et une autre au côté gauche. Malgré le dévouement de M. le docteur Kips, qui, le lendemain, le fit transporter à la Croix-Rouge, il rendit l'âme quelques jours plus tard.

Au numéro 127, après avoir, comme partout, fracassé les portes et forcé l'entrée, les massacreurs firent sortir les réfugiés de la cave, pour livrer l'habitation aux flammes : cette fois, c'étaient un vieillard de 70 ans, M. Jean-Pierre HERROELEN (2) et son épouse. Les deux évacués se rendent au carre-

(1) Né en 1843.

(2) Né en 1844.

LES INCENDIES ET LES MASSACRES

four des rues Emile Constant et du Calvaire, d'où ils considèrent avec tristesse l'action de l'incendie sur leur maison. Tout à coup, débouchent du fond de la rue du Calvaire d'autres Allemands qui, comme des forcenés, déchargent leurs armes sur le groupe stationnant à la bifurcation : M. Herroelen tombe foudroyé aux pieds de son épouse.

Epouvantée, celle-ci se refugie chez le voisin Georges Berger : en compagnie de la famille du facteur Thibaut, que l'incendie avait chassée de chez elle, elle attendit dans la cave la fin de la bourrasque.

**

Retournons maintenant à la rue de Trazegnies et, à travers les flammes et la fumée, tâchons d'éviter les balles que les incendiaires, comme pris d'une rage folle, déchargent sur tous ceux qu'ils aperçoivent, et assistons au spectacle aussi douloureux que varié des cruautés et des assassinats.

Voici d'abord, au numéro 210, le meurtre d'Edouard YERNAUX (1) : inconscient du péril, le malheureux était parti de Marchienne-au-Pont vers 7 heures du matin, pour venir se faire raser à la rue de Trazegnies.

M. Julien Lemaire raconte comme suit les détails de sa mort :

« Le 22 août 1914, vers 8 heures du matin, Edouard Yernaux, dit « Faber », de Marchienne-au-Pont, s'était refugié chez moi, lorsque les premiers Allemands sont arrivés. Pour nous mettre à l'abri des coups de feu qu'on tirait dans la rue, nous descent-

(1) Né en 1863.

CHAPITRE II

dîmes à la cave avec ma famille. Environ une demi-heure après, des soldats vinrent frapper des coups de hache dans la porte de derrière. Yernaux et moi, nous remontâmes avec du pain et du beurre, pour leur offrir à manger : parvenus à la cuisine, nous nous trouvâmes en présence de plusieurs Prussiens. Yernaux reçut de l'un d'eux un coup de baïonnette dans le côté; nous fûmes traînés jusqu'à la rue; là, nous reçumes des coups de crosse de fusil, et, comme Yernaux souffrait et se débattait, un soldat lui porta un second coup de baïonnette en pleine poitrine. Il s'affaissa sur la chaussée, et de nombreux troupiers passèrent sur le corps de cet infortuné, qui mourut presque aussitôt. »

Quelques mètres plus haut, acharnés à leur triste besogne, les incendiaires boutaient le feu aux habitations environnantes, lorsqu'au numéro 222b, qui n'aurait pas tardé à y passer d'ailleurs, ils remarquèrent Constant BAES (1) dans la cour de sa maison. Immédiatement, ils se précipitent aux portes de devant et de derrière : croyant que ce sont des voisins qui demandent abri, M^{me} Baes court ouvrir; les Allemands lui font signe de se glisser contre le mur : au même instant, les quatre instrus font feu sur le mari, assis près du poêle. Comme M. Baes ne tombait point malgré les balles, l'un des soldats s'élança sur lui et lui porta dans le côté un coup de baïonnette, qui le fit chavirer. Un de ces hommes le traîna alors dans le jardin, où il fut abandonné. Ils firent ensuite de la table et des chaises superposées un bûcher qu'ils arrosèrent d'un liquide inflammable.

(1) Né en 1889.

LES INCENDIES ET LES MASSACRES

M. Baes resta, jusqu'au lendemain, sans secours dans le jardin : on le transporta alors à l'ambulance du Cercle catholique, où il expira le 28 août.

Au numéro 226, habité par M. Oscar HANOT (1), s'était réfugiée et cachée dans la cave avec les gens de la maison la famille de M. Alexis GILLAIN (2). C'était entre 8 h. 30 et 9 heures du matin.

Les Allemands ayant brisé les portes et embrasé la maison, tous ces civils se virent bientôt obligés, sous peine d'être brûlés vifs, d'évacuer les lieux. Sous la menace du revolver, les femmes furent dirigées vers Roux, tandis que les hommes étaient réservés pour un cruel destin.

A peine sorti, Alexis Gillain est appréhendé par les massacreurs, et l'un d'eux lui assène un formidable coup de hache, qui lui ouvre le crâne et l'étend raide mort sur le pavé.

Oscar Hanot, qui le suit, est roué de coups de crosse : en même temps, deux soldats l'empoignent par les jambes, lui frappent la tête contre le mur de sa demeure jusqu'à ce qu'il ne donne plus signe de vie, et l'abandonnent sur la chaussée.

MM. Oscar Daully et Albert Pierre furent témoins de ces deux meurtres.

Dans la cave de M. Hyppolite Daully, au numéro 242, beaucoup de Moncellois s'étaient dissimulés, en attendant la fin de la rafale. Vers 9 heures, les Hanoviens les en expulsent. Ils s'enfuient effarés à travers les jardins, poursuivis par les balles qui

(1) Né en 1882.

(2) Né en 1889.

sifflent à leurs oreilles. Céline LORENT (1), âgée de 17 ans, est atteinte d'un projectile dans le dos, au-dessous de l'épaule gauche : elle tombe, frappée à mort.

M^{me} Léonie Blain, veuve Paquet, accompagnait la jeune fille à la sortie de la cave :

« Dehors, témoigne-t-elle, Céline Lorent me prit par la main, et nous nous sauvions à travers les jardins, pour gagner la rue Pige-à-Fenasse. Les soldats tirèrent des coups de feu sur nous : Céline reçut une balle dans le dos, elle s'affaissa à mes pieds ; la clef qu'elle tenait me resta dans la main. Je continuai ma course, pour aller me cacher dans un lieu d'aisance, rue Pige-à-Fenasse. Quelques heures plus tard, repassant près de la jeune fille, toujours étendue dans le jardin Daully, je remarquai qu'elle était morte. »

Son père, M. Augustin Lorent, qui resta près du cadavre jusqu'au moment où on le porta au cimetière, remarqua que sa fille avait en outre reçu un coup de sabre ou de baïonnette près de l'œil, et un autre dans le côté.

A la même occasion, M^{me} Daully, née Emma Daloze, fut blessée à l'épaule d'une des balles que les soldats faisaient pleuvoir sur le tas des fuyards.

Cependant, les Usines du Ruau, situées à proximité du théâtre de ces drames, devait servir de cadre à un tableau aussi navrant que singulier.

Au moment où les Hanoviens se préparaient, après le retour des malheureux débris de la patrouille, à tirer vengeance des habitants de Monceau,

(1) Née en 1897.

quelques civils effrayés étaient entrés dans les Usines du Ruau et s'y étaient cachés le plus loin possible des regards : c'étaient MM. Alfred Ramsdam, Jules Penet et Prosper Vandeveldé. MM. Emile Soupart et Raoul Radermecker, qui se trouvaient dans les bureaux, s'empressèrent eux aussi, à l'apparition des Prussiens, de se sauver dans l'usine ; ils n'eurent pas le temps de découvrir une cachette, car les soldats, qui les seraient de près, déjà leur tiraient des coups de feu. Emile Soupart se laisse tomber, mais aussitôt se redresse, et à la présence d'esprit de lever les bras en l'air en s'avancant vers les soldats. Raoul RADERMECKER (1) reçoit une balle dans le dos : il continue néanmoins de marcher. M. Soupart parlemente avec les Hanoviens assez longtemps pour permettre au blessé de gagner la sortie. Celui-ci s'en va par la rue de Souvret, et entre, pour se reposer, dans la cour de M. Auguste Lemaire. Là, il s'assied sur la pierre du puits et est en proie à une douleur mortelle. M. Lemaire l'aperçoit, lui demande s'il est blessé : « Oui ! » fait-il d'un signe de tête. Il le transporte chez lui, et, en lui donnant à boire, lui demande comment il s'appelle : « Radermecker Raoul », eut-il encore la force de répondre : il était mort.

Dans l'entretemps, Prosper Vandeveldé s'était caché sur une poutrelle du pont roulant : il eut la chance de n'être pas aperçu et resta là jusque bien tard.

Alfred RAMSDAM (2) et Jules Penet avaient

(1) Né en 1894.

(2) Né en 1884.

grimpé dans la charpente de la toiture et là, espérant échapper aux regards, se maintenaient en équilibre.

Ramsdam fut le premier point de mire des balles prussiennes : l'une d'elles l'atteignit et le tua net ; il tomba à la renverse, mais, les pieds s'étant enchevêtrés dans les croisillons de la charpente, il resta suspendu la tête en bas.

Penet allait avoir son tour, lorsque Emile Soupart, qui était toujours prisonnier des Allemands, lui cria de descendre, qu'on ne lui ferait rien : il obéit ; mais, à peine arrivé à terre, les soldats le firent remonter dans la charpente pour décrocher le cadavre de Ramsdam : celui-ci s'abattit sur le sol avec un rebondissement mat...

**

La rue Pige-à-Fenasse fut ensanglantée au moins de onze assassinats.

La première victime fut Alfred FRIPIAT (1), qui habitait au numéro 26 : il était remonté de sa cave pour ouvrir aux soldats qui frappaient à la porte ; devant leur attitude menaçante, il prit la fuite, épouvanté, et courut se blottir dans le lieu d'aisance de sa maison, où l'un des incendiaires, debout dans la ruelle, l'étendit raide mort d'un coup de fusil ; c'était vers 9 heures du matin.

Ne se trouvant plus en sûreté dans la rue, où ils s'étaient rendus par suite de l'embrasement de leur demeure, M^{me} Fripiat et ses enfants, désormais privés de leur soutien, retournèrent dans la cave jusqu'à la fin de l'incendie.

(1) Né en 1870.

Charles TERMOTTE (1) et son fils Alfred TERMOTTE (2), occupants du numéro 28, furent massacrés à la même heure dans des circonstances plus tragiques encore.

Les égorgeurs ébranlant la porte par leurs coups, M^{me} Termotte se présente avec un pain pour les recevoir : M. Termotte la suit de près. A la vue de ce dernier, l'un d'eux lui enfonce sa lance dans le cou. Les malheureux, accompagnés d'Alfred, s'enfuient dans le jardin, mais M. Termotte y tombe mort. Les soldats rejoignent les survivants, et le même assassin, sans doute, frappe également le fils de sa lance dans le cou et le tue : le pauvre jeune homme poussa un râle et expira aussitôt. M^{me} Termotte fut accablée de coups de pied et de crosse de fusil. M^{me} Daully qui venait d'assister au meurtre de Céline Loret et d'être elle-même blessée d'une balle à l'épaule, fut témoin, de la haie du jardin où elle s'était dissimulée, de ces horribles procédés.

M^{me} Termotte n'était pas au bout de son calvaire : elle devait contempler, en face de sa maison en flammes, dans la rue où les Allemands la tenaient prisonnière, le massacre d'Armand LUFIN (3) et de François WATILLON (4).

« Le 22 août 1914, entre 9 et 10 heures du matin, raconte M^{me} Watillon, je me trouvais chez moi, avec mon mari et mes enfants. Un homme que je ne connaissais pas et qui, comme je l'appris bientôt, s'appa-

(1) Né en 1865.

(2) Né en 1891.

(3) Né en 1892.

(4) Né en 1869.

lait Armand Lufin, demanda l'hospitalité, pour se mettre à l'abri des balles ennemis. Peu après, plusieurs Prussiens enfoncèrent ma porte, et nous expulsèrent de la maison. Dans la rue, l'un d'eux dit à mon mari d'avancer vers le haut; mais à peine avait-il fait quelques pas qu'un de ces hommes lui tira deux coups de fusil : touché dans le dos, il s'affaissa et mourut presqu'aussitôt. Quant à Lufin, ne pouvant plus marcher, il fut tué sur place, à côté de moi, de deux coups de feu. »

Les deux malheureux avaient eu beau protester de leur innocence : « Monsieur, nous n'avons rien fait ! » et supplier qu'on leur laissât la vie. Ces cœurs de silex avaient étouffé toute merci.

Les deux cadavres restèrent sur la rue jusqu'au lendemain.

Dans les jardins de la maison Mathieu, où habitaient alors M. et M^{me} Van Gansbeke, celle-ci née Julie Dupont, les Hanoviens abattirent à coups de fusil, en tirant sur eux comme sur du gibier, deux hommes qui venaient de s'évader de la maison Daully : Arthur SAUCET (1) et Louis LECHAT (2). Les témoins affirment qu'à côté de ces deux victimes, gisait le cadavre d'un troisième citoyen: nous n'avons pas réussi à l'identifier.

Nous ne savons pas non plus avec exactitude dans quelles circonstances Julie DUPONT (3) trouva la mort et fut carbonisée.

M. Van Gansbeke, son mari, raconte comme suit

(1) Né en 1878.

(2) Né en 1889.

(3) Née en 1857.

son aventure : « Je me trouvais chez moi avec mon épouse : quatre soldats pénétrèrent jusqu'à la chambre à coucher, où nous étions blottis. Ils nous assommèrent presque avec la crosse de leur fusil. L'un de ces hommes me porta un coup de baïonnette dans le cou et un dans le côté, puis me précipita en bas de l'escalier; à la suite de ce fait, je fus transporté à l'hôpital de Monceau.

» Mon épouse avait toutes nos économies sur elle. Avant leur départ, les ennemis incendièrent la maison et le cadavre de ma pauvre femme y fut carbonisé. »

On ignore de même les détails de l'exécution de Joseph QUERTINMONT (1), que l'on trouva mort à l'entrée de la rue, en face de la maison de M^{me} Cochart.

Des militaires allemands étaient entrés chez lui vers 9 heures du matin et l'avaient emmené prisonnier, sous prétexte qu'il avait tiré sur les troupes; dans quelles circonstances et avec quel raffinement de cruauté ils massacrèrent ce malheureux, on ne le saura jamais.

N'est-ce pas un de ceux qui, comme le racontera bientôt M. Oscar Wallemacq, furent abattus à coups de revolver par un officier de uhlans ?

François PLATBROOT (2), qui occupait le numéro 17, fut assassiné, vers 4 heures de l'après-midi, sous les yeux de son épouse et de son enfant : toute la famille s'était, comme partout, retirée dans la cave. Les Allemands arrivent, découvrent la cachette, et s'apprêtent à fusiller Platroot. La mère et l'enfant

(1) Né en 1877.

(2) Né en 1885.

intercèdent, supplient, se jettent à genoux; le père se répand en pleurs, s'efforce de conjurer l'arrêt fatal : « Pardon, grâce, implore-t-il parmi ses larmes, laissez-moi vivre pour mon enfant... » Ces cœurs de pierre restent inflexibles et trois coups de fusil à bout portant foudroient le malheureux, qui s'écroule comme une masse. Fiers de leur exploit, ils s'en vont plus loin, non sans avoir pillé et brisé en partie ce qu'il y avait dans la maison.

Camille PIGEOT (1), domicilié rue de Trazegnies, 511, avait dû avec son épouse, sous la menace d'être fusillé, préparer, vers 7 h. 30 du matin, le repas des uhlans. Vers 4 h. 30 de l'après-midi, ces soldats arrêtèrent Pigeot, son beau-frère, M. Oscar Wallmacq, et d'autres civils et s'en firent précéder, comme d'un bouclier, par la rue de Trazegnies vers les campagnes : au coin de la rue Pige-à-Fenasse, Pigeot, sans avoir rien dit ni rien fait, fut tué d'un coup de lance dans le cou. Le cadavre fut complètement carbonisé dans l'incendie de la maison Cochard.

C'est évidemment à l'occasion de la même randonnée que Grégoire FAUCONNIER (2), domicilé rue de Trazegnies, 280, fut assassiné d'un coup de revolver.

MM. Oscar Daully et Remi Verwust furent témoins de cette exécution sommaire :

« Le 22 août 1914, vers 4 heures de l'après-midi, raconte M. Verwust, j'avais été arrêté comme otage par les Allemands, avec Grégoire Fauconnier et quelques autres civils. Nous nous dirigions vers Mar-

(1) Né en 1873.

(2) Né en 1862.

chienne-au-Pont par la rue de Trazegnies, et nous étions encadrés de uhlans. A la bifurcation de la rue Pige-à-Fenasse et de la rue de Trazegnies, Fauconnier, n'obéissant sans doute pas assez vite à un ordre donné, reçut un coup de lance dans le dos; aux cris qu'il poussa, un autre soldat le tua net d'une balle de revolver. Fauconnier s'affaissa devant moi; sans plus s'occuper de ce malheureux, les uhlans nous firent prendre la direction des Grands-Trieux. Je ne fus libéré que le lendemain à 7 heures, après avoir passé la nuit dans le parc de Cartier à Marchiennes. »

M. Daully, qui à ce moment-là, sous les ordres des Allemands, recueillait les blessés dans la rue Pige-à-Fenasse, atteste que le cadavre de Fauconnier resta jusqu'au lendemain étendu sur la route.

Enfin, la petite Marcelle LEMAIRE (1), âgée de 2 mois, perdit la vie dans les circonstances suivantes :

« A l'arrivée des Prussiens, vers 8 heures du matin, raconte M. Joseph Lemaire, je me trouvais dans mon jardin : des soldats firent feu sur moi; je rentrai chez moi, et ma femme, mes enfants et moi, nous nous abritâmes dans la cave; peu après, les incendiaires pénétrèrent dans la maison et, sans avoir la pensée de descendre dans la cave, allumèrent l'incendie. Un peu plus tard, la chaleur devenant insupportable, nous nous enfuîmes dans la remise, au fond du jardin. Je tenais ma petite Marcelle dans les bras, et nous restâmes dans cet état jusqu'au lendemain à 11 heures du matin. Dans le courant de la nuit, je

(1) Née en 1914.

constatai que mon enfant, déjà indisposée, était morte de privations dans mes bras. »

Le chantier des briqueteries Delpierre, situé au Ruauc, à gauche en montant vers Trazegnies, fut ensanglanté par l'exécution de cinq civils innocents.

Malgré toutes nos recherches, nous n'avons pas réussi à tirer pleinement ce drame au clair.

Nous ne connaissons nommément que trois victimes : Georges Radu, dont nous avons déjà parlé, Henri CLARYSSE et Maurice WERBROUCK, au sujet desquels nous n'avons, d'ailleurs, que des renseignements incomplets.

Domiciliés à Ledeghem, ils travaillaient comme enfourneurs au service de la Maison Delpierre. De Jumet, où ils étaient embauchés, ils étaient, ce jour-là, revenus à Monceau, espérant y trouver sécurité parfaite. Ils s'étaient réfugiés chez M. Remi Verwust, 278, rue de Trazegnies, non loin de la briqueterie; ils furent faits prisonniers avec lui et conduits au coin de la rue Baussart, pour être versés dans le groupe des otages. Quelques heures plus tard, au moment d'être remis en liberté avec les civils de Marchiennes, ils furent appréhendés, escortés à la briqueterie et, là, exécutés sans raison.

M. Jean-Baptiste Bouton, que les Allemands avaient garrotté et qu'ils battaient brutalement, fut, à un moment donné, conduit au lieu d'exécution et mis en présence de deux cadavres.

M. Remi Verwust a vu les soldats détacher cinq hommes du groupe des civils et les accompagner à la briqueterie; MM. Deglimes et Pétré, dont nous citons plus loin les témoignages, en ont vu quatre ou

cinq; et, le lendemain, M. Verwust a vu de ses yeux cinq cadavres, alignés les uns à côté des autres, comme s'ils avaient été passés par les armes ensemble et systématiquement.

Il est donc certain que cinq citoyens furent massacrés sur les chantiers de la briqueterie Delpierre.

Outre les trois noms que nous avons signalés, nos documents font mention de deux civils, victimes des fusillades ou des incendies, dont la mort est entourée de mystère. Ce sont Pierre DE LAETER (1), domicilié à Grammont et Lambert FOUYON (2), résidant à Gosselies.

Ces deux hommes ont-ils appartenu au groupe des cinq martyrs de la briqueterie Delpierre ? Et Lambert Fouyon est-il le vieillard, dont parlera plus loin M. Pétré, tué pour son ricanement et sa récalcitrance ? La conjecture est probable...

A moins que ces deux infortunés n'aient fait partie du groupe de M. Oscar Wallemacq et n'aient été, en ce cas, foudroyés par le revolver de l'officier à cheval...

**

Avant de revenir à la route de Mons, nous avons à noter quelques assassinats épars.

Aloïs VAN BELLE (3), né à Gand et en logement dans les quartiers Michel de la rue Saint-Fiacre, fut tué d'une balle de fusil dans la tête, vers 8 heures du matin, au moment où il se sauvait à travers champs non loin de la ferme Baussart, par les

(1) Né en 1897.

(2) Né en 1862.

(3) Né en 1872.

envahisseurs, qui prenaient position sur le terril des charbonnages de Monceau-Fontaine.

Rue des Barbieux, vers 11 heures du matin, André DELMOTTE (1) abaissait le volet mécanique de sa fenêtre, du côté de la rue Sohier, lorsqu'une dizaine de Hanovriens, en quête d'aventures, déchargèrent leur fusil sur lui : l'infortuné tomba à la renverse, frappé d'une balle à la tempe et d'une autre près de l'épaule. Il expira aussitôt.

Au numéro 137 de la rue Monceau-Fontaine, chez M. Désiré Oudenne, vers 9 h. 30, plusieurs citoyens s'étaient mis à l'abri dans la cave, lorsqu'il leur parut, à cause des incendies de la rue de Trazegnies, qu'ils n'étaient plus en sûreté. Ils s'apprêtèrent à sortir : à peine avaient-ils donné suite à cette fatale inspiration, que Jules SCHOLIERS (2), surgissant le premier et apparaissant dans la cour, fut pris entre deux feux et, soudain, tué net d'un projectile à la tête. Il tomba mort aux pieds de M^{me} Oudenne. Pour échapper à la fusillade, M. Eugène Pigeolet, qui à ce moment s'enfuyait éperdu, escaladant murs et clôtures, aboutit à la même cour et se blottit sous une machine à laver le linge.

En face de la rue Sohier, vers 10 heures du matin, à l'instant même où il voulait escalader la porte en fer qui clôture le magasin du charbonnage de Monceau-Fontaine, Alfred MOUCHART (3), domicilié à Goutroux, fut frappé à la cuisse droite d'une balle qui lui fractura le fémur et lui trancha l'artère. Il re-

(1) Né en 1886.

(2) Né en 1895.

(3) Né en 1863.

tomba sur la voie du chemin de fer, et fut aperçu par MM. Louis Bury et Henri Falesse, qui, à la première apparence d'accalmie, volèrent à son secours. Tandis que le premier courait chez deux médecins — qui ne purent venir — le second tâchait par la compression d'arrêter l'hémorragie. Dès qu'eut cessé, rue Sohier, le défilé des troupes, M. Falesse, aidé de MM. Louis Vandenberg, François Lanclus et Edmond Beaulieu, recueillit le blessé sur une civière et le pansa dans une dépendance du magasin. Malgré les vives instances du malheureux, il ne fut pas possible, à cause des dangers de la rue, de le transporter à la Croix-Rouge. Il mourut exsangue entre 1 et 2 heures du matin.

Jean-Baptiste SALMON (1), âgé de 77 ans, qui s'était enfui de chez lui, rue des Barbieux, afin d'éviter les Prussiens, n'échappa à un danger que pour tomber dans un plus grand : il fut fusillé dans la ruelle du jardin de sa sœur, M^{me} veuve Carlier, rue des Piges, 153, où il s'était momentanément réfugié.

M. Jean-François Demerre ajoute les détails suivants : « Dans l'après-midi, je fus appelé avec Jean Blancart — fusillé lui aussi — pour relever Jean-Baptiste Salmon, tué par les Allemands, dans le jardin de la veuve Carlier. Nous nous rendîmes près du cadavre; mais remarquant qu'il était encore chaud, Blancart partit pour chercher un médecin; il fut à son tour blessé non loin de la demeure de M. le docteur Kips : je me suis occupé de Blancart et ne suis plus retourné près de Salmon. »

(1) Né en 1837.

Edouard COULON (1) fut grièvement blessé d'un projectile dans la rue du Commerce.

M^{me} Coulon rapporte ainsi les circonstances de ce malheur : « Vers 9 heures du matin, mon mari et moi, nous nous rendions à la poste de Marchienne-au-Pont, pour y toucher de l'argent. Comme nous traversions la rue Thiébaut, plusieurs nous conseillèrent de rebrousser chemin, car les Allemands étaient à la rue de Trazegnies.

» Nous nous mêmes en route pour retourner chez nous, mais, à la rue du Commerce, mon mari s'attarda à causer avec M. Georges Lacroix. Je continuai mon chemin et rentrai chez moi. Peu de temps après, on vint me dire que mon mari, blessé d'un coup de feu, était à l'ambulance de la Croix-Rouge, établie à l'école des filles. Je me rendis près de lui, et il me raconta que des Prussiens, descendant la rue des Piges, avaient tiré sur lui et qu'il était tombé blessé sur le seuil de la porte de Georges Lacroix.

» Quelques heures plus tard, mon mari mourait exsangue. »

M. Lacroix ajoute son témoignage :

« Vers 10 heures du matin, je me trouvais avec mon épouse sur le seuil de ma porte, où nous causions avec Edouard Coulon, en regardant passer les militaires allemands, rue des Piges.

» A un certain moment, un homme se détacha de la colonne et tira deux coups de fusil dans notre direction : Coulon tomba sur le trottoir, tandis que ma femme et moi nous rentrions précipitamment dans la boucherie.

(1) Né en 1868.

» Regardant par la fenêtre et entendant Coulon se plaindre, je l'introduisis chez moi en le traînant; comme il perdait du sang en abondance, je lui serrai fortement la jambe au-dessus de la blessure, et fis chercher une sœur de Charité; celle-ci pansa le malade, puis le fit transporter à la Croix-Rouge, où il mourut quelques heures plus tard. »

Entre 9 et 10 heures, une bande de guerriers descendait la rue des Piges, se dirigeant vers la route de Mons. A l'embranchement de la rue Lancelot, un homme se détacha du groupe, mit un genou en terre et tira deux coups de feu dans le sens de l'enfilade des maisons : Laurence BAUDOUX (1) qui, à ce moment, se trouvait sur le seuil de sa porte, fut atteinte en-dessous du nez d'une balle qui sortit par la nuque : elle expira tandis que M. Alfred Colonval, son beau-frère, la transportait chez elle.

Une heure plus tard environ, Alphonse DELAENDER (2) passait dans la rue de la Colline : des Feldgrauen, arrivant dans la rue Traversière, l'aperçurent et firent feu sur lui; atteint d'un projectile, il marcha quelques mètres encore en se tenant le ventre, et s'affaissa sur la chaussée : là il reçut une seconde balle dans la jambe.

M^{me} Camille Carlier narre en ces termes le douloureux épisode :

« Vers midi, je me trouvais chez moi, avec mon mari et mon fils. Au passage de l'ennemi, entendant tirailleur, nous nous retirâmes dans le fond du jardin. Peu après, nous perçûmes des gémissements prove-

(1) Née en 1866.

(2) Né en 1875.

nant de la rue : mon fils me proposa d'aller voir avec lui. Arrivés rue de la Colline, près des maisons Leloup, nous distinguâmes un homme étendu et proférant des plaintes; nous nous approchâmes : mon fils déboutonna ses vêtements et constata qu'il avait reçu une balle dans le bas ventre. Nous relevâmes ce malheureux, et nous nous apprêtions à l'introduire chez nous, lorsque l'apparition d'autres guerriers nous obligea à l'abandonner, après l'avoir adossé au mur, près des maisons Leloup.

» On appela en hâte M^{me} Hélène Naniot, qui lui prodigua ses soins et le fit transporter à l'ambulance du Cercle catholique, où il expira après quelques heures d'agonie.»

Les incendiaires n'avaient pas manqué de mettre le feu au bas de la rue de Trazegnies : il ne le firent apparemment qu'après le départ des Français, postés au fond de la rue du Vieux-Pont. C'est alors que Juliette DELAHAYE (1), domiciliée rue de Trazegnies, 14, fut victime de son affolement : expulsée de chez elle par les envahisseurs, au lieu de se rendre au fond de la cour, comme le lui criaient M^{me} Jean Grandmaison et M. Hubert Deneumoustier, elle voulut s'échapper par la rue de Trazegnies; dans la ruelle, qui donne sur la chaussée, elle fut tuée sur le coup d'une balle que lui décocha un soldat à l'entrée du passage.

Vers la même heure, Léon ROMAIN (2) fut abattu d'un coup de feu par un officier, aux Ateliers Germain, au moment où, remontant des chaufferies, il

(1) Née en 1857.

(2) Né en 1883.

atteignait le sommet de la rampe : il tomba comme une pierre, et son cadavre fut carbonisé. Il resta à cet endroit jusqu'au mardi matin, jour où, aidé du chef-manœuvre de l'usine, M. l'ingénieur-directeur Badat l'ensevelit dans un linceul, en présence de deux religieuses et des deux frères de Romain, qui firent enlever le corps le mercredi 26.

Les Hanovriens mirent le feu aux bureaux des Ateliers Germain : par contact, une partie de l'usine devint aussi la proie des flammes.

**

Tandis que ces péripéties se déroulent, que les Allemands se couvrent de honte et les Français de gloire, que les habitants de la rue de Trazegnies sont soumis à l'épreuve du feu et du sang, d'autres événements, pareils à ceux que nous venons de raconter, s'accomplissent en un autre endroit de Monceau : l'envahisseur, poussant méthodiquement sa pointe, est déjà en contact avec les vaillants défenseurs de la Belgique et de la France dans le quartier de Hameau, non loin de la ferme dite « de l'Espinette ».

Là devait, en un très dur combat, se disputer le terrain pied à pied.

Vers 10 h. 30, quelques uhlans débouchèrent du bois de Monceau et s'engagèrent dans la rue de Landries. Arrivés à hauteur du « Blanc Chemin », en face de la maison de M. Clément Romain, ils essuyèrent le feu de l'infanterie française, couchée sur la plate-forme d'une annexe de la ferme Deltenre-Pélériaux : ils firent demi-tour, abandonnant sur la route quelques uhlans blessés et trois chevaux tués.

Quelque temps après, les fantassins firent leur apparition, et constatèrent, devant la maison Romain, les conséquences de l'escarmouche.

De là à lancer contre la population civile l'accusation d'avoir tiré sur leurs hommes, il n'y avait qu'un pas.

Voici précisément qu'arrivent, de la direction de Fontaine-l'Evêque, deux civils, inconscients du danger : ce sont MM. Théophile LEQUEUX (1), de Marcinelle, et Aimé Vandy, de Montignies-le-Tilleul. Avertis que les ennemis sont à Monceau-sur-Sambre, ils prennent à travers champs la direction de Hameau, pour gagner Montignies-le-Tilleul, par la Jambe de Bois.

Du seuil de la demeure de M. Adolphe Graboillat, un soldat tire sur eux à bout portant : Lequeux tombe blessé à mort d'une balle au cou. Il expire presque aussitôt. Instinctivement M. Vandy lève les bras en l'air, garde la vie sauve, mais reste prisonnier.

C'est alors que ces guerriers, qui pourtant se targuent de bravoure, s'abaisse, ici encore, à cette suprême lâcheté : placer devant leurs rangs des civils désarmés en marchant à la rencontre de l'ennemi.

Rue de Landelies, pour trouver leur bouclier humain, ils s'y prirent de la manière suivante :

« Je me trouvais dans la pièce du fond, raconte l'épouse de M. Clément ROMAIN (2), avec mon mari et mes deux fils, Arille (3) et Albert (4), lors-

(1) Né en 1887.

(2) Né en 1872.

(3) Né en 1893.

(4) Né en 1895.

que la porte fut enfoncée par des soldats germains. Mon mari et mes deux enfants s'enfuirent au grenier, mais ils furent découverts et conduits dans la rue, sous une avalanche de coups de crosse et de coups de pied. Les guerriers voulaient leur lier les mains derrière le dos : Albert, se rebiffant à l'idée d'une humiliation aussi imméritée, fut mis sur le côté et, sous mes yeux, massacré à coups de sabre. Ensuite mon mari et mon autre fils, ayant été ligotés, furent emmenés dans la campagne de l'Espinette. »

En relevant le cadavre du malheureux Albert Romain, pour le transporter sur son lit, M. Floribert Dupuis constata qu'il avait la poitrine ouverte et portait d'affreuses blessures à la tête. Plus tard, le cadavre fut en partie carbonisé dans l'incendie de la maison.

Les autres habitants de la rue subirent une destinée pareille : portes et fenêtres enfoncées à coups de hache et de crosse de fusil, incendie, civils garrottés les mains derrière le dos.

Ces braves s'emparent aussi de Donat STEVENS (1), de Louis LEDOUX (2) et de son fils Alexandre, de MM. Adolphe Graboillat, Aimé Vandy, Arille ANDRE (3), et d'autres encore, et, protégés par ce plastron vivant, s'avancent à la conquête des positions françaises.

« Lorsqu'ils me conduisirent dans les campagnes de l'Espinette avec d'autres civils, témoigne M. Graboillat, les envahisseurs nous firent avancer en éven-

(1) Né en 1883.

(2) Né en 1857.

(3) Né en 1886.

CHAPITRE II

tail dans la direction de Landelies, où les attendaient des soldats français; ils marchaient immédiatement derrière nous, et, de temps en temps, se baissaient pour tirer sur l'ennemi. »

C'est au cours de cette pénible randonnée que Louis Ledoux et Donat Stevens furent tués sans merci.

M. Alexandre Ledoux narre le détail de ce double assassinat dans les termes suivants :

« Tandis que j'étais emmené dans les campagnes de l'Espinette avec mon père et un appelé Donat Stevens, un groupe de guerriers, autre que celui qui nous poussait devant eux, s'approcha de nous, et l'un de ces hommes, brutal comme un fou furieux, porta à Donat un coup de baïonnette dans la poitrine, ensuite déchargea son fusil sur mon père et sur moi. Donat tomba blessé à mort; mon père, frappé d'une balle dans le côté, s'écroula, tué raide; quant à moi, atteint d'un projectile dans le bras, je m'affaissai et fis le mort, car je craignais d'être achevé à coups de baïonnette. Le soir venu, ne voyant plus personne, je m'approchai de mon père et de Stevens, et je constatai que tous deux étaient morts. »

**

Toujours précédés des civils garrottés, les conquérants parcourent les campagnes de Landelies, prennent part au combat qui se livre autour de la ferme de l'Espinette, et, après bien des marches, aboutissent, vers 7 heures, à Marchiennes, à proximité du château Bailleux.

Cédons la parole à M. Graboillat :

LES INCENDIES ET LES MASSACRES

« Nous arrivâmes au château Bailleux : on nous conduisit dans la plaine qui s'étend devant les bâtiments. Là, on nous versa dans un groupe de civils : seuls, Clément Romain, Arille Romain, son fils, et mon gendre Arille André, furent mis à part et réservés pour un destin cruel. Un officier leur dit : « Vous » êtes accusés d'avoir tiré sur nos soldats ». Les malheureux voulaient protester de leur innocence, mais l'Allemand ne leur en laissa pas le temps : « Pas » un mot, vous êtes condamnés à mort. Demi-tour » et marchez ». Ils s'éloignèrent de quinze pas environ. Alors, l'officier leur cria : « Halte ! demi-tour, » face par ici ! » A l'instant, une dizaine d'hommes se levèrent et firent feu. Ils tombèrent. Romain fils donnait encore des signes de vie : un militaire s'approcha et lui tira un coup de fusil dans la tête. L'officier se retourne et nous dit : « Les civils, vous » voyez ce que l'on gagne à faire la guerre à nos » soldats. Maintenant, je vous tiens comme otages, » et, si demain matin on a encore tiré sur nos hom- » mes, vous serez tous exécutés. Si l'un de vous » tentait de s'échapper, il serait immédiatement fu- » sillé ». Nous fûmes conduits dans une grange voi- » sine, d'où nous ne fûmes délivrés que le lendemain vers midi. C'est en sortant de là que je vis quatre nouveaux cadavres de civils, étendus l'un à côté de l'autre. »

En effet, nos documents portent les noms de quatre autres civils qui furent abattus là, près du château Bailleux : Pierre Demol, Hector Depoorter, Jean Blancart, tous trois venant de Monceau-sur-Sambre, et Philias-Joseph Capouillet, venant de Goutroux.

A vrai dire, nous ne possédons de documents précis que pour le cas de Philias CAPOUILLET (1) et de Jean BLANCART (2) : se dernier fut passé par les armes sous les yeux de M. Demerre, qui, trois ou quatre jours plus tard, ramena à Monceau, pour l'inhumation, la dépouille mortelle de son compagnon d'infortune.

Jean Blancart fut, en somme, victime de son admirable dévouement. On l'avait appelé, au commencement de l'après-midi, avec M. Demerre, pour donner les premiers soins à J.-B. Salmon, dont le corps, encore chaud, paraissait pouvoir être ramené à la vie; n'écoutant que son bon cœur, il était parti à la recherche de M. le docteur Kips; arrivé à quelques mètres de la maison du médecin, il essuya des coups de feu, fut blessé grièvement au bras, et rentra chez lui. Comme les souffrances de sa blessure étaient intolérables, il se rendit quelques heures plus tard au local de la Croix-Rouge pour se faire panser. Malheureusement, ce jour-là, il n'y avait pas de médecin à l'ambulance. M^{me} Naniot accompagna le blessé chez M. le docteur Kips. En cours de route, il fut arrêté au « Casino », où il s'était introduit pour s'abriter, par des soldats qui l'emmenèrent en disant : « C'est à nous, Madame, ce blessé, nous allons le soigner ». Il fut pris comme prisonnier civil, conduit à Marchienne-au-Pont, servit d'otage aux troupes jusqu'au château Bailleux, et là subit son triste sort.

Les seuls témoignages que nous possédions sur la

(1) Né en 1876.

(2) Né en 1890.

destinée de Hector DEPOORTER (1), sont ceux de M^{me} Dewulf, domiciliée rue de Goutroux, 81, et de M. Camille Neyts, habitant rue de la Pairotte.

La première fait la déclaration suivante :

« Vers 2 1/2 heures de l'après-midi, je me trouvais avec Hector Depoorter près de sa maison, lorsque des soldats débouchant du coin de la rue nous mirent en joue; Depoorter leva les bras : les troupes ne tirèrent pas sur lui, mais l'emmenèrent vers Goutroux, par la rue du bois de Goutroux. Environ une demi-heure plus tard, ces militaires repassèrent avec Depoorter et deux autres civils que je ne connaissais pas, mais que l'on m'a dit être Philias Capouillet et Jean Blancart, ce dernier blessé au bras.

» Le lendemain ou le surlendemain, j'ai entendu dire que ces trois hommes avaient été fusillés au château Bailleux. »

M. Neyts s'exprime ainsi :

« Vers deux heures de l'après-midi, j'ai vu Hector Depoorter et trois ou quatre autres civils arrêtés par les Prussiens, venant de la rue de Goutroux et se dirigeant vers le centre de la commune. Je ne l'ai jamais plus revu, et l'on m'a dit qu'il avait été fusillé au château Bailleux, à Marchienne-au-Pont. »

En tout cas, il ne revint plus, et M^{me} Depoorter, réfugiée à Beernem, village natal du martyr, ne reçut plus jamais de nouvelles de son mari.

Les détails qui nous renseignent sur la mort de Pierre DEMOL (2) sont encore plus imprécis. Il n'existe, en effet, à son sujet, d'autre témoignage que celui de M^{me} Annette Bartholomé, sa fiancée :

(1) Né en 1887.

(2) Né en 1889.

« Le 22 août 1914, vers 9 heures du matin, je me rendais à la maison communale de Monceau-sur-Sambre, en compagnie de Pierre Demol, mon fiancé, avec l'intention de nous marier.

» A peine étions-nous à proximité de l'hôtel de ville, qu'une fusillade éclata : nous nous réfugiâmes dans la salle d'un cinéma situé en face du bâtiment. Nous n'étions là que de quelques minutes, lorsqu'un jeune homme, frappé d'une balle, y entraït en coup de vent. Immédiatement, mon fiancé fit apporter un essuie-mains pour panser la blessure.

» Tandis qu'il était occupé à soigner ce jeune homme, des soldats de la Croix-Rouge pénétrèrent dans le local, et emmenèrent mon fiancé et le blessé.

» Ces deux citoyens et plusieurs autres civils furent liés à la grille du château Bailleux à Marchienne-au-Pont, et tous furent fusillés. »

Le jeune homme dont Pierre Demol pansa la blessure est, sans doute possible, Jean Blancart, qui, lui, fut certainement fusillé à Marchiennes. La salle de cinéma est bien, en effet, la même que celle du « Casino », où Jean Blancart s'était réfugié avec M^{me} Naniot. Tout concorde donc pour attribuer à la présomption qui résulte de la déposition de M^{me} Bartholomé la valeur d'une certitude.

Que l'état civil de Marchienne-au-Pont ne possède aucun acte de décès au nom de Pierre Demol, ce n'est pas une raison pour déclarer qu'il ne fut pas exécuté sur le territoire de cette commune; car le registre ne renferme pas davantage d'acte de décès au nom d'Arille André, qui pourtant fut abattu au château Bailleux sous les yeux de son beau-père.

Enfin, Philias Capouillet paraît bien avoir fait partie de ce groupe de victimes.

C'était un ouvrier modelleur, habitant Goutroux.

Ce jour-là, vers 3 heures de l'après-midi, assis dans son fauteuil, il était en train de fumer sa pipe, lorsque deux soldats se présentèrent chez lui : l'un resta près de la porte, l'autre entra dans la maison, lui lia les mains et l'emmena avec lui.

Les trois hommes prirent le sentier montant vers Goutroux, traversèrent le chemin de fer du Centre et, 100 mètres plus loin, entrèrent à la métairie Adriaenssens, où Capouillet put se désaltérer. De là, le trio s'arrêta de nouveau chez Rouvroy, garde-cabine du passage à niveau sur la ligne du Centre. A partir de cet endroit, on perd les traces de Capouillet, pour le retrouver au moment où il fut fusillé sur le territoire de Marchienne-au-Pont, le long du château Bailleux.

M^{me} Capouillet identifia le corps de son mari le 2 août 1919, à l'aide d'une loupe qu'il avait en poche, et d'une montre en or contenue dans une poche intérieure : la montre en argent se trouvant dans la poche de son gilet avait été volée (1).

Pour caractériser la fin de cette série rouge, nous citons le passage suivant de la déclaration de M. le baron Arnold de Cartier de Marchienne, qui, fait prisonnier vers 11 heures du matin, dut, en compagnie de quelques ouvriers de Courcelles et de Roux,

(1) La plaque commémorative, fixée au mur du château Bailleux en l'honneur des fusillés, porte les noms de Jean Blancart, Philias Capouillet, Pierre Demol, Hector Depoorter, Clément Romain, Arille Romain, Arille André,

marcher en tête des colonnes allemandes et ainsi leur servir de plastron :

« On nous conduit, par la rue Neuve et la route de Beaumont, à Zône, devant la villa de M. Englebert-Bailleux. Là, halte. Des troupes innombrables suivent. Toujours, nous devons précéder les rangs, en agitant casquettes et mouchoirs. Toujours, les coups pleuvent, quand on n'est pas bien aligné. A Zône, commence un combat entre deux pièces d'artillerie légère allemande et les soldats français, abrités dans des tranchées situées aux Marlaires (ou Marlères) à Mont-sur-Marchienne. Ce combat dure une heure et demie. Nous sommes toujours encadrés de soldats, qui nous font asseoir dans le foin et se moquent de nous quand, instinctivement, nous courbons la tête pour éviter les balles françaises sifflant à nos oreilles ou éraflant les troncs des arbres. Ils ricanent, disant : « Sales Belges ! vous francs-tireurs !... Nous, Allemands, pas peur de la mort ! ». Après une heure de cette pénible situation, se place un épisode bien douloureux et cruel : au milieu du combat, arrive une bande de civils (un père et ses deux fils, du nom de Romain, je crois) escortés par un officier et par douze ou quinze soldats; un bref dialogue s'engage entre l'officier et ces quatre malheureux que l'on aligne contre le mur du jardin de M. Bailleux. Ces pauvres gens pleurent, tombent à genoux, supplient, protestent de leur innocence : rien n'y fait; brutalement, on les fait mettre debout. Instant atroce et poignant ! Un grand jeune homme se bande lui-même les yeux; les soldats font quelques pas en arrière; un commandement bref, une salve de peloton, et ces quatre héros et martyrs tom-

bent sous les balles prussiennes; trois sont tués sur le coup; le dernier, blessé mortellement, s'agitte en une convulsion dernière; au bout de dix minutes, on remarque que ce malheureux vit encore; immédiatement, un soldat s'approche et l'achève, en lui tirant un coup de fusil dans la poitrine, à bout portant. C'est tout. Les cadavres sont là, devant nous. Le combat continue. »

Il semble que la fusillade narrée ici par M. le baron de Cartier soit celle où les Moncellois Clément Romain, Arille Romain et Arille André, dont nous avons plus haut raconté l'odyssée, furent, vers 7 heures du soir, exécutés sans preuves et sans jugement.

Bien que le récit de ces assassinats soit empreint d'une atroce et peut-être fastidieuse monotonie, ce n'est pas près du lecteur que nous éprouvons l'envie de nous excuser, mais bien plutôt, pour avoir été trop bref, près des victimes elles-mêmes, qui ont versé leur sang pour la rançon de la Patrie et le salut de leurs proches, et dont la mémoire mérite d'être gardée dans l'écrin précieux d'un immortel souvenir. Et les poignantes souffrances qu'elles ont dû supporter et le martyre moral qui tortura leur âme, ne sont-ils pas plus longs infiniment et plus horriblement cruels que les paroles humaines ne peuvent l'exprimer ?...

CHAPITRE III

Le sort de la population survivante.

La narration rapide, que nous venons d'esquisser des assassinats de Monceau, ne donne qu'une faible idée des drames affreux et des monstrueuses péripéties qui, en cette fatale journée, marquèrent les procédés des militaires allemands.

Chacune des 251 maisons brûlées fut le théâtre de tragédies extrêmement douloureuses, parfois désespérément longues, caractérisées toujours par une brutalité sauvage, que la plume se refuse à décrire.

Quoique toutes ces horreurs, — celles que l'on connaît et ne dévoile qu'imparfaitement, et celles qui resteront ignorées et pourtant dépassent la faculté de souffrir, — se soient produites simultanément et que Monceau dans cet indéchiffrable tohu-bohu de malheurs fût transformé en vestibule d'enfer, il semble, pour la facilité de l'histoire et à cause de l'imperfection de notre esprit, que l'on puisse partager en deux catégories les victimes de la barbarie déchaînée : celles qui ne tombèrent point dans les mains des Allemands, et celles qui furent faites prisonnières par les incendiaires.

Malgré l'ardeur qu'ils déployaient à fouiller les

coins et recoins de toutes les maisons, ils ne purent empêcher un certain nombre de civils de s'échapper par les jardins : de part et d'autre de la rue de Trazegnies, surtout à droite en montant, du côté des numéros impairs, plusieurs tentèrent de s'enfuir en escaladant tous les obstacles. Le souci de la conservation communique, en ces instants tragiques, une souplesse et une agilité qu'en temps normal on ne se connaît pas : quelques-uns, avertis du danger par une sorte d'instinct, abandonnèrent leurs maisons et leurs biens, dès le début de ce carnage. Ils se précipitèrent, à travers champs et par-dessus clôtures et barricades, passant le Piéton à gué, se baissant pour esquiver les balles, dans la direction de la Docherie : éperdus, les yeux hagards, presque fous d'émotion, ils couraient à perdre haleine, et, lorsqu'ils étaient en lieu sûr, regardaient encore autour d'eux avec effroi, croyant toujours que les fusils, les baïonnettes et les flammes les poursuivaient dans leur refuge.

Ne pouvant se résoudre à livrer leur avoir à l'arbitraire d'une soldatesque furieuse, et espérant contre toute espérance que l'incendie épargnerait leurs demeures, d'autres se cramponnèrent jusqu'à l'extrême limite du possible à leur réduit, à leur cave, à leur remise : vaincus par l'obstination teutonne à tout détruire, force leur fut, dans le courant de l'après-midi, d'évacuer les lieux.

D'autres encore, ne sachant où se rendre, chassés de chez eux par les flammes ou l'irruption des Allemands, fuyaient par le fond du jardin et se réfugiaient, en attendant d'être délogés à nouveau, chez les voisins non encore sinistrés.

A la rue de Roux, n° 34, M^{me} Sylvain Lannoy, dont le mari travaillait au charbonnage du Martinet et ne devait pas reparaître avant le surlendemain, se terra d'abord dans sa cave avec sa petite fille : après y être restée durant de longues heures, elle eut l'idée, le danger devenant plus pressant, d'aller se blottir en dessous du four situé dans la remise, et d'y dissimuler sa présence et celle de son enfant par des bois et des branchages. Bien lui en prit, car, au même instant, les intrus, armés de haches, brisaient les portes et mettaient le feu à toute la maison. Elle resta dans cette position presque toute la nuit du samedi au dimanche, assistant à l'incendie de sa demeure et de celles des voisins. Comme les flammes pouvaient atteindre la remise, dès qu'elle ne vit plus d'Allemands, elle se sauva encore, et, pour le reste de la nuit, alla s'étendre dans le parc de choux. On entendait de la musique : des soldats ivres jouaient de l'accordéon; d'autres pillaiient et emportaient tout ce qui leur convenait. A la pointe du jour, elle se dirigea vers le Martinet, et vit, le long du chemin, les matelas que les incendiaires avaient volés chez M. Canivet...

Effrayée de l'épouvantable branle-bas de la rue et des hurlements sauvages des soldats, M^{me} André Hubeau alla se cacher, avec son jeune fils Marc, dans le grenier des écuries Delpierre. L'incendie ne tarda pas à poursuivre les réfugiés et à les menacer d'une mort certaine. Acculés à cette extrémité, ils se résolvent à traverser les flammes et à descendre à l'écurie; ils dégagent, en le grattant, le pavé en dessous de la mangeoire, et là, s'étendant de tout leur long, se couvrent de fumier. Les Allemands, qui déjà avaient enlevé les chevaux, vinrent encore s'em-

parer des harnais, et ne remarquèrent pas la présence des malheureux. A deux reprises, ceux-ci sortirent de leur cachette, pour s'enquérir de l'état de la rue, et ce n'est que le dimanche à 11 heures du matin, après presque vingt heures d'immobilité sous le fumier, qu'ils se hasardèrent à paraître au dehors.

« Vers 9 h. 1/2, raconte M. Fernand Desy, domicilié au n° 195 de la rue de Trazegnies, arriva chez moi, par mon jardin, un civil ensanglanté : il avait reçu deux balles dans l'avant-bras. « Avez-vous tiré sur eux ? demandai-je. « Non ! » répondit-il. Je lui bandai le bras, et lui fis boire le reste de la bouteille de vin que ma femme avait offerte aux Allemands, croyant toujours que c'étaient des Anglais. Je me trouvais, au milieu de cet infernal vacarme, dans ma cave, avec toute ma famille, et celle de M. Pierre Albert, chef de fabrication du Ruau.

» Vers 1 h. 1/2, celui-ci, accompagné de sa femme et de son fils âgé de 7 ans, se décida à partir : il y avait, tout juste alors, un moment d'accalmie. Mon fils Olivier voulut s'évader avec eux. Je lui dis : « Allez à la garde de Dieu. Nous resterons : s'ils viennent, j'irai leur ouvrir la porte ». Ma femme, ma petite fille et moi, nous restâmes dans notre cachette jusqu'à 3 h. 1/2 : on entendait les coups de fusil, les lamentations des voisins, les cris rauques des soldats. Chose curieuse, après avoir passé cinquante fois au moins sur mon trottoir sans jamais penser à enfoncez ma porte, ce n'est qu'à 3 h. 1/2 qu'ils en vinrent à forcer l'entrée de la maison du chef de fabrication, contiguë à la mienne. En pénétrant dans l'habitation, ils relevèrent les volets mécaniques, d'un coup de lance défirent le crochet soutenant la

suspension et lâchèrent celle-ci, qui s'aplatit sur la table avec un bruit d'enfer; ensuite, à coups de hache, ils mirent en pièces les meubles et les glaces, et, de là, descendirent à la cave. Déjà, un groupe de saccageurs se dirigeait par les jardins vers ma porte du fond, lorsque les perquisiteurs découvrirent un panier de champagne. Au moment où les premiers mettaient la main sur la poignée de ma porte, les seconds, exultant de leur aubaine, appelèrent leurs camarades, qui revinrent sur leurs pas. Nous profitâmes de cet instant pour nous sauver par le jardin, la seule issue possible. En me retournant pour voir si nous étions suivis, je remarquai que des soldats, brandissant une bouteille de champagne, s'apprêtaient à la vider. Deux minutes à peine après notre départ, ils venaient avec leur lance, derrière la palissade, fouiller dans le buisson, pour voir si nous n'y étions pas blottis... Nous nous dirigeâmes vers la Docherie. Nous étions parmi les derniers. En traversant la ligne de Bruxelles, un soldat posté près du château Canivet tira sur nous et nous manqua. Nous traversâmes les campagnes et arrivâmes au Piéton. Là, sur la rive opposée, se trouvait une planche dont l'extrémité plongeait dans l'eau. J'appelle deux hommes qui marchaient le long du canal, pour venir mettre la planche d'aplomb sur le Piéton : « C'est inutile, me » répliquent-ils, vous allez être attrapés; on vous » suit. » Je cherchai alors un passage propice pour passer la rivière à gué; croyant l'avoir découvert, je descends dans la rivière; malheureusement, je dépose le pied à l'endroit le plus profond : j'avais de l'eau jusqu'aux épaules, et, sans le secours de ma femme qui me tendit la main, j'étais emporté par le courant... »

Au numéro 222 de la rue de Trazegnies, M. Abel Legrand avait pensé échapper aux perquisitions des saccageurs, s'il se cachait dans sa cave et là s'étendait sous un amoncellement de bois : il se coucha contre le mur et se fit couvrir par sa femme de tout le bric-à-brac que l'on put rassembler. Les Allemands vinrent, mirent le feu à la maison, mais ne descendirent pas à la cave : le malheureux, dont le cœur battait à se rompre en entendant le vacarme, resta courageusement sous son tas protecteur, jusqu'au moment où les progrès de l'incendie et l'enfumissement de la fumée lui rendirent intolérable le séjour à la cave, et il se sauva par la rue Bertinchamps, non sans être poursuivi par les balles hanoviennes.

Il convient de rappeler dans quelles circonstances fut livré aux flammes ce numéro 222.

M^{me} Cochard, dont la maison est contiguë, avait été, tout au début de l'offensive allemande contre les civils, grièvement blessée au haut du bras dans la région du cœur, par les balles de mitrailleuses, qui avaient en outre criblé sa porte et ses fenêtres. M^{me} Cochard, sa mère, avait elle-même été frappée d'un projectile à la jambe en escaladant le mur voisin de son jardin. Se croyant à juste titre incapable de s'enfuir, M^{me} Cochard s'était réfugiée au numéro 222, et, là, étendue sur un matelas, s'efforçait, en étanchant le sang de sa blessure, d'empêcher la vie de s'en aller. Les furieux pénètrent dans l'habitation, forcent, malgré ses protestations, l'infortunée à quitter l'appartement pour se rendre n'importe où, et, amoncelant sur la table matelas, chaises, meubles combustibles, mettent le feu à ce bûcher...

M. Wincq, contremaître aux Ateliers Germain, avait été surpris à la besogne par l'invasion soudaine des forcénés : il résolut de s'en retourner chez lui, rue du Calvaire, afin de soustraire à l'incendie ce qui pouvait être sauvé, et qui sait ? peut-être étouffer les flammes. Parti vers 11 heures de l'usine, il se mit en route, escaladant à l'aide d'une échelle un mur de 4 à 5 mètres et se laissant tomber de l'autre côté, faisant marches et contre-marches, grimpant avec une agilité d'écureuil par-dessus les clôtures. Il arriva enfin vers 3 h. 1/2, devant le dernier mur qui le séparait de sa maison : il s'agissait de franchir sans échelle une hauteur de 3^m50. Après Dieu sait combien de tentatives, il accomplit le tour de force, et le voici dans son jardin :

« Là, immédiatement, continue-t-il, je remarquai un homme : c'était le beau-fils du voisin Collet, raboteur à la Providence, qui, pour se mettre à l'abri, avait envahi mon domaine. Amputé d'une jambe, traqué lui aussi par les Allemands, il était malgré tout parvenu à sauter par-dessus le mur du jardin, du côté opposé à celui d'où j'arrivais. Il avait parcouru le bout de la rue du Calvaire et n'avait plus su rentrer chez lui. Il avait passé à côté des cadavres de M. Ruelle et des frères Serlippens, et avait vu l'incendie des maisons Piérard, Ruelle, Robat, Radu, Serlippens, Splingaire. Plusieurs balles, qu'on lui destinait, avaient sifflé à ses oreilles, sans le toucher. Il me racontait tout cela à voix basse, tandis que nous étions couchés dans les légumes... »

Non loin de là, au coin de la rue de Trazegnies et de l'ancienne rue du Chenois, dans la cave de la boulangerie Tenret, s'étaient réfugiées neuf person-

nes, parmi lesquelles on comptait M. le vétérinaire Eloy, M. et M^{me} Tenret et leurs deux jeunes enfants : Georges et Raymond, l'aïeul de ces derniers, M. Thirifayt, un jeune apprenti flamand... Les sacageurs apparurent à peu près au moment où les troupes d'assaut descendaient vers Marchiennes : ils firent main basse sur tous les objets à leur convenance, fracturèrent les portes, les armoires et les tiroirs de l'habitation (car la boulangerie est séparée du corps de logis par un large couloir), chargèrent leur butin : linge, draps de lit, couvertures, ustensiles, etc. sur le camion à pains, puis livrèrent la boulangerie aux flammes. Par le soupirail, on les voyait agir dans le couloir; l'un d'eux descendit jusqu'à la porte de la cave, sans penser à y entrer... Les flammes, activées par les pastilles incendiaires dont on percevait le giclement, ne tardèrent pas à se propager; et bientôt les craquements de l'escalier du grenier, l'écroulement des sacs de farine qui dégringolaient, la chaleur et la fumée qui à chaque instant devenaient plus intenses, eurent exercé sur les prisonniers de la cave leur action déprimante; à la crainte d'être découverts par les cambrioleurs, s'ajoutait la terreur d'être suffoqués et brûlés vifs. Qu'on se figure ces interminables heures de transe et d'agonie... On les passait à prier, à se morfondre, à causer à voix basse, à se préparer à la mort... Entendant parler de mort, les enfants, à tout moment, demandaient en pleurant : « Comment allons-nous mourir ? » Et il fallait les calmer, apaiser leur frayeur, refouler leurs larmes, leur mentir en les assurant qu'ils vivraient... Et, pour comble d'angoisse, les combattants mirent en batterie sur la rue, en face

de la cave, un canon qui, en tirant, produisait un bruit d'enfer et ébranlait les fondements de la boulangerie. A la fin, la position devenant intolérable, car la fumée, toujours plus âcre, prenait à la gorge, on se résolut héroïquement à sortir de la prison : quelqu'un se dévouerait, s'aboucherait avec les incendiaires, proposerait une rançon. MM. Eloy et Tenret, après s'être concertés, demandèrent à l'apprenti flamand, dont la langue maternelle aiderait à se faire comprendre, de passer par le soupirail et de risquer l'aventure. Bravement, le petit homme consent, et, se faufilant à grand'peine par l'étroite ouverture, il se dresse, comme un diable bondissant d'une boîte, devant les cinq soldats. Ceux-ci, revenus de leur surprise, se montrent assez bons princes et ne répugnent pas à l'idée d'un marché. Les grandes personnes remonteront par l'escalier, les enfants sortiront par le soupirail : ils aident même ces derniers au passage, les accueillent avec cette sympathie « bonhomme » que, plus d'une fois, l'on eut l'occasion de constater chez eux à l'égard des enfants, et attendent l'arrivée des grandes personnes. A travers le nuage de fumée qui envahit la cave, celles-ci n'y voyaient plus : on convint de remonter l'escalier à la queue leu leu, M. Tenret ouvrant la marche, les autres suivant et se cramponnant aux vêtements du précédent.

Parvenu à hauteur du couloir, on put se rendre compte de l'intensité de l'incendie : les murs étaient tout chauds et le pétrin mécanique était rougi par le feu.

Il pouvait être 2 heures de l'après-midi.

Dès que les six personnes furent en présence des

soldats, le sergent qui commandait demanda qui était le patron : M. Tenret se présenta, et il voulait le passer par les armes; déjà, il l'avait fait mettre contre le mur pour le fusiller, lorsqu'à force d'instances, le petit Flamand intervenant avec succès, on obtint que, moyennant tout l'or qu'on possédait, M. Tenret et les autres prisonniers garderaient la vie sauve. Ils furent fouillés; ils purent s'apercevoir que les soldats étaient ivres. On leur paya 4.800 francs en or, que M^{me} Tenret avait en grande partie cachés dans ses chaussettes. Voyant que M. Tenret portait aux doigts des alliances en or, le sergent les exigea et les empocha. Ils se partagèrent l'argent. Après l'opération, il leur fallut du vin : craignant d'être empoisonnés, ils obligèrent les prisonniers à boire d'abord.

C'est ici que doit être intercalé le récit d'un incident qui se produisit au moment où les soldats fouillaient les prisonniers : une automobile, chargée de six Allemands, parmi lesquels se trouvaient des officiers supérieurs, arriva de la rue du Calvaire. Elle s'arrêta devant la boulangerie Tenret; les voyageurs demandèrent un homme pour les accompagner : M. Eloy dut monter dans la voiture entre deux soldats. L'auto descendit à toute vitesse la rue de Trazegnies. Devant la borne-fontaine, située entre la rue Saint-Fiacre et l'Hôtel Pétré, plusieurs citoyens voulant enrayer l'incendie faisaient la chaîne jusqu'aux maisons qui flambaient. A ce spectacle, les occupants de l'auto se mirent à tirer au revolver et au fusil sur ce tas d'innocents. Un ouvrier peintre, André-Henri TOEGAERT, né à Bruxelles, âgé de 64 ans, fut atteint : il eut encore la force de se traîner

jusqu'au café de M. Carpentier, « Au Suisse »; mais, dans le vestibule de la maison, il tomba mort entre les bras de M^{me} Carpentier.

A cause de la confusion de ces tristes moments, le cadavre fut abandonné là où la mort avait fait son œuvre et carbonisé dans l'incendie.

Après ce bel exploit, l'auto fit demi-tour, remonta la rue de Trazegnies et ne s'arrêta que dans les campagnes des fermes Delforge, où campaient de nombreuses troupes et où M. Eloy fut remis en liberté. Il traversa, sans être inquiété, les rangs des soldats et revint par la rue de Trazegnies vers Marchienne-au-Pont.

Dans l'entre-temps, les rescapés de la boulangerie Tenret, après maints épisodes qu'il serait trop long de raconter, reçurent du sergent l'ordre de se sauver du côté de la Docherie. En passant sur le pont du Chenois, ils entendirent les balles siffler à leurs oreilles : personne ne fut touché.

Quelqu'un, cependant, manquait à l'appel : c'était le beau-père de M. Tenret, M. Thirifayt, âgé de 70 ans, auquel les incendiaires, au moment de la perquisition, avait permis d'entrer dans le corps de logis, pour recueillir des papiers précieux. Avec un sang-froid admirable, le vieillard monta à l'étage, prit avec lui 40.000 francs de valeurs, puis, sans prêter apparemment attention aux soldats, traversa la rue, se rendit chez Thomas et, là, s'étendit dans les choux : le cadavre de M. Thomas, tué dans la matinée, gisait tout près de lui; vers 7 heures du soir, il se leva de sa cachette et partit pour la Docherie...

**

Tous les habitants de Monceau ne réussirent pas, hélas ! à se soustraire par la fuite à la brutalité de la 4^e compagnie du Bataillon du Génie n° 10 : en fait, la plupart tombèrent dans les mains des forcenés, et ils furent, comme nous l'avons partiellement raconté, les uns impitoyablement tués, les autres inhumainement traités et gardés prisonniers.

Avant de procéder au pillage et à l'incendie des maisons, nos possédés les parcouraient du haut en bas, en délogeaient les habitants, et, à moins qu'ils ne les massacrassent, les faisaient sortir de chez eux, les rassemblaient sur le trottoir et, comme du bétail, les poussaient devant eux vers le haut de la commune.

Il va sans dire que les pauvres Moncellois, chez eux d'abord, puis dans la rue, jusqu'au centre de rassemblement, furent victimes des traitements les plus cruels.

« Deux soldats vinrent nous faire sortir de chez nous, raconte un de ces prisonniers habitant le haut de la rue de Trazegnies. La porte était pourtant ouverte. Mon père et moi, nous nous présentâmes, leur demandant ce qu'ils voulaient. Ils nous firent enlever nos vestes, nous fouillèrent en nous brutalisant, soutenant que nous avions sur nous des armes, que nous avions tiré par la lucarne du grenier. Je ne saurais assez insister sur l'inhumanité de leurs traitements. Alors, ils nous parquèrent sur le trottoir en face de la maison, avec tous les voisins qu'ils avaient, comme nous, fait sortir de chez eux, et, comme nous, cruellement malmenés : là où la porte n'était pas ouverte, ils la défonçaient avec des haches et avec de gros marteaux.

» Lorsque tous les civils des environs furent sortis de leur demeure et rassemblés devant la nôtre, les soldats revinrent vers nous — je veux dire ceux qui avaient la mission de nous traiter ainsi, car l'armée passait toujours sous nos yeux; — ils se placèrent en demi-cercle autour de nous, nous firent tomber à genoux, nous commandèrent de dire notre dernière prière, affirmant que nous allions être fusillés : ils épaulèrent leurs fusils et nous mirent en joue. Sur ces entrefaites, arriva un chef qui leur ordonna de se rendre dans une autre direction; il ne resta près de nous que deux ou trois soldats qui toujours nous menaçaient de leur armes.

» Les autres soldats, nous les voyions pénétrer dans les maisons, piller tout, briser tout : on entendait le bruit des glaces volant en pièces, le fracas des suspensions s'écrasant sur le sol...

» Les trois guerriers préposés à notre garde s'assirent sur le trottoir et se mirent à manger.

» Les menaces et les injures des officiers et des soldats qui défilaient devant nous, étaient continues et violentes : leurs yeux lançaient des éclairs; ils tâchaient même de nous atteindre de leurs crachats; « sales Belges ! » criaient-ils sans discontinuer; ils nous montraient les tabatières du grenier ouvertes, faisaient le signe d'épauler un fusil, donnant à entendre par là que nous avions tiré et que, bientôt, nous serions fusillés.

» Au milieu de ce spectacle, les femmes à genoux se lamentaient, imploraient la pitié des bourreaux, demandaient la grâce des citoyens, protestaient de l'innocence de tous.

» Dans la maison d'un Flamand, père d'une nom-

breuse famille, les saccageurs découvrirent une vieille arme, avec laquelle il était impossible de tirer; ils s'en emparèrent, et, sous prétexte que c'était une arme de guerre, arrêtèrent le civil, lui lièrent les mains derrière le dos et le conduisirent devant un officier. Son petit garçon, âgé d'environ 7 ans, suivit les soldats et demanda à l'officier de lui rendre son père : le soudard lui lança un formidable soufflet qui l'étendit par terre.

» Après avoir mangé, nos surveillants partirent : alors, un Allemand plus humain, qui d'aventure passait par là, nous dit de filer vite.

» Il pouvait être 2 heures ou 2 h. 1/2.

» Nous descendîmes la rue Baussart en pleurant, et traversâmes le Piéton. Au passage, les soldats tiraient sur nous, et nous entendions le sifflement des balles... Les maisons de notre quartier commençaient à flamber... »

Cette déclaration de M. l'ingénieur Marcel Delpierre, qui s'applique au hameau du Ruau, on peut la généraliser à tout Monceau, car la méthode observée fut partout identique.

Ni les vieillards ni les femmes ne trouvaient grâce devant ces frénétiques : bien qu'ils aient assassiné plusieurs femmes, nous pensons que c'est avant tout aux hommes qu'ils en voulaient; néanmoins, les femmes subirent, par les coups et les injures qui pleuvaient sur elles, leur part du martyre.

Avant d'incendier les maisons, ils les faisaient évacuer par les habitants, comme nous l'avons dit; alors, au milieu des plus cruelles avanies et des traitements les plus brutaux, ils dirigeaient les hommes vers le Ruau et les parquaient dans les prairies

ou les terrains en face de l'intersection de la rue Baussart et de la rue de Trazegnies et aussi à l'angle de celle-ci et de la rue de Roux : là, ils les soumettaient à d'humiliants outrages, les frappant à coups de crosse, les accablant de taloches, les bourrant de coups de pieds, les abreuvant d'injures... Au cours de la journée, M. l'ingénieur Canivet, passant par là avec un caporal, a vu, en face de l'école des filles du Ruau, un officier, assis devant une table, passer un simulacre de jugement sur un civil debout, les mains liées derrière le dos. Le flot des hommes rassemblés là grossit tout le long de la journée de l'affluence de ceux qui venaient des maisons sinistrées, et même de la route de Mons... Plus d'une fois, les conquérants vinrent en prélever quelques-uns pour s'en faire, en allant à l'ennemi, un bouclier de protection... Cinq d'entre eux furent même détachés du groupe et fusillés devant la briqueterie Delpierre... Vers le soir, ceux qui restaient furent emmenés au milieu des soldats vers Marchienne-au-Pont, passèrent la nuit à la ferme Quintin, non loin de Montignies-le Tilleul, et ne furent relâchés que le lendemain vers 1 heure de l'après-midi.

M. l'instituteur Cambier, témoin oculaire, résume en ces termes ses souvenirs de l'épisode :

« Au début de l'après-midi, une colonne de civils encadrée de soldats vint se placer sur le terrain vague situé à l'angle des rues de Roux et de Trazegnies. Ce groupe fut bientôt rejoint par un autre venant de la route de Mons.

» Ces civils, au nombre de deux cents environ, furent maltraités d'ignoble façon par leurs gardiens, qui, sans aucun motif, distribuaient force coups de

poing, coups de pied, coups de crosse, sans compter qu'à tout instant on faisait agenouiller ces malheureux en leur annonçant qu'ils allaient être fusillés et qu'ils devaient faire leur acte de contrition.

» Un autre groupe de prisonniers, se trouvant près de la maison Delpierre, n'était pas mieux traité : l'un d'eux m'a dit qu'à un moment donné on les a fait coucher sur la route et qu'on les a recouverts de paille, pour les faire écraser par l'artillerie qui se dirigeait vers les Grands Trieux. Heureusement, un officier mit fin à ces agissements barbares. »

Au dire de M. l'ingénieur Tréfous, plusieurs soldats reculaient de quelques mètres pour prendre leur élan, et s'élançaient ensuite sur les prisonniers, baïonnette en avant, comme pour les en percer.

Quant aux femmes, elles furent enfermées dans le parc du château Bouriez, rue de Trazegnies, d'où, à travers les grilles, elles purent contempler l'effrayant spectacle de la guerre : les soldats et leur attirail meurtrier, les incendies, les massacres, le triste troupeau des hommes qui sous l'avalanche des coups montaient vers le Ruau, les menaces des soldats à leur adresse... Et, bientôt, les flammes qui envahirent le château et anéantirent cette belle propriété, devaient éclairer de leur sombre lueur les péripéties variées de ce sinistre drame...

En face, dans la villa Corthals, avaient été rassemblées aussi un certain nombre de femmes, l'excédent de celles qui n'avaient point trouvé place dans le jardin du château Bouriez : M. le notaire Lebrun, de la route de Mons, que son état de santé avait empêché de suivre le convoi des hommes, se trouvait parmi elles.

Il faut renoncer à dépeindre les sentiments de ces malheureuses, dont plusieurs avaient vu leur mari tomber sous les balles ou les lances des assassins, dont la plupart avaient assisté à l'incendie de leurs maisons et à l'enlèvement des hommes, pour les conduire à la boucherie, sans doute... Aux barreaux de la grille, elles montraient leurs figures éplorées, passaient leurs bras impuissants, appuyaient leurs corps captifs... Et les petits enfants, surtout les petites filles, ayant pleuré toutes les larmes de leurs yeux, envoyaient de la main à leurs pères et à leurs frères des baisers d'adieu, des promesses d'éternel souvenir...

Il se produisit, dans le sinistre chaos de ce carnage, des scènes d'une particulière atrocité : « Je me trouvais parmi plusieurs prisonniers civils, raconte M. Joseph Moret, âgé alors de près de 80 ans, et nous étions conduits vers le Ruau. Arrivé en face du château Bouriez, je reçus dans le dos un coup de crosse de fusil qui me fit trébucher. Je restai couché sur l'accotement de la rue, faisant le mort; lorsque tous les civils et les soldats furent passés, je me glissai jusque dans la prairie Corthals; c'est là que je vis Rosa Lauvaux, étendue morte, ses effets tout maculés de sang; elle avait une affreuse blessure à la poitrine. »

Ce jour-là, vers 7 h. 1/2 du matin, M^{me} Marchal-Lefebvre avait donné naissance à un enfant : vers 9 heures, les incendiaires la forcèrent à quitter sa maison, afin de la livrer aux flammes : on transporta la mère avec son bébé dans la prairie située en face du nouveau pont du Chenois.

M. Camille Serlippens, vieillard infirme, père des

deux frères dont nous avons plus haut raconté le massacre, fut placé contre le mur du château Bouriez, tandis que les saccageurs boutaient le feu à sa demeure; ils volèrent même, chez M. Jean-Baptiste Corthals, un fauteuil, pour permettre à l'impotent de s'asseoir et d'assister à l'incendie de sa maison...

**

Les Ateliers Germain (1), situés sur le passage des Feldgrauen et non loin du carrefour de la rue de Trazegnies et de la rue Saint-Fiacre, furent pris pour un repaire de francs-tireurs. Après l'échauffouée de Marchiennes, des soldats, accompagnés d'un officier, pénétrèrent dans les bureaux, y mirent le feu et, après avoir abattu Léon Romain, firent prisonniers les membres du personnel de l'usine.

M. l'ingénieur Rodolphe Tréfous, qui s'était réfugié dans la cave, nous raconte l'invasion :

« Là, se trouvaient déjà plusieurs hommes de l'usine : MM. Frey, Romain, Delsarte, Avaux, Valère, etc. De ce refuge, nous pouvions examiner les incidents de la rue. Celle-ci était bondée de soldats qui hurlaient. Notre compagnon Romain ne cessa pas un seul instant d'observer la suite des événements.

» A un moment donné, nous entendîmes marcher au rez-de-chaussée : c'étaient les Allemands qui entraient dans l'atelier des autos. Nous décidâmes de

(1) C'est aux Ateliers Germain que les ouvriers de la région de Charleroi furent convoqués les 22, 23, 24 et 25 novembre 1916, pour être déportés. Une plaque commémorative rappelle cet abominable attentat contre l'humanité.

nous rendre, s'ils se présentaient à la porte du magasin. Au préalable, nous prîmes la précaution de nous débarrasser de nos canifs.

» Les soldats ne tardèrent pas à trouver notre cachette, et, dès qu'ils nous aperçurent, poussèrent des cris de joie. Ils nous firent remonter par l'escalier en bois, et, postés de chaque côté de la rampe, ils accablaient chacun de nous, au fur et à mesure que nous apparaissions, d'une bordée de coups et d'injures... (1)

» Nous fûmes alors poussés vers la porte de sortie et, de là, à travers la rue, dans les dépendances du chemin de fer de l'Etat.

» A peine étions-nous dans le chemin de fer, que la famille de M. Devroede et celle de M. Moret vinrent nous rejoindre. Le fils de M. Devroede, Emile, avait les vêtements en lambeaux et la tête ensanglantée; renversé par des coups de crosse, il était resté évanoui quelques instants dans le corridor de sa maison, et avait été traîné par les Allemands.

» Cependant, nos gardiens s'étaient placés sur deux rangs dans le chemin de fer, contre la barricade des anciennes usines Bonehill. Les prisonniers prétendaient que ce peloton avait été posté là pour nous fusiller : il n'en était rien. On nous fit monter dans un wagon. Quatre sentinelles nous surveillaient : une sur chaque tampon. On nous avait donné l'ordre de nous tenir couchés dans le fond du wagon. La plupart d'entre nous, ayant perdu la tête, se levaient malgré le commandement et recevaient des

(1) Ici se place l'assassinat de Léon Romain, raconté précédemment.

coups de crosse : la scène était vraiment pénible à voir. En outre, chaque fois qu'un Allemand s'approchait, beaucoup croyaient qu'il allait dynamiter le wagon. L'un de nos gardes fut, à l'inverse des autres, tout ému de compassion pour nous : il nous réconforta, en nous disant que, loin de perdre la vie, nous serions envoyés comme prisonniers en Allemagne.

» Après une demi-heure environ, on fit descendre les femmes et les enfants, et on les remit en liberté.

» Les hommes furent emmenés par la rue de Trazegnies vers le Ruau : toujours la menace du revolver les torturait, toujours les coups de crosse et les coups de poing leur tombaient en avalanche...

**

M. le docteur Camille Laigle, dont nous avons eu ailleurs (1) l'occasion de souligner le dévouement, a bien voulu nous communiquer ses souvenirs de la sanglante journée. Habitant alors sur la place de Marchienne-au-Pont, il fut témoin des événements de la rue Neuve :

» Vers onze heures, nous vîmes les soldats français reporter à leur chariot leurs deux mitrailleuses, monter sur le siège et disparaître au grand trot de leur attelage. Peu après, un soldat allemand se hasardait sur la place, puis, s'enhardissant, s'avancait jusqu'au poste de la Croix-Rouge, installé à l'ancien hôtel de ville, et enfin venait me demander d'aller avec nos brancardiers transporter les blessés aux

(1) *L'Invasion Allemande au Pays de Charleroi*, 3^e édition, chez Janssens, Leunis et Havet, 69, rue de Liedekerke, Bruxelles, p. 80.

écoles du Ruau, à Monceau-sur-Sambre. Il était alors environ 13 heures.

» Nous partîmes avec ce soldat et relevâmes des blessés au bas de la rue de Trezegnies. Dans cette rue, les incendies commençaient à s'allumer et, tout en portant nos blessés, nous pouvions voir flamber l'intérieur de quelques maisons. Une heure plus tard, toute la rue était en flammes et nous ne pûmes revenir par le même chemin. Au cours de ce trajet, nous avons vu comment procédaient les incendiaires. Ils travaillaient à deux, l'un abattant à coups de hache un panneau de la porte d'entrée, l'autre attendant avec un bidon de benzine; une fois l'ouverture faite, un peu de benzine projetée dans le corridor était allumée par une pastille de poudre, et on allait opérer plus loin.

» A l'ambulance des écoles du Ruau, le médecin me dit : « Les civils ont tiré sur nos troupes; aussi » on va tuer des gens ici ».

» Notre retour fut extrêmement mouvementé. Comme on ne s'occupait plus de nous, nous partîmes, mes ambulanciers et moi, sans escorte. Nous rencontrâmes d'abord un convoi de prisonniers civils, au milieu desquels je reconnus le notaire Lebrun, l'avocat Thiébaut et le cafetier Pétré; ces gens ne furent relâchés que le lendemain, après avoir été enfermés dans une grange et avoir reçu l'assurance qu'ils allaient tous être fusillés.

» Peu encouragés par cette première rencontre, nous le fûmes encore moins par la seconde : il s'agissait maintenant d'une forte troupe de soldats, qui nous encadra, pendant que l'officier à pied me criait : « *Halt!* » en me plaçant la bouche du revol-

ver très exactement sous le nez. L'officier à cheval me fit un petit discours commençant par l'épithète de *Schweinhund* (chien de cochon !), et se continuant par l'affirmation sans charme que j'allais être fusillé, en ma qualité d'officier en civil, de même que mes ambulanciers, considérés comme des soldats camouflés. Ma connaissance relative de l'allemand, en me permettant de rectifier ces données, sauva ma vie et celle de mes compagnons. Le chef de la troupe me fit donner une escorte composée de trois soldats, pour me reconduire.

» A ce moment, toute la rue de Trazegnies étant en feu, nous dûmes prendre la rue du Calvaire. Mon escorte paraissait persuadée qu'il y avait derrière chaque fenêtre un franc-tireur, et tout rideau qui remuait attirait un coup de fusil. Mes trois soldats avaient l'air excités, ivres d'une ivresse particulière, qui me parut être celle de l'éther. L'un d'eux abattit un petit chien qui passait, et sembla très fier de l'adresse qu'il avait ainsi manifestée. Ils tiraient à tort et à travers sur tout ce qui bougeait. Rue du Commerce, en face d'un poste de Croix-Rouge, où je croyais pouvoir m'arrêter et qui se trouva vide, une femme me demanda si je ne pourrais entrer chez elle, pour soigner un blessé. Le chef de mon escorte me fit traduire ce qui venait de m'être dit et s'écria : « C'est un franc-tireur; il a tiré sur nous ! » Il se précipita dans la maison, et en revint en rudoiant violemment deux hommes, qu'il poussait devant lui et dont l'un était gravement blessé au bras gauche. Ces deux hommes furent placés devant nous, conduits à Marchiennes et fusillés la nuit même contre le mur du château Bailleux. Le blessé avait reçu un

projectile dans le bras, en sortant pendant la fusillade pour aller demander un médecin, un civil grièvement atteint d'une balle ayant besoin de l'aide du docteur.

» Lorsque nous arrivâmes sur la place de Marchiennes, toute trace de combat avait disparu, et le Bourgmestre faisait publier que les habitants pouvaient sortir de chez eux, qu'il ne leur serait fait aucun mal, mais que les portes des maisons devaient rester ouvertes toute la nuit et que toutes les fenêtres devaient être éclairées.

» Détail piquant : le surlendemain, à l'hôpital de Marchiennes, j'eus à traiter, pour une blessure à la main, l'officier qui m'avait si soigneusement arrêté au revolver, et c'est lui-même qui, dans un sourire aimable, me rappela comment nous avions fait connaissance. C'était un garçon sans rancune : peu de jours plus tard, rentrant en Allemagne, il se présentait chez moi, en mon absence, pour me faire ses adieux et me remercier. »

Les deux hommes dont s'empara l'escorte de M. le docteur Laigle, pour aller les fusiller au château Bailleux, sont évidemment Jean Blancart et Pierre Demol.

**
La déclaration de M. l'avocat Georges Deglimes, qui possédait l'allemand, ajoute de nouveaux détails et donne bien l'impression de cette fatale journée.

M. Deglimes habitait route de Mons, à Marchienne-au-Pont.

« Les Allemands arrivèrent chez nous à midi moins dix minutes. Ils étaient accompagnés de civils. Comme j'allais leur ouvrir la porte, ils vociférèrent : « *He-*

raus ! Hände hoch ! » (Sortez ! haut les mains !). Je partis en levant les mains. Ma mère, qui était dans le corridor, me demanda ce que les soldats voulaient. Je répondis : « Ils sont entrés dans la maison et ont fait partir la servante avec moi ». Je fus conduit à l'intersection de la rue Neuve et de la route de Mons. Là, nous étions une cinquantaine de personnes, parmi lesquelles je reconnus M. Thiébaut, bourgmestre de Monceau : les Prussiens lui avaient imposé un havresac. Un officier criait en français qu'il allait incendier toute la rue et que, s'il y avait des enfants, il fallait les faire sortir. Voulant intervenir, M. Thiébaut se fit connaître : « Je suis le bourgmestre... ». L'officier lui coupant la parole : « M. le Bourgmestre, on a distribué 500 fusils aux habitants pour tirer sur nous ». M. Thiébaut dénia et protesta qu'au contraire on avait partout placardé des affiches exigeant la remise des armes à la maison communale. L'officier opposa un démenti et finit par ajouter : « Le général va faire une enquête : tant mieux pour vous, si ce n'est pas vrai ». Alors un soldat fit cette réflexion : « *Es ist traurig, wegen der Dummheit eines Mannes !* » (C'est triste... pour la stupidité d'un homme !...) sans préciser à quoi il faisait allusion. A ce moment, on transportait chez le docteur Debaise un soldat allemand étendu sur une civière. En voyant passer ce blessé : « *Ein braver Kamerad, s'écria l'un de nos surveillants, Vater von fünf Kindern, von den Zivilisten ermordet !* » (Un brave camarade, père de cinq enfants, assassiné par les civils !). Nous stationnâmes là pendant une dizaine de minutes. Ensuite, on nous fit courir par la rue de Trazegnies dans la direction du Ruau.

» Au passage, nous apercevions les soldats qui enfonçaient à coups de hache les portes et les fenêtres et mettaient le feu aux maisons : celles-ci flamblaient sur tout le parcours.

» Vinrent alors des uhlans qui nous poussaient devant eux, et, lorsque nous ne courions pas assez vite, nous frappaient sur la tête du bois de leurs lances. A un certain moment, je suis tombé et un cheval a passé par-dessus moi. Alors un fantassin est venu m'accompagner.

» Devant le château des demoiselles Bouriez, on sépara les hommes des femmes; celles-ci furent introduites dans le parc, tandis que ceux-là continuaient jusqu'au Ruau, presqu'en face de la briqueterie Delpierre. Je reçus durant cette marche un coup de crosse de fusil, qui ne me fit pas grand mal. Parvenus à ce centre de rassemblement, on nous groupa par rangs de quatre, et l'on prit nos canifs. Certains otages avaient, comme des criminels, les mains ligotées : un officier fit couper leurs liens. Le soldat qui nous enlevait les canifs nous saisissait par l'épaule et nous poussait violemment devant lui vers un groupe de prisonniers qui se formait autour d'un officier. Celui commanda : « D'abord, ceux de la rue de Trazegnies; puis les ouvriers de chez Germain, puis les habitants de la route de Mons; ces derniers peuvent retourner chez eux ».

» Tout heureux, nous reprenions bravement le chemin de nos foyers, lorsqu'en face des écoles du Ruau, où stationnait une autre compagnie, le capitaine de service s'avança vers nous, revolver au poing : « *Wo gehen Sie hin?* » demanda-t-il. Je répondis : « *Ein Oberst hat uns, Einwohnern der route de Mons,*

» gesagt, wir dürften nach Hause zurückkehren ». Il répliqua : « *Es hat nichts zu bestellen, kommen Sie mit* » (Où allez-vous ? — Un Colonel nous a dit, à nous, habitants de la route de Mons, que nous pouvions retourner chez nous. — Cela ne fait rien, venez avec nous). Il nous fit asseoir sur l'herbe et nous encadra de sentinelles. A ce moment, des soldats s'élançaient vers nous avec des figures de possédés, et nous accablaient des pires injures : « *Schweinhunde, Räuber* » (Cochons, brigands...), etc.. Le capitaine, les faisant reculer, leur ordonnait « *Rückwärt!* » (en arrière !) et nous protégeait plutôt contre l'excès de leur colère. Il discuta même avec nous. Nous affirmâmes que nous n'avions pas tiré, tandis que lui prétendait que nous étions les vassaux de l'Angleterre, que notre Roi aurait dû les laisser passer, qu'ils nous auraient largement indemnisés pour les dégâts. Dans la situation délicate où je me trouvais, je répondis comme je pus, et, en fin de compte, il rejeta sur l'Angleterre la cause de ces malheurs.

» On changeait les sentinelles à peu près tous les quarts d'heure. Un sergent vint vers nous, qui parlait convenablement le français : « Vous allez tous marcher demain devant les troupes vers la frontière française, et il y aura une grande bataille, et vous serez entre les deux feux. Voilà ce qu'a décidé le Général ». Je répondis : « Mais, nous n'en pouvons pas plus que vous, s'il est vrai qu'on a tiré sur vous ». — « Vous étiez dans la ligne de feu », répliqua-t-il. — « Ce n'est pas légitime de châtier des innocents; c'est bien de punir des coupables, mais les innocents ! » fis-je. — « C'est la guerre, rétorqua-

» t-il; nous ne parvenons pas à savoir qui a tiré sur nos troupes : dites-nous qui a tiré, nous vous relâcherons tout de suite. » Il ajouta : « C'est comme à l'école; quand les enfants font une espièglerie, on punit toute la classe. » — « Il y a une différence, constatai-je, entre punir une classe et fusiller les gens. » M. l'avocat Jules Thiébaut lui fit ce compliment : « Comme vous parlez bien le français ! » — « J'ai donné des leçons d'allemand à Paris », termina-t-il. Le capitaine intervint : « Quand on a affaire à des gens intelligents, on agit avec l'intelligence; mais avec les brutes, il n'y a que la terreur ». — « Mais alors, capitaine, dis-je, êtes-vous certain qu'on a tiré ? Il y avait des Français dans les maisons et dans la gare, et peut-être même dans les wagons; c'était leur droit, n'est-ce pas ? » — « Ja, affirma-t-il; aber die Franzosen hatten kein Schrot, und ein braver Kamerad, Vater von fünf Kindern, hat Schrot in den Hals bekommen. » (Oui, mais les Français n'avaient pas de plomb de chasse, et un brave camarade, père de cinq enfants, a reçu du plomb de chasse dans le cou).

» Il demanda alors à un soldat s'il ne connaissait pas qui avait tiré sur eux et celui-ci désigna trois hommes. S'adressant à un civil du second rang, en manches de chemise, le capitaine lui dit : « Vous, vous êtes un soldat, je le vois à votre chemise ». Il portait, en effet, à la chemise, un numéro qui avait été noir d'abord, mais que le lavage avait bruni. C'était Georges Radu, de Monceau-sur-Sambre, rue du Calvaire. Il fit mettre les quatre citoyens debout à côté de nous, et, quelques instants après, il indiqua par un signe aux soldats qu'il fallait les fusiller : ils

furent dirigés vers la briqueterie Delpierre, et, bientôt, nous entendîmes le feu de salve qui les éteignait morts. On les retrouva le lendemain, et Radu avait la poitrine à nu.

» A un moment donné, nous demandâmes à boire, et l'on mit à notre disposition un seau d'eau, un gobelet de soldat et une pinte, qu'on apporta d'une maison.

» Nous restâmes là jusqu'à 7 heures. Alors, on nous donna l'ordre de nous lever, on nous fit décrire un quart de tour, et le capitaine exigea quatre personnes connaissant Monceau, pour piloter les troupes. Quatre hommes se présentèrent, et les soldats les accueillirent de « *Die vier Lumpen !* » (les quatre vauriens !). Mais un sous-officier s'avança : « Je connais mieux Monceau qu'eux », trancha-t-il, et ceux-là s'en allèrent à Monceau.

» Le capitaine fit une proclamation : « Si l'on tire une seule fois sur les soldats, vous serez fusillés ». Avant de partir, il nous fit inscrire sur son carnet le nom de « Monceau-sur-Sambre ».

» Le moment du départ était venu. L'ordre du défilé fut le suivant : en tête quatre civils, puis une compagnie de soldats, alors huit civils et une compagnie, enfin huit civils et ainsi de suite. Les civils devaient tenir les bras en l'air et crier sans interruption : « Ne tirez pas sur les soldats ». Il n'y avait plus personne dans les rues...

» Nous descendîmes la rue de Trazegnies. Je marchais derrière un marmiton, qui avait un fourneau portatif. Il était très aimable. Je l'interrogeai : « Que croyez-vous que l'on va faire de nous ? » Il répondit : « Si l'on ne tire pas, vous serez relâchés demain,

» Je souhaite pour vous qu'on ne tire pas sur nous ». Nous passâmes par l'avenue de la Gare, puis par la rue Neuve, et nous nous dirigeâmes vers Montignies-le-Tilleul. Je voyais les soldats fumer, et l'envie m'en prenait : « *Darf ich auch rauchen ?* » (Puis-je fumer aussi ?) demandai-je. — « *Warum nicht ?* » (Pourquoi pas ?) fut la réponse, et deux d'entre eux m'offrirent une boîte d'allumettes.

» Devant la ferme Quintin, un soldat brutal m'arracha la cigarette des lèvres, mais il fut désapprouvé par ses camarades. « *Ich habe die Erlaubnis gehabt* » (J'ai eu la permission), protestai-je. — « *Sie sprechen deutsch und Sie haben auf uns geschossen ?* » (Vous parlez l'allemand, et vous avez tiré sur nous?) — « *Ich habe gar nicht geschossen* » (Je n'ai pas tiré du tout), et lui expliquai comment j'avais été enlevé de chez moi et emmené prisonnier. — « *Das geht mich nichts an* » (Cela ne me regarde pas), ajouta-t-il et il me fit entrer dans la grange.

» Nous étions environ deux cents dans un petit local, et il y avait là des otages de Montignies. Un officier parlant le français dit aux femmes qu'elles pouvaient s'en aller. A un civil qui demandait à boire, ce guerrier répondit : « Cela n'en vaut pas la peine ».

» J'essayai de me coucher, mais pas moyen; nous étions appuyés les uns sur les autres, tellement nous étions nombreux et la grange exiguë. J'aurais voulu dormir un peu, pour avoir le courage de faire digne figure devant les troupes allemandes.

» Le défilé de celles-ci fut continual durant toute la nuit. Un soldat, porteur d'une lampe, vint voir si nous étions tranquilles. Vers l'aurore, un officier fit saisir trois civils : un soldat dit, en désignant en

particulier l'un d'eux : « Celui qui n'a ni bas ni souliers et porte une blessure au bras ». On les conduisit dans la cour, et on les fusilla. Un des exécuteurs ouvrit alors la porte de la grange et fit devant nous, avec son fusil, le geste de tirer, pour nous indiquer l'opération qui venait de s'accomplir. Je demandai à la sentinelle : « *Werden wir alle erschossen werden ?* » (Serons-nous tous fusillés ?) — « *Alle* » (Tous), répondit-il sur un ton péremptoire. Je me dis alors que j'allais tâcher de m'endormir, car c'était autant de temps pris sur l'angoisse de l'attente; je fis mon acte de contrition et m'appuyai sur l'épaule de M. l'Ingénieur Georges Bastin : je tombai dans le sommeil.

» Vers 11 heures, je m'éveillai. M. l'avocat Thiébaut avait fait son testament sur une carte de visite. Une nouvelle sentinelle arriva et je l'interrogeai : « *Was ist los ?* » (Que se passe-t-il ?) — « *Sie werden um Mittag frei gelassen werden* » (Vous serez remis en liberté à midi), repartit-il. J'avertis mes compagnons de cette heureuse réponse, et l'on applaudit.

» Je souffrais horriblement de la soif. Sur ma demande, le brave homme apporta des seaux d'eau et des gobelets, et chacun se désaltéra. M. Bastin s'informa près de la sentinelle, s'il ne pourrait point s'aboucher avec un officier. Il parlait assez couramment l'allemand. Notre gardien lui répondit qu'il pouvait s'adresser à un *Wachtmeister* (maréchal des logis), qui, de fait, lui confirma que nous serions relâchés à midi. Les soldats défilaient toujours sans interruption.

» Midi arrive et l'on ne nous ouvre toujours pas,

Je fais remarquer à la sentinelle que l'heure est passée : « *Ein wenig Geduld : haben Sie es so eilig ?* » (Un peu de patience : êtes-vous si pressés ?) Quelques instants après, la porte s'ouvre, et nous voilà rendus à la liberté... Plusieurs soldats nous faisaient des signes d'adieu et nous serraien la main...

» Et nous partîmes, heureux de l'avoir échappé belle... Toutefois, au bout de la rue Neuve, deux sentinelles nous arrêtèrent. L'une d'elles parlait très bien le français : elle nous demanda d'où nous venions et où nous allions. J'expliquai que nous avions été faits prisonniers. « *Otages* », corrigea M. l'avocat Thiébaut. « Cela y ressemble », dit avec malice la sentinelle. « *Passez !* » Et nous passâmes. Il pouvait être 3 heures de l'après-midi... »

M. l'ingénieur Tréfous, qui se trouvait aussi parmi les prisonniers de la ferme Quintin, ajoute ce dernier détail :

« Afin d'éviter désormais d'être arrêtés par un officier, nous jugeâmes prudent, dès que nous eûmes la certitude de notre prochaine libération, de réclamer un sauf-conduit pour le nombre exact de civils, et, dans ce but, nous passâmes à la file indienne devant M. Piette, qui nous compta : nous étions nonante-huit. Le passeport ne fut pas nécessaire... »

M. Victor Pétré, qui fut à la même heure fait prisonnier à son hôtel, au coin de la rue de Trazegnies et de la route de Mons, et auquel les saccageurs enlevèrent 1.090 francs en or, confirme le récit de M. Georges Deglimes; lui-même fut la victime choisie de brutalités fréquentes. Il assista à la condamnation, ou, si l'on veut plus exactement, aux préparatifs de l'exécution des otages fusillés près de la

briqueterie Delpierre : M. Radu, deux briquetiers et un homme de 60 à 65 ans.

Au témoignage de M. Pétré, la fusillade eut lieu vers 4 h. 1/2 de l'après-midi, et le vieillard fut assassiné pour les raisons suivantes : les prisonniers civils étaient, au moment où cet innocent fut versé dans le groupe, contraints de se mettre à genoux, comme pour subir le châtiment du crime d'avoir tiré, et ceux qui n'obéissaient pas au commandement, étaient soumis aux plus cruels tourments. Le nouvel otage, ne comprenant rien aux motifs de cette brutalité, n'obtempéra pas ou pas assez vite aux ordres hanoviens, et fut renversé à coups de crosse. Malgré les recommandations des voisins, qui lui inculquaient à voix basse l'obéissance passive, il eut l'air de se rebiffer, et même sa figure, malgré les coups, revêtit une apparence de ricanement, qui alluma la fureur des soldats. Cela suffit pour qu'il fût mis à l'écart, et, peu de temps après, fusillé près des briqueteries Delpierre.

Une angoissante question se pose à la pensée : les trois civils dont M. l'avocat Deglimes mentionne l'exécution, près de la ferme Quintin, ne sont-ce point précisément Pierre Demol, Hector Depoorter et Jean Blancart, dont nous avons, plus haut, insinué le mystère de la mort ? Les documents que nous possédons ne nous ont pas permis de donner à cette question une réponse absolument catégorique. L'heure de leur mise à mort coïncide avec les détails que nous avons relevés; la ferme Quintin est située près du château Bailleux, et nous avons la conviction que le blessé dont parle M. Deglimes est bien Jean

Blancart, qui fut atteint d'une balle en voulant porter secours à un pauvre fusillé...

**

Après l'arbitraire assassinat de civils innocents, le crime le plus monstrueux dont les Feldgrauen se chargèrent la conscience, ce fut, nous l'avons déjà dit, de se servir des citoyens comme d'un rempart en les plaçant devant leurs troupes. Cet inqualifiable procédé, ils le répétèrent, à l'égard des Moncellois, plus d'une fois pendant ce néfaste samedi.

M. le Baron de Cartier de Marchienne, et M. Graboillat, dont nous avons produit les déclarations plus haut, nous en fournissent l'irrécusable témoignage.

Mais les groupes d'otages auxquels appartenaient ces victimes, ne furent pas les seuls qui accompagnèrent les Prussiens dans leur marche vers l'ennemi.

Nous reproduisons ci-dessous la narration succincte des invraisemblables et terribles aventures de deux Moncellois, qui firent partie de deux équipes différentes. Il n'est nullement certain que ces dépositions épuisent le sujet, car, chaque fois que des pelotons de guerriers quittaient Monceau, ils se faisaient précéder d'une escouade de civils.

M. Oscar Wallemacq, qui habitait rue de Trazegnies, 511, fait l'émouvant récit de ses expériences :

« Vers 4 heures de l'après-midi, vinrent à passer une vingtaine de uhlans : l'officier qui les commandait, entra chez nous, ordonna aux hommes de sortir, et nous fit prisonniers. Nous partîmes, mon beau-frère, Camille-Jean-Baptiste Pigeot, et moi; nous devions suivre les chevaux qui allaient en trot. Arri-

vés près de la rue Baussart, nous vîmes des civils en grand nombre dans les champs : ils étaient à genoux.

» L'officier commanda halte, se détacha du peloton, et alla prendre huit prisonniers qu'il joignit à nous deux, ce qui constituait un groupe de dix civils. Puis il les plaça sur un rang de 10 à sa droite. Au coin de la rue de Roux, l'un de ces dix fut abattu par l'officier d'un coup de revolver, à bout portant. Alors, celui-ci fit resserrer les rangs sur la droite, contre les maisons qui flambaient : fondu par la chaleur intense, le zinc des corniches coulait sur les trottoirs.

» Il était environ 4 h. 30, lorsqu'au coin de la rue Pige-à-Fenasse, à son tour, mon beau-frère fut tué; un soldat lui enfonça dans le cou la pointe de sa lance, et le malheureux s'écrasa comme une masse : en tombant, il étendit les bras en forme de croix. Comme il était à côté de moi, je fis un écart pour ne pas lui passer sur la main, et, au même instant, une lance, qui m'était destinée, me frôla l'oreille droite. Peu de temps après, au même endroit, je reçus entre les deux yeux, sur le sommet du nez, un formidable coup de bois de lance, qui faillit me tuer et me causa une blessure profonde. Le sang se mit à couler à l'extérieur comme à l'intérieur du nez, et mon œil en fut si abîmé que j'en perdis momentanément l'usage.

» Cela ne m'empêcha pas de suivre les mouvements du terrible officier qui, armé d'un revolver, abattait un à un mes compagnons d'infortune. Je le voyais remettre dans l'arçon son arme redoutable, et, avant que d'en être victime à mon tour, j'aurais voulu la lui arracher des mains et l'en tuer d'abord : j'aurais

peut-être donné suite à cette tentation, si le revolver n'avait été fixé à l'équiment par une solide lanière...

» Sur un espace de 150 mètres, huit de mes compagnons avaient été étendus par le revolver de l'officier, sauf mon beau-frère Pigeot, qu'un coup de lance avait égorgé : il ne restait plus que deux survivants, et, malgré ma blessure, j'avais à tout moment conscience de mon trépas probable... J'avais, naturellement, remis entre les mains de Dieu les affaires de ma conscience, et je priais la Vierge de Lourdes, pour laquelle j'avais une dévotion particulière, de prendre soin des intérêts de ma vie...

» Nous montâmes la rue Pige-à-Fenasse, et, là, nous traversâmes un champ de pommes de terre, puis un champ de betteraves. Parvenu à une prairie clôturée d'une haie, je dus m'accroupir pour passer celle-ci, et, en me glissant à travers le branchage, mon compagnon me suivant de très près, nous reçumes des coups de plat de sabre dans le dos et sur les jambes. Plus malheureux encore que moi, mon compagnon fut frappé en pleine joue d'un coup de lance, qui lui fit une si large taillade, que l'on voyait la denture à travers la blessure.

» Dans un champ situé plus loin, un soldat allemand, caché dans un grand trou, semblait monter la garde. Nous étions à proximité du bois de Monceau. Là, l'officier donna l'ordre à ses hommes de nous tenir en respect, tandis qu'il irait reconnaître l'endroit.

» Les uhlans se partagèrent en deux groupes : dix d'entre eux me mirent la lance contre la poitrine, tandis que les dix autres faisaient de même à mon compagnon.

» Lorsqu'il revint, l'officier nous accabla de menaces.

» Epuisé par tant d'émotions, affaibli par la perte du sang, fatigué par une insupportable randonnée, ma nature céda, et je m'évanouis : je tombais dans un fossé. Quand je repris mes sens, c'est au prix de surhumains efforts que je regagnai ma maison, et, une fois rentré, j'allai me cacher dans la cave.

» Je n'étais pas au bout de mon calvaire. Car, voilà que, vers 7 h. 30, on vint de nouveau me faire prisonnier et l'on me conduisit à la ferme de Judonsart, où se tenait l'état-major. J'étais accompagné de M. Joseph Greuse et d'un chauffeur du chemin de fer. On nous colla à un arbre de la drève, et l'on s'apprêtait à nous passer par les armes, lorsqu'intervint en notre faveur un soldat de la Croix-Rouge, qui avait été très bien traité chez nous : j'échappai donc, comme par miracle. Ce soldat me donna le conseil de ne pas me rebiffer contre les mauvais traitements, si j'avais à en subir encore et il me ramena chez moi. Son conseil n'était pas superflu, car, en traversant les postes des soldats, je fus abreuvé de coups de pied, de coups de poing, de toutes sortes d'avaries. En me quittant, l'ambulancier me recommanda de me tenir caché... »

La déposition de M. Maurice Bottieau, employé au charbonnage du Martinet, projette sur l'arrivée et la méthode des Allemands quelques détails révélateurs : habitant, rue de Roux, 42, la maison la plus rapprochée du Ruau, M. Bottieau était très bien placé pour observer l'apparition des Uhlans et leurs agissements en entrant dans Monceau :

« Le 22 août 1914, prêt à partir pour le bureau,

je sortais de chez moi vers 7 h. 30 du matin, et attendais un collègue pour faire route avec lui, lorsque j'aperçus des gens venant de Roux, qui criaient : « Rentrez chez vous, les Allemands arrivent ! » Je rentrai dans ma maison, et, après un certain temps, par la fenêtre de la cuisine, je vis des cavaliers ennemis passer le long de mon jardin et y faire reposer leurs chevaux.

» Je me rendis compte que c'étaient des Prussiens, car, un gradé s'étant détaché du groupe et se tenant au bout de mon jardin, je remarquai qu'il était coiffé d'un casque à pointe. Je dis à ma femme : « Ce sont » les Allemands ! », bien que les enfants du voisin Raulier et un autre collègue du bureau se fussent mis à crier dans la rue : « Vivent les Anglais ! » Au bout d'un certain temps, plusieurs femmes de notre quartier et de la rue Baussart apportaient des victuailles aux cavaliers, qui se trouvaient toujours le long de mon jardin.

» A un moment donné, entendant le canon tonner et la maison trembler, je pris la résolution d'aller, avec ma femme et mon enfant, nous cacher dans la cave. De là, par le soupirail, je pouvais observer l'armée qui défilait et surveiller les événements. Tout à coup, j'entendis que l'on enfonçait les portes, et, presqu'aussitôt, la mienne volait en éclats : pénétrant dans les pièces du rez-de-chaussée, les intrus brisaient tout. Ils descendirent à la cave, et ma femme se rendit au devant d'eux : « Vous avez des Français » ici ! » crièrent-ils. Ma femme répondit : « Il n'y a pas de Français ici, il n'y a que mon mari, ma fille » et moi. » Aussitôt il réclamèrent « le mari », et je sortis de ma cachette : je m'étais blotti avec ma fille

sous un bac surélevé où l'on remisait la provision de pommes de terre.

» A peine hors de mon abri, je reçus des soldats — ils étaient bien une dizaine dans la cave — des coups de pied, de crosse de fusil et de baïonnette : j'étais tout ensanglanté lorsque je parvins à la rue.

» Ils me conduisirent en face des écoles du Ruau : c'est là que je fus soumis aux plus humiliantes dérisions. Ils me coiffèrent d'un bonnet de soldat belge, me firent monter à califourchon sur la culasse d'un canon, et me mirent en joue comme pour me fusiller ; cela durait depuis un certain temps, lorsque mon voisin d'en face, M. Joseph Draye, vint partager mon destin : l'infortuné s'était réfugié dans sa citerne remplie d'eau, et il arrivait, trempé jusqu'aux os. Alors, nos doux gardiens nous attachèrent l'un à l'autre, en nous liant ensemble les bras derrière le dos, et c'est dans cet état que nous dévalâmes de la rue de Trazegnies, jusqu'à la rue de Dorlodot : déjà, les maisons étaient en flammes, et les cadavres de plusieurs civils jonchaient les trottoirs. Nous obliquâmes par la rue de Dorlodot et, de là, par la rue des Barbeaux, nous nous dirigeâmes vers le bois situé plus bas que l'Hôpital. Là, les artilleurs mirent quatre pièces en batterie, et, tandis qu'elles tiraient, ils nous faisaient passer sous les canons ; alors, se bouchant une narine avec le pouce, ils mouchaient l'autre dans nos figures.

» Ensuite, toujours en première ligne, nous avancâmes vers l'Hôpital, et nous vîmes des soldats français en culottes rouges qui se sauvaient en tirant de temps à autre un coup de feu dans notre direction.

» Poussant toujours plus loin, nous atteignîmes

les campagnes de l'Espinette, et assistâmes, au risque d'être tués mille fois, au combat qui se disputa là dans le courant de l'après-midi : sans être grièvement blessé, je fus éraflé au menton d'une balle de mitrailleuse.

» Après l'engagement, nous fûmes présents à l'incendie de la ferme, allumé au moyen de petites rondelles noires (pétrole comprimé, disait-on) ; et, tandis que la grange flambait, les soldats firent sortir les bêtes à cornes, en tuèrent une en face de la porte d'entrée, la dépecèrent sur place, et en emportèrent la viande.

» Après d'interminables marches et contremarches, nous arrivâmes, vers 8 heures du soir, sur la place communale de Landelies. Là, les habitants étaient dans l'étonnement de voir deux civils encadrés chacun de quatre soldats, baïonnette au canon : l'on nous délia, et l'on nous dit que nous allions être fusillés. Le premier moment de terreur passé, l'on vint nous annoncer que nous devions passer par un conseil de guerre ; à 10 heures, nous montâmes sous bonne garde à l'étage de la Maison Communale, et comparûmes devant le conseil : M. le Curé de Landelies, le Bourgmestre, d'autres citoyens et les soldats étaient présents. On ne me posa que deux questions. L'Allemand qui présidait me dit : « Vous avez » tué nos soldats. » — « Non, répondis-je, il n'y a » pas d'armes chez moi, pas même de munitions. » Le Bourgmestre de Landelies me demanda : « D'où êtes-vous ? — « De Monceau-sur-Sambre », fut ma réplique. — « Alors, dit-il aux gardiens, ce n'est pas » ma commune. » Les mêmes questions furent adressées à mon compagnon, qui fit les mêmes réponses.

» Nous quittâmes la salle, descendîmes et, surveillés chacun par quatre soldats, baïonnette au canon, passâmes la nuit sur les marches de l'escalier de la Maison Communale. Les sentinelles se relayaient toutes les heures.

» En passant sur le perron de la Maison Communale, le dimanche matin, nous vîmes des soldats prussiens briser des armes sur la place. Après qu'un chef eût parlé aux troupes, deux hommes vinrent vers nous et, comme la veille, nous lièrent les bras derrière le dos... Nous voilà de nouveau en route pour le Déversoir et vers la côte qui va rejoindre la route de Beaumont. Nous arrivâmes à temps pour assister à la bataille de Gozée... Terrible, ce combat, à ne pas s'en faire d'idée... Là, où est le cimetière, ce fut un affreux acharnement... Après la bataille, un gradé nous fit venir, nous fit délier les bras, lever les mains en l'air et crier : « Vive l'Allemagne ! Vive l'Empereur ! » Il nous fit marquer sur le dos une inscription à la craie et nous remit en liberté. Nous revîmes à Monceau, où nous constatâmes l'incendie de nos maisons ; et ce n'est qu'à 10 h. 30 du soir, après de multiples recherches, que nous retrouvâmes à Roux nos familles éplorées... »

M. Joseph Draye, qui nous remit son témoignage écrit indépendamment de tout accord préalable avec M. Bottieau, confirme en tous points la déposition de son compagnon d'infortune.

Il faudrait ici relater par le menu les orgies auxquelles, par un affreux contraste, se livrèrent les soldats demeurés à Monceau : à la route de Mons, par exemple, ils trouvèrent sur le trottoir un piano qu'on avait déposé là, pour le soustraire aux flam-

mes; pendant une grande partie de la nuit, ils jouèrent, chantèrent, dansèrent, à la lueur des incendies...

« A 8 heures du soir, témoigne M. l'Instituteur Cambier, une compagnie du 91^e régiment d'infanterie — celui-là même qui se distingua en incendiant le quartier et en massacrant la population — vint s'arrêter près de l'école des garçons, où elle passa la nuit. Les officiers, sans plus de façon, s'emparèrent des chambres de l'instituteur. Quelque temps après, une nombreuse colonne de ravitaillement vint camper à l'emplacement que d'autres troupes venaient d'abandonner.

» Toute la nuit, les soldats burent, chantèrent, firent de la musique et se battirent entre eux, à tel point que les officiers durent intervenir à plusieurs reprises pour rétablir l'ordre. »

**

Il nous reste à dresser rapidement le bilan de ces tristes journées.

Soixante-six civils, au moins, furent tués sur le coup ou blessés mortellement. Quinze furent atteints qui se remirent de leurs lésions.

Plusieurs de ceux que les Allemands fusillèrent dans la rue ne purent être identifiés : l'incendie des maisons, provoquant sur leurs cadavres l'éboulement de décombres enflammés, les carbonisa complètement.

C'est là aussi la raison pour laquelle nous pensons que la liste des morts dont nous avons trop brièvement raconté la lamentable destinée, est incomplète : il y eut, en particulier, au coin de la rue Pige-à-Fenasse, comme le rapporte M. Wallemacq, plusieurs

citoyens que le revolver d'un officier abattit sans merci, et nous savons que plusieurs cadavres ont été consumés par le feu, sans qu'on ait pu retrouver de moyens d'identification...

Il y eut 251 maisons entièrement, et 62 partiellement incendiées. Toutes avaient été au préalable saccagées.

La rue de Trazegnies y passa du haut en bas, dès le samedi, depuis la route de Mons jusqu'à la grange de la ferme Ponsart. De même, la rue Baussart, et la rue de Roux, sauf, dans cette dernière, la maison de l'Ingénieur Canivet, laquelle échappa grâce à la bonne volonté d'un soldat, qui y arbora un drapeau improvisé de la Croix-Rouge, et l'école des garçons, qui fut transformée en ambulance.

Il vaut la peine de raconter dans le détail les circonstances grâce auxquelles celle-ci fut préservée.

Vers 10 heures du matin, il y avait eu une première perquisition, au cours de laquelle un soldat avait menacé de sa hache Madame Cambier, et après laquelle on s'était prudemment retiré dans la cave.

« Un peu plus tard, entendant marcher et appeler dans le vestibule, l'instituteur, M. Louis Cambier, auquel nous laissons la parole, remonta de nouveau et se trouva en présence d'un officier du 15^e régiment d'infanterie, qui lui dit : « Vous devez quitter la » maison, parce qu'on va incendier le village. » L'Instituteur lui demanda la raison d'une aussi terrible décision : « Les civils ont tiré sur nos soldats. » — « Mais moi, je n'ai pas tiré, je n'ai pas d'armes. » — « Possible, mais, à la guerre, les bons paient pour les » mauvais. » — « Si nous sortons, on va tirer sur

» nous. » — « C'est vrai, je vais vous donner un sauf-conduit. »

« Quittant la maison, il se dirigea vers sa compagnie, campée en face de l'école. Arrivé au milieu de la rue, il se ravisa, revint sur ses pas et demanda si quelques matelas ne pouvaient pas être mis à sa disposition, pour y placer des officiers blessés.

» Sur la réponse affirmative, il dit : « Alors, ne quittez la maison sous aucun prétexte : je vais y mettre la Croix-Rouge. Il fit fixer sur un bâton et placer à la fenêtre de l'étage un linge blanc, après avoir ordonné d'enlever le drapeau tricolore, qui y était toujours.

» Il fit écrire à la craie sur les portes et sur les murs *Rotes Kreuz* et *Gute Leute*. Il donna à ses soldats l'ordre de respecter la maison et ses habitants. Cet ordre fut scrupuleusement observé.

» Le même officier envoya des soldats dans les maisons voisines et ils obligèrent les occupants à transporter leurs matelas dans les salles d'école.

» Ces matelas étaient destinés à recevoir les blessés du combat du matin. Ceux-ci furent apportés par des civils sur des brancards ou sur des portes arrachées aux maisons. Le nombre des blessés soignés à l'école des garçons doit être d'une vingtaine, et autant à l'école des filles.

» Le soir de ce même jour, lors de l'arrivée du 91^e, le capitaine fit conduire ses hommes dans les classes par l'instituteur.

» Lorsque celui-ci rentra, il trouva, au milieu de sa cuisine, un officier allemand qui lui dit : « Vous êtes le maître de la maison ? » — « Oui. » — « Vous êtes instituteur ? » — « Oui. » — « Moi aussi, je

» suis instituteur. Nous sommes donc collègues. Vous lez-vous me donner la main ? » Il s'assit ensuite et causa. Il s'appelait Richard Günther et était instituteur à Kerslingerode, région de Göttingen, Province de Hanovre. Il alla chercher deux de ses collègues, qui, comme lui, parlaient parfaitement le français. Ils partirent le lendemain à midi.

» Quelques jours plus tard, Günther repassait en automobile : il avait le bras en écharpe et devait avoir été blessé à la bataille de Gozée. Il n'est pas douteux que c'est à l'intervention de ces deux officiers que la maison d'école est redéivable de n'avoir pas été détruite, et la famille de l'instituteur de n'avoir pas été molestée. »

Le Ruau fut livré aux flammes dans le courant de l'après-midi du samedi. Vers 9 heures du soir, des hommes du 91^e allèrent, au bout de la rue de Trzegnies et de la rue Baussart,achever l'œuvre commencée. Le 23, vers 8 h. 30 du matin, des soldats arrosaient de pétrole la porte d'une maison épargnée de la rue Baussart, y accumulaient des matières inflammables et y mettaient le feu.

L'entrée de la rue Pige-à-Fenasse fut brûlée à l'arrivée des Allemands.

Les rues de Dorlodot et de Monceau-Fontaine furent incendiées en partie le samedi et en partie le dimanche, vers 5 ou 6 heures du matin. Un officier, de passage à cette heure, empêcha les incendiaires de poursuivre leur sinistre besogne, sinon il ne serait plus resté pierre sur pierre de la rue de Monceau-Fontaine.

La rue du Calvaire fut presque complètement anéantie dès le samedi.

Les traitements odieux que les habitants de Monceau-sur-Sambre eurent à subir de la soldatesque allemande, le samedi 22 août, n'épuisèrent pas la série de leurs souffrances imméritées.

Le lendemain, dimanche, fut, pour les survivants restés au village, une nouvelle journée de martyre.

En effet, très tôt dans la matinée, sur l'ordre des vainqueurs, M. le bourgmestre Thiébaut, accompagné d'un détachement de soldats, parcourut les rues de la commune, enjoignant aux habitants de remettre aux autorités prussiennes, au Château de Monceau, toutes les armes en leur possession.

Près de la grille du Parc, du côté des remises, se tenaient les soldats chargés de recueillir les armes : presque toutes furent brisées. Quelques beaux fusils de chasse furent conservés pour le plaisir des officiers.

Laissons la parole à M. l'Abbé Wyndaele, vicaire de Monceau :

« Comme je revenais vers 7 h. 30 d'avoir dit la messe à l'Hôpital, des passants m'annoncèrent l'arrestation de M. le Curé. (1)

» Le Pasteur avait donc, sur l'injonction du Bourgmestre, porté son revolver au *Rittmeister* (capitaine de cavalerie), qui se tenait à l'entrée du Château. Débordé par la besogne des jours précédents, il n'avait sans doute pu avant cette heure s'acquitter de ce devoir. Il s'était, comme beaucoup de prêtres de la région, à l'occasion de l'assassinat de M. le Curé de Dampremy, procuré un revolver, et,

(1) M. l'Abbé César Meurisse, décédé le 16 novembre 1924.

pacifique entre les pacifiques, non seulement il ne s'en était jamais servi, mais il n'en connaissait même pas le maniement. Or, le revolver était chargé, et il n'avait osé, au moment de le remettre, essayer de le décharger. Il le porta tel quel. Au dépôt, l'officier le reçut et remercia le prêtre. Mais, en jetant les yeux sur l'arme, il rappela M. le Curé : « *Schweinhund, hierher !* (Chien de cochon, ici !) Vous, l'homme de la paix, qui devez donner le bon exemple, vous avez un revolver chargé ? » Le Pasteur fut abreuvé d'insultes et retenu prisonnier. Dès ce moment, tous les habitants de Monceau qui apportaient des armes, furent mis en état d'arrestation. On en parqua ainsi de 300 à 400 dans la cour du Château : les femmes furent relâchées à 10 heures, les hommes vers 5 heures du soir. »

Il faut renoncer à dépeindre les sentiments de ces rescapés : sans doute, ils pouvaient s'estimer heureux d'avoir des armes à remettre aux Allemands, puisque, jusqu'à présent, ils avaient la vie sauve et que les flammes n'avaient pas dévoré leurs maisons. Mais combien n'avaient point perdu des voisins, des proches, des amis ? Et quel désastre que le sac et l'incendie de Monceau ! Et combien d'inconnus n'étaient point, peut-être, ensevelis sous les décombres ? Et les envahisseurs n'allaien-t-ils pas achever de brûler le reste du village ? Et quel était l'objet de ces arrestations ? N'allait-on pas encore prélever otages, prisonniers, victimes ? Les fusillades allaient-elles recommencer ?

Toutes les angoisses qu'inspirent la folle terreur et l'incertitude de l'avenir, remuèrent les âmes de ces infortunés. En attendant une décision, ils se racon-

taient en chuchotant les événements de la veille : un tel a été fusillé, un autre tué d'un coup de lance, un troisième abattu d'une balle de revolver... Ceux-là, saisis par les Allemands et placés devant les troupes, n'étaient pas encore rentrés... Dans l'ignorance où ils étaient des circonstances, ils croyaient plus grand encore le désastre du feu... Et, bien qu'il fût difficile d'exagérer l'importance de la sombre tragédie, ils multipliaient au-delà du réel le nombre des victimes...

Lorsqu'à 10 heures les femmes furent relâchées, les affres de la crainte montèrent au paroxysme : si l'on retenait les hommes, n'était-ce point qu'on leur voulait du mal, qu'on allait les tuer, qu'on comptait les décimer ? Ce n'est qu'après cinq heures, quand on remit les hommes en liberté, que les inquiétudes s'apaisèrent et qu'on se prit à espérer... En effet, le martyre de Monceau touchait à sa fin... Mais les rui-nes gisaient là, et le massacre des soixante-six victimes devait porter dans les cœurs la tristesse et l'épouvante...



Les Responsabilités.

A la lecture des atroces épisodes que nous venons de raconter et des circonstances variées qui leur servirent de cadre, il semble qu'il faille, dans le partage des responsabilités, s'en tenir inébranlablement aux conclusions que suggèrent les quatre constatations suivantes :

1. — L'événement militaire qui servit de prétexte à la mise à sac de la commune de Monceau, fut l'accueil réservé à la patrouille de Uhlans dans la rue Neuve de Marchienne-au-Pont.

2. — Or, les soldats français s'étaient barricadés au pont de la Sambre qui coupe cette rue, à peu près à son deuxième tiers à partir de l'endroit d'où les Allemands débouchèrent. Ce sont précisément ces Français, et non pas les civils, qui reçurent la patrouille ennemie à coups de mitrailleuse.

3. — Les civils de Monceau-sur-Sambre sont absolument innocents du reproche que leur ont adressé les autorités prussiennes, d'avoir tiré sur leurs colonnes en marche. Il faut dire la même chose des citoyens de Marchienne-au-Pont, sur le territoire desquels s'est déroulée l'escarmouche de la rue Neuve.

4. — Au cours des incendies et des massacres qui marquèrent la sanglante journée du 22 août, les soldats envahisseurs qui accomplirent cette sinistre besogne, ainsi que tous ceux qui traversaient Monceau, furent intimement et sincèrement persuadés que ces abominations, ces destructions et ces tueries n'étaient que le sévère mais juste châtiment des délits commis par la population.

Dès lors, la conclusion finale devrait être celle-ci :

Les civils de Monceau sont les innocentes victimes d'une regrettable méprise, dont les soldats allemands ne sont pas responsables : c'est par erreur, et non par méchanceté, que ceux-ci ont infligé à cette localité le triste sort que nous avons narré.

Mais l'histoire ne peut pas se contenter de ce jugement sommaire : il importe d'étudier de près les événements de ce jour, et la psychologie des personnes responsables.

Et d'abord, nous devons à la justice et à la vérité de produire ici, comme pièce de suprême importance, la relation écrite et méditée à froid du premier magistrat de la commune, M. le bourgmestre Ferdinand Thiébaut, actuellement membre du Sénat de Belgique (1).

M. Thiébaut, qui habitait alors la route de Mons, fut arrêté vers midi, et conduit, avec un groupe d'autres otages, à travers la rue de Trazegnies, vers le plateau du Ruau. Il s'exprime ainsi :

« Les soldats chargés de nous garder se conduisaient à notre égard comme de véritables apaches. Ils étaient, pour la plupart, ivres des boissons volées

(1) M. le Sénateur Thiébaut est décédé le 5 mai 1928.

dans les maisons pillées. Nous les avons vus pénétrer dans certaines habitations restées indemnes et fermées, après en avoir fait sauter les portes ou les volets, et en sortir, buvant à même le goulot des bouteilles, ou emportant d'autres provisions, et excitant par leurs gestes leurs compagnons d'armes moins bien favorisés.

» Ils ne nous ménagèrent ni les menaces d'être fusillés, ni les coups de pied, de genou ou de crosse de fusil. Toute intervention en faveur de l'un ou de l'autre prisonnier recevait pareil accueil, et l'un d'eux alla même, en le saisissant en arrière par le cou, jusqu'à tenter de jeter par terre le Bourgmestre.

» Les sous-officiers étaient impuissants à les maintenir. Certains voulaient à diverses reprises nous relâcher : toujours les soldats refusèrent d'obéir. Un officier d'Etat-Major, venu à un moment donné, n'eut pas plus de succès ; il dut se retirer, sans qu'il fût tenu compte de ses observations.

» Ce même officier revint par la suite en auto et me prit avec lui pour m'emmener auprès du Général.

» Celui-ci, le Général von Süsskind, commandait les troupes allemandes arrivées le matin dans la commune et avait établi son quartier-général au voisinage du puits n° 4 des charbonnages de Monceau-Fontaine, d'où était partie la reconnaissance de uhlans, qui se heurta aux Français au pont de la rue Neuve.

» Après s'être assuré que j'étais bien le bourgmestre de Monceau, il m'exprima ses regrets d'avoir été obligé d'user de pareilles représailles à l'égard de la commune ; mais la faute en était aux civils qui avait tiré sur ses troupes. « Si le fait se reproduit,

» ajouta-t-il, le reste du village sera rasé et tous les habitants, vous compris, Monsieur le Bourgmestre, seront passés par les armes. »

» Je protestai immédiatement contre pareille imputation, déclarant que les coups de feu essuyés par les Allemands provenaient de soldats français qui les avaient précédés dans la commune, et me portant garant qu'aucun de mes administrés n'avait fait de mal à ses soldats; que, d'ailleurs, les recommandations les plus vives leur avaient été faites à ce sujet, selon les instructions du gouvernement belge; et que j'étais convaincu qu'ils avaient tenu bonne note de mes avis.

» Le Général me déclara que le fait lui avait été rapporté par ses soldats, et l'un de ses aides de camp affirma avoir été témoin de l'infraction. Comme je protestais à nouveau, le Général ajouta : « Ne soyez pas aussi affirmatif, Monsieur le Bourgmestre, votre commune compte parmi ses habitants des socialistes qui ne respectent ni Dieu ni maître, et l'un d'eux peut fort bien n'avoir tenu aucun compte de vos instructions. » Je répliquai que, sans doute, nos socialistes se mettent bien en grève, mais qu'au cours de ces grèves, alors que les esprits sont le plus surexcités, jamais ils n'ont recouru aux voies de fait sur des personnes.

» Le Général me dit alors qu'il m'avait fait appeler pour le guider dans une tournée qu'il voulait faire dans la commune pour y voir ses hommes, et le conduire ensuite au pont de Sambre de Marchienne-au-Pont, ajoutant : « Je suis soldat, Monsieur le Bourgmestre; je veux bien être tué sur un champ de bataille, je ne veux pas être assassiné dans vos

» rues. Votre tête répondra de la mienne vis-à-vis de vos administrés, comme la mienne *répond de la vôtre vis-à-vis de mes soldats.* » Je lui donnai toute assurance qu'il pouvait circuler dans la commune avec la plus entière confiance, qu'aucun mal ne serait fait ni à lui ni à aucun de ses hommes.

» Au cours de la tournée, le Général fut frappé de ne rencontrer personne dans les rues et de constater que toutes les maisons avaient portes et volets fermés. Pareil fait n'aurait pourtant pas dû l'étonner, lui qui savait ce dont, le matin, la commune avait été victime.

» Des soldats allemands, en dehors du cantonnement principal d'où nous étions partis, étaient aussi massés dans la campagne libre, au-delà de la rue des Barbieux, où étaient disposées des pièces d'artillerie. De là, nous descendîmes vers la route de Mons; en traversant la commune, le Général aurait voulu voir le parc et le Château de Monceau; mais, à notre passage, comme la grille de la propriété était fermée, il n'insista pas. Nous nous rendîmes de là au pont de l'Ernelle de la rue de Mons, où se trouvait encore un poste important d'infanterie et où je rencontrais mon collègue de Marchienne-au-Pont, M. O. Bernard, accompagné d'un certain nombre d'otages, parmi lesquels je distinguai M. Arnold de Cartier de Marchienne.

» Après s'être concerté quelques instants avec les officiers de ce détachement, nous reprîmes ensemble le chemin du pont de Sambre. Arrivé dans la rue Neuve, le Général me fit remarquer les trois ou quatre cadavres de chevaux de ses uhlans qui s'y trouvaient encore, en me les signalant comme d'autres

victimes de mes civils. Je lui fis observer que ces chevaux avaient été tués par le feu des mitrailleuses, dont nous allions bientôt voir l'emplacement. Il s'arrêta quelques instants au pont, puis poursuivit son chemin jusqu'à la place de Marchiennes, où il dit aux prisonniers civils que tous seraient relâchés, sauf un, ajouta-t-il en le désignant de sa cravache, qui sera fusillé. J'appris depuis que ce citoyen avait aussi été libéré.

» Au cours de sa seconde traversée de la rue Neuve, le Général voulut bien me déclarer qu'il pensait, tout de même, que les civils de Monceau n'avaient pas tiré sur ses soldats, mais que ceux-ci avaient pu prendre pour des civils des soldats français déguisés en bourgeois. J'exprimai un avis contraire, me mettant à sa disposition pour lui indiquer les principaux postes des sentinelles françaises, et ainsi lui permettre de se convaincre que des coups de feu de soldats français, de toutes les directions, avaient pu assaillir ses troupes.

» Le Général n'insista pas; et, avant de rejoindre son cantonnement, il voulut bien me libérer, à la condition toutefois que je prisse l'engagement de demander à la population de montrer de bonnes dispositions à l'égard des combattants allemands, de la prévenir que ceux-ci seraient pour elle ce que la population serait pour eux.

» Il voulait aussi que les portes des maisons restassent ouvertes, même la nuit, et qu'une lumière y fût déposée près de l'entrée, de façon que, s'il venait du mauvais temps, ses soldats pussent aisément trouver un abri : il assurait que ses hommes n'abuseraient

pas de cette hospitalité, et que les habitants n'auraient pas à le regretter.

» Comme je recommandais à sa bienveillance mes administrés encore prisonniers, il me donna l'assurance qu'aucun mal ne leur serait fait, si la population se montrait bonne aux soldats.

» Je le quittai alors, pour me rendre au bureau de police, afin de prendre les mesures nécessaires et lui donner satisfaction, quand, à ma grande surprise et aussi à ma grande déconvenue, je me trouvai en présence d'autres troupes allemandes. Je fus accosté par un officier, à qui je me fis connaître et expliquai ce qui s'était passé entre le Général von Süsskind et moi. Il me retint quand même prisonnier, sous le prétexte que le Général von Kirchbach, qui commandait ces nouvelles troupes, occupait un commandement supérieur à celui du Général von Süsskind.

» Il pouvait être alors seize heures.

» Le Général von Kirchbach et son Etat-Major s'installèrent au Château de Monceau. Ses soldats cantonnèrent dans le parc.

» Pour moi, je fus d'abord retenu entre deux sentinelles, et j'assisstai ainsi au défilé des troupes. Plus tard, vers le soir, je fus conduit au corps de garde, où je devais passer la nuit avec les sentinelles.

» Je demandai à parler au Général. Il me fit dire, vers huit heures du soir, par un de ses aides de camp, qu'il regrettait beaucoup de ne pouvoir me recevoir avant le lendemain matin. J'insistai, en vue de rassurer ma famille. Un second aide de camp vint m'assurer, aussi de la part du Général, mais bien deux heures après le départ du premier, que ma

famille n'avait rien à craindre, et qu'il ne se passerait rien de grave, cette nuit, dans la commune.

» Vers minuit, un troisième officier vint m'informer, de la part du Général, que j'étais accusé d'avoir fait distribuer quatre mille fusils dans la commune, pour tirer sur les soldats allemands.

» Je voulus d'abord connaître le nom de l'auteur de l'accusation; l'officier devait faire part de ce désir au Général; puis je discutai cette imputation qui, si elle était fondée, me faisait contrevenir non seulement aux instructions du gouvernement belge, mais encore aux avis que, d'initiative personnelle, j'avais donnés à la population. J'offris de lui fournir un exemplaire de chacun de mes avis. L'officier ne discuta pas et jugea mon offre inutile, l'Etat-Major possédant déjà les exemplaires en question. Je terminai en renouvelant ma demande de voir le Général.

» Il est à présumer qu'après nouvel examen, cette accusation fut reconnue comme non fondée, car il n'en fut plus question.

» La nuit s'écoula sans autre incident et sans que j'eusse à me plaindre de l'attitude des sentinelles; seul, un chauffeur rentré vers minuit, crut devoir esquisser à mon adresse un geste menaçant : un mot à voix basse de l'un de ses voisins suffit pour lui enlever toute velléité de récidive.

» Le lendemain, dimanche 23 août, très tôt dans la matinée, je fus mandé par ordre du Général, pour aller dans la commune réclamer d'urgence le dépôt, dans la cour du château, de toutes les armes restant encore chez l'habitant : un corps de vingt-cinq soldats, conduit par un officier sachant parler le français, m'accompagna dans cette mission.

» Les armes devaient être remises dans le délai d'une heure, sinon « le restant du village serait détruit » et tous les habitants passés par les armes. » Les armes déjà déposées sur notre demande à la Maison Communale furent jointes aux premières. A part quelques armes de chasse, présentées dans leurs gaïnes et conservées sans doute pour les officiers qui les ont emportées, toutes furent brisées au fur et à mesure de leur dépôt, et les porteurs retenus prisonniers.

» A ma rentrée, je fus réintégré au corps de garde jusque vers midi. Je fus appelé à ce moment, pour me rendre à Marchiennes, accompagné cette fois de quatre soldats, et remplir les formalités nécessaires à l'inhumation de deux uhlans, décédés le matin de blessures reçues la veille et soignés à l'ambulance du Dr Debaise, de Marchienne-au-Pont. Deux heures me furent accordées pour remplir cette mission, avec faculté de disposer d'un quart d'heure pour faire visite à ma famille.

» Mon gendre, le notaire Gracia et mon frère, l'avocat Thiébaut, n'étaient pas encore rentrés, pas plus qu'aucun des autres prisonniers du Général von Süsskind.

» Tous se montraient inquiets à leur sujet et, malgré l'assurance formelle de ce chef, je partageais ce sentiment.

» Rentré de ma mission, je pus cette fois m'entretenir avec les propriétaires du Château et quelques officiers de l'Etat-Major, mais je n'eus pas l'occasion de me trouver en présence du Général von Kirchbach. Je le vis seulement à cheval et je pensais bien devoir aussi l'accompagner, et, par là-même, pouvoir lui

parler de cette fameuse distribution d'armes; mais ce fut un de ses lieutenants que je fus chargé de guider jusqu'au pont de la Sambre.

» Comme la suite du Général von Süskind, ces soldats se dirigèrent vers Montignies-le-Tilleul.

» Je rentrai chez moi vers 16 heures, à l'instant même où mon gendre et mon frère arrivaient de Montignies-le-Tilleul, avec les autres prisonniers, tous libérés au même moment... »

Il résulte de l'explicite déclaration de M. le borgmestre Thiébaut que ni les autorités gouvernementales ni les autorités locales ne peuvent être accusées d'avoir failli à leur devoir de mettre la population en garde contre toute violation des coutumes de la guerre.

A son tour, celle-ci suivit scrupuleusement les instructions reçues : à l'apparition des Allemands et dès que l'on constata que les arrivants n'étaient point des Anglais, chacun se retira chez soi, ferma ses portes et ses volets et se réfugia dans sa cave. Pas un habitant de Monceau n'eut ni l'audace ni même la pensée d'accueillir à coups de fusil la formidable armée allemande : qui l'eût osé ? Et n'eût-il pas fallu être fou pour essayer, avec un revolver ou une arme de chasse, de s'opposer au passage d'une machine de guerre comme celle qui traversait Monceau ?

Un témoin oculaire, admirablement placé pour observer l'arrivée des uhlans à Marchiennes, M. Beaujot, chef de gare principal, fait à ce sujet une déclaration tout à fait péremptoire :

» Je me trouvais sur le quai d'embarquement des voyageurs, lorsque la patrouille de cavalerie se montra en haut de la rue de Trazegnies : j'ai observé sa

marche aussi longtemps que j'ai pu l'apercevoir, de l'endroit où je me trouvais. Lorsqu'elle fut cachée à mes yeux, je me rendis avec mon chef de bureau, Monsieur Lepas, sur le trottoir extérieur, dans le but de voir la direction qu'elle allait prendre : remonter vers la Station ou continuer par la rue de Trazegnies. La patrouille reparut presqu'aussitôt à nos yeux, et se dirigea en bon ordre par la rue de Trazegnies. En la voyant se porter vers Marchienne-au-Pont, et sachant le pont de la rue Neuve occupé par les Français, je fis même tout haut la réflexion : « Aie, aie, » aie, les malheureux ! que va-t-il se passer ? » Peu de temps après, nous entendions le tac-tac des mitrailleuses, et, quelques minutes plus tard, je voyais un cheval remonter au galop, sans cavalier, vers le Ruau.

» Ainsi que je le déclare, j'ai observé attentivement la patrouille de cavalerie pendant sa marche; elle s'avança au pas des chevaux en bon ordre, sans aucun arrêt et passa devant nous par la rue de Trazegnies dans les mêmes conditions, sans incident. J'affirme de la façon la plus formelle n'avoir vu ni entendu aucun coup de feu tiré contre cette patrouille, qui atteignit la rue Neuve sans obstacle.

» Je puis formuler la même affirmation en ce qui concerne la colonne d'infanterie, dont j'ai observé la marche tout aussi attentivement.

» Après la retraite des Français, une escouade de huit hommes vint relever les deux Allemands étendus sur les voies de la Station. Le Commandant de cette escouade prétendait que ces deux soldats avaient succombé sous des coups de feu tirés par les civils : je lui démontrai que les coups de feu pro-

venaient de soldats français postés sur le pont du Chemin de Fer au-dessus de la Sambre. »

Répétons-le : les Français seuls tinrent tête à l'envahisseur. Après notre narration du début, appuyée sur l'évidence des témoignages les plus certains, ce serait nier l'existence du soleil que d'affirmer qu'ils n'étaient point là, et de prétendre que les civils furent les assaillants de l'armée d'invasion.

Aussi, nous n'insistons pas.

Mais que faut-il penser de la part de responsabilité qui revient aux soldats ?

Donnons d'abord quelques précisions sur la composition des troupes qui s'illustrèrent à Monceau de si triste façon.

Elles appartenaient à la 2^e Division de Réserve de la Garde, laquelle constituait, avec la 19^e Division de Réserve opérant à Charleroi, le X^e Corps de Réserve. Celui-ci était sous les ordres du Général d'Infanterie Comte von Kirchbach.

La 2^e Division de Réserve de la Garde, commandée par le Lieutenant-Général Baron von Süßkind, comprenait les régiments suivants :

1. La 26^e Brigade d'Infanterie de Réserve, sous les ordres du Colonel Roessler, composée des Régiments d'Infanterie de Réserve 15 et 55 (2 Bataillons);

2. la 38^e Brigade d'Infanterie de Réserve, sous les ordres du Général-Major Weese, composée des Régiments d'Infanterie de Réserve 77 et 91, et du 10^e Bataillon de Chasseurs de Réserve;

3. le Régiment de Uhlans de Réserve n° 2;

4. la 4^e Compagnie du Bataillon du Génie (*Pioniere*) n° 10;

5. le Régiment d'Artillerie de Campagne de Réserve n° 20. (1)

Ces soldats étaient en majorité des Hanovriens. Il y avait toutefois des Wesphaliens parmi eux, car nous avons recueilli sur le champ de bataille de Gozée le Wesphalien Franz Wellige, sous-officier (*Offizierstellvertreter*) au 2^e Bataillon du 55^e Régiment d'Infanterie de Réserve.

Le lendemain, 23 août, ces troupes engagèrent à Gozée avec l'armée française un violent combat qui leur coûta de lourdes pertes (2).

Ceux qui furent chargés du sac de Monceau sont évidemment les soldats de la 4^e Compagnie du Génie (*Pioniere*) n° 10.

M. l'Instituteur Louis Cambier affirme que c'est le 91^e Régiment d'Infanterie de Réserve qui mit le feu à Monceau et tua les civils. Et le *Livre Blanc* allemand (p. 62) nous apprend que le 15^e Régiment d'Infanterie de Réserve participa de même à ces horreurs.

Sans vouloir contredire ces témoignages, qui sont parfaitement conciliables, nous pensons que les hommes que l'on vit procéder aux incendies de Monceau avec une méthode toute scientifique, à l'aide de haches, de bidons d'essence, de rondelles incendiaires et de torches enflammées, sont bel et bien, et d'abord, les soldats du Génie.

Il est possible que, de leur propre initiative ou même

(1) *Der Weltkrieg*, p. 671.

(2) Nous avons raconté l'histoire de ce combat dans *l'Invasion Allemande au Pays de Charleroi*, 3^e édition, Janssens, Leunis et Havet, Bruxelles; chap. V : *la bataille de Charleroi*.

sur des ordres formels, d'autres soldats — entre autres ceux du 91^e, du 15^e Régiment d'Infanterie et du 2^e Régiment de Uhlans — prirent part à l'incendie et au carnage. Il est possible aussi que, dans le désarroi et l'orgie de ce jour, plusieurs hommes eurent faire œuvre méritoire, en assistant dans leur triste besogne leurs camarades du Génie.

Bien des circonstances, semble-t-il, doivent entrer en ligne de compte, si l'on veut porter sur l'état d'esprit du simple soldat un jugement équitable.

Pour quiconque a suivi, comme nous avons pu le faire, l'éclosion et l'évolution de la mentalité de guerre qui, au début des hostilités, régnait parmi les militaires allemands, il paraît hors de doute qu'en arrivant chez nous, les troupes d'invasion étaient imbues de l'idée de l'invincibilité de l'Allemagne, de l'éminence de la civilisation germane et, par le fait même, de l'infériorité des autres peuples; ils se croyaient appelés à porter dans le monde le flambeau d'une culture supérieure. Ils étaient donc en proie à une sorte de « psychose martiale », qui les prédisposait momentanément à mettre l'état de guerre au-dessus de l'état de paix, le militaire au-dessus du civil, la vérité allemande au-dessus de toute autre.

De plus, on les avait entretenus dans la conviction qu'en entrant en Belgique ils allaient se heurter à l'hostilité et même à l'opposition armée de la population; on leur avait « bourré le crâne » d'histoires de francs-tireurs et de récits d'atrocités; les journaux qu'ils lisaienr leur en racontaient d'horribles, qui mettaient en vedette la bonté du soldat allemand et la cruauté du civil belge; dans leurs rangs circulaient des légendes, que chaque narrateur amplifiait encore,

et qui dépassaient en horreur tout ce que l'on pouvait imaginer... Et voici qu'au milieu d'une rue, à un pont qu'il s'agit de reconnaître, des Français en uniforme, mais cachés derrière une barricade, les accueillent à coups de mitrailleuses... Ils sont en pays ennemi; la population, du moins ils le croient, en veut à leur vie; ils sont exposés aux dangers les plus graves; on leur a dit qu'il y avait des francs-tireurs à tous les coins de rues, dans l'embrasure des portes, aux soupiraux des caves; ils sont donc assaillis, ils voient leurs camarades tomber autour d'eux, ils sentent leurs chevaux s'effondrer sous eux... Quoi d'étonnant si, ne voyant pas l'agresseur, ces simplistes, que nous avons d'ailleurs connus comme très crédules dès qu'ils s'agissait de faits garantis par leurs officiers ou leurs journaux, quoi d'étonnant, dis-je, s'ils prétendent que les civils leur ont joué le vilain tour de tirer sur eux ? On peut même comprendre que cet état de psychose guerrière, joint à l'extrême tension où se trouvaient leurs nerfs, ait engendré chez eux des images, des hallucinations même, qui leur faisaient apercevoir des civils faisant le coup de feu...

En tout cas, ils étaient persuadés que les habitants de Monceau, que leur ignorance des limites de la commune leur avait fait confondre avec ceux de Marchienne-au-Pont, avaient organisé la guerre de partisans, et que les incendies et les massacres qu'on leur donnait l'ordre d'exécuter n'étaient que les justes représailles d'attaques illégales.

Supposons que les soldats belges fassent l'invasion du territoire allemand, et qu'on leur répète, au point de leur en donner la hantise, que les civils d'outre-Rhin reçoivent l'envahisseur à coups de fusil de

chasse et mutilent les blessés d'horrible façon; supposons qu'en entrant dans un village, ils soient l'objet d'attaques invisibles, et que les patrouilleurs, victimes de l'agression, viennent leur dire qu'ils ont vu les civils décharger sur eux leurs armes meurtrières... Et on leur commande de châtier les coupables de cette « lâche agression »... Pensez-vous que nos soldats hésiteraient à obéir ?

Nous ne voulons par là nullement excuser le militaire allemand, dont la brutalité est, à côté d'une sentimentalité capable d'émotion, l'un des traits du caractère... Nous voulons simplement dire qu'en remettant dans le cadre des circonstances le martyre de Monceau, on trouvera singulièrement atténuée la responsabilité du simple soldat... Et ce que nous disons de celui-ci, on peut, nous paraît-il, en toute vérité, le répéter de certains officiers subalternes...

Mais le bénéfice des circonstances atténuantes ne semble pas au même degré pouvoir être accordé à l'officier supérieur, et, en particulier, au Général von Süßkind, qui mérite de porter devant l'histoire le titre déshonorant mais exact de « bourreau de Monceau ».

Les simples soldats et les officiers qui les commandaient étaient les exécuteurs d'ordres cruels mais précis, qu'ils n'avaient pas le droit de discuter (1).

(1) On ne pourrait en dire autant des soldats individuels qui, sous le coup de l'ivresse ou de la rage, allumèrent les incendies et massacrèrent les habitants : ils ne sont pas excusables comme ceux qui obéissaient à des ordres exprès.

Il faut, en outre, faire des réserves sévères au sujet des procédés de cruauté, qui accompagnèrent l'exécution des représailles.

Lui, le chef responsable, prenait sur sa conscience de tuer de nombreux innocents.

On était, en effet, au 22 août; l'invasion de la Belgique était commencée depuis le 4 août; il semble difficile d'admettre qu'un homme intelligent, comme est supposé l'être un général d'armée, n'ait pas eu, dans cet espace de temps, l'occasion de se rendre compte que la population belge, extrêmement pacifique, n'était pas disposée, à supposer qu'elle en eût eu le moyen, à organiser une guerre de partisans; et, dans le cas de Monceau, le général von Süßkind devait être au courant, par son service d'espionnage, de la présence des Français. Que dis-je ? Il y avait eu vers 8 heures du matin, ce samedi-là, autour de la ferme de Judonsart, une escarmouche entre cavaliers français et cavaliers allemands : plusieurs de ces derniers avaient été blessés, sinon tués, et plusieurs de leurs chevaux abattus. Les Allemands avaient reconnu à leur pantalon rouge les cavaliers français, puisque les quelques civils qui assistèrent de loin à l'échauffourée, les distinguèrent clairement. On avait rapporté au général von Süßkind le détail de ce combat : il savait donc qu'il allait être aux prises avec l'avant-garde de l'armée ennemie.

A la Sambre, dont les Français, à n'en pas douter, s'apprêtaient à lui disputer le passage, se trouvait un pont qu'il s'agissait de franchir : s'il y avait eu des soldats français à peu de distance en avant de ce pont, n'était-il pas naturel qu'il y en eût au pont même ? Et, si la patrouille de reconnaissance y fut accueillie par des coups de feu, la première pensée qui devait venir à l'esprit d'un homme de guerre sur

la provenance de pareille fusillade, n'était-ce point que les Français en étaient les auteurs ?

Mais non... Sans examen aucun, sans contre-épreuve, sans interrogatoire, sans réfléchir qu'un soldat peut tirer sur son adversaire sans être obligé pour cela de se mettre à découvert, il admet comme certain le rapport de uhlans apeurés, et il donne l'ordre d'incendier Monceau, de tuer les civils... Si le Général von Süsskind a pour excuse l'accent de certitude de sa patrouille aux abois, il reste que son incroyable légèreté à tenir pour vraie pareille relation maintient dans sa douloureuse intégrité sa responsabilité du martyre de Monceau.

Et, même s'il avait la quasi-certitude de la faute des civils, son devoir ne le dispensait pas de mander à l'instant près de lui le premier magistrat et d'exiger de lui les explications nécessaires, car on ne condamne pas, à moins qu'on ne soit un criminel soi-même, un coupable que l'on n'a pas pris en flagrant délit, sans l'avoir interrogé et sans avoir obtenu les preuves de son méfait. Or, dans le cas présent, la rue Neuve étant vide, on n'avait point vu les tirailleurs, et ce n'est que dans l'après-midi, alors que l'irréparable était accompli, que le général von Süsskind appela le bourgmestre.

Remarquez qu'il serait intéressant de savoir comment celui-ci, mis sur la sellette et tenu en conscience à défendre ses administrés, aurait bien pu s'y prendre pour ne point révéler la présence des Français et, par là, peut-être, donner involontairement des précisions utiles aux intérêts de la stratégie allemande. De sorte que l'obligation de ne pas sacrifier des innocents et l'avantage de la partie qu'il avait à

jouer faisaient au Général prussien un devoir de consulter le bourgmestre. Qu'il ne l'ait point fait, c'est une preuve nouvelle de sa coupable légèreté.

Et que l'on n'objecte pas qu'il ne le pouvait pas; il pouvait, même sans accompagnement de soldats, envoyer au bourgmestre, où qu'il fut, un habitant de Monceau, qui aurait répondu, sur la tête des membres de sa famille, de l'accomplissement de sa mission.

Mais il y a plus.

Au cours de la promenade qu'il fit à travers Monceau jusqu'au pont de la rue Neuve à Marchiennes, le Général von Süsskind déclara au bourgmestre Thiébaut qu'il pensait bien que les civils n'avaient point participé à la fusillade et que les Français seuls en étaient responsables.

Voilà qui part d'un bon sentiment : mais quelle aurait dû être la conséquence immédiate de cette résipiscence ? A supposer qu'il n'exprimât pas publiquement le regret de ses ordres barbares, le général von Süsskind aurait dû instantanément faire arrêter l'incendie, ménager la vie des citoyens, libérer les prisonniers. Or, après l'instant de cet aveu tardif, qui eut lieu vers 4 heures de l'après-midi, des maisons furent encore livrées aux flammes, des civils furent encore fusillés, les prisonniers furent encore retenus... M. Radu et ses quatre compagnons furent passés par les armes à la briqueterie Delpierre vers 4 h. 1/2 de l'après-midi; MM. Pigeot et Platbroot furent assassinés à la même heure, et les sept fusillés du château Bailleux subirent leur triste sort dans la soirée du samedi et la matinée du dimanche... Et si la culpabilité ou l'innocence des civils, sans être démontrée,

ne se présentait à son esprit que sous la forme d'un doute, sa conscience d'homme civilisé devait lui imposer l'obligation de suspendre, en attendant qu'il se fût fait une conviction certaine, l'exécution des représailles. Pour ne l'avoir point fait, le général allemand a chargé sa mémoire des crimes perpétrés à Monceau.

Il y a plus encore.

Le comité des archives de l'Etat (*Reichsarchiv*), sous la présidence de M. von Mertz, a publié, en 1925, l'histoire des premiers jours de l'invasion, retraçant au jour le jour la marche des armées. Cet ouvrage intitulé *Der Weltkrieg 1914 bis 1918* (La guerre mondiale de 1914 à 1918) (1) étudie en son premier volume les batailles des frontières de l'ouest, et contient dans le texte de nombreux croquis et douze cartes hors-texte. Nous devons à la vérité de reconnaître que ce travail, qui d'ailleurs repose sur les documents officiels des différentes armées, renferme un sérieux effort d'exactitude et est, pour l'historien, d'un indispensable appui.

Il n'y a qu'un seul détail qui en dépare la valeur : ce sont les accusations maladroites et peu intelligentes contre la population civile.

Nous y lisons (p. 357) le passage suivant relatif à Monceau :

La deuxième Division de Réserve de la Garde reçut,

(1) *Der Weltkrieg 1914 bis 1918*, bearbeitet im Reichsarchiv. Die militärischen Operationen zu Lande. *Die Grenzschlachten im Westen*, mit vielen Skizzen im Text und zwölf Karten. Verlegt bei E. S. Mittler und Sohn, Berlin im Jahre 1925. 1^{er} vol., 719 pages.

vers 11 heures de la matinée (1) pendant une halte à Roux, la nouvelle que le X^e Corps d'Armée était, depuis le matin de bonne heure, engagé dans un dur combat, près de Pont-de-Loup (est de Charleroi) et à l'est de là, pour forcer les passages de la Sambre. Là-dessus, le Commandant de Division, Général d'Infanterie Baron von Süsskind, poursuivit instantanément sa marche en avant. En traversant le quartier-est de Monceau-sur-Sambre, l'avant-garde fut accablée d'une violente fusillade par les habitants tirant des maisons et des jardins. Dans un combat de rues sauvage, elle essaya d'atteindre le pont de la Sambre, mais dut renoncer à ce projet dans la localité en flammes, et, dès lors tournant Monceau par l'ouest, elle passa la Sambre sur le pont à l'est de Hameau. Sur la rive opposée, elle dirigea d'abord son action contre la gare de formation située à l'est du pont, et fit ensuite l'assaut des hauteurs de Montigny-le-Tilleul. Dans l'entre-temps, pour protéger le flanc droit de l'avant-garde, les pointes du gros furent mises en marche, par l'ouest de Monceau vers Leernes (au sud de Fontaine-L'Evêque). Là, elles se heurtèrent à l'ennemi que, dans un court combat, elles rejetèrent vers le Sud. Ce soir-là encore, Landelies et son pont de Sambre furent occupés. L'arrière du gros n'entra pas en action; il bivouqua, la nuit, au Nord de Monceau.

Ce document, qui contient une accusation sévère contre les habitants de Monceau, émane, à l'évidence, du général von Süsskind et de son état-major.

(1) L'heure allemande était de deux heures en avance sur la nôtre.

Après l'histoire, qu'avec un absolu souci de vérité, nous avons reconstituée plus haut, il est superflu de démontrer combien est erronée l'imputation de la relation allemande.

Il est faux qu'on ait tiré des maisons et des jardins : on a fait feu des trois ponts de la rue Neuve, de la rue du Vieux Pont et du chemin de fer au-dessus de la Sambre. Et ce sont les Français en uniforme qui ont, à coups de mitrailleuses et de fusils, défendu ces passages.

Que faut-il penser de la bonne foi du général von Süsskind, lui qui a visité l'emplacement des barrières françaises, lui qui a déclaré à M. le bourgmestre Thiébaut que, de fait, il croyait bien que les civils n'avaient point fait usage d'armes à feu, lui qui, ensuite, dans la relation officielle de l'événement, fait écrire tout le contraire ?

Est-il encore possible de l'excuser, de le faire bénéficier des circonstances atténuantes, d'admettre même qu'il y ait eu chez lui, dans cette navrante affaire, autre chose que de la perfidie ?

Enfin, laissant de côté, comme pur racontar, l'allégation de quelques soldats allemands d'après laquelle un de leurs camarades aurait reçu du plomb de chasse dans le cou, ils nous reste à verser ici les documents du *Livre Blanc*, relatifs à Monceau.

Le *Livre Blanc* (1) est la publication éditée à Berlin en 1915 par le Ministère des Affaires Etrangères,

(1) Nous avons analysé en détail le *Livre Blanc* allemand dans *L'Invasion allemande au pays de Charleroi*, 3^e édition Janssens, Leunis et Havet, Bruxelles, chapitre XIX.

pour disculper les troupes allemandes et accuser la population belge.

Aux pages 61 et 62, le *Livre Blanc* contient trois dépositions de soldats contre les habitants de Monceau :

1. Déposition du lieutenant von Guaita :

Le 22 août 1914, je chevauchais avec le lieutenant Feierabend, du régiment de Dragons n° 1, à la tête d'une troupe de cavalerie composée d'environ 25 uhlans, avec l'ordre de reconnaître le pont près de Monceau-sur-Sambre. Au milieu de la ville de Monceau-sur-Sambre, dans la rue Neuve, pendant que nous nous entretenions ensemble, nous essuyâmes tout à coup un feu violent. De toutes les fenêtres des maisons, des soupiraux des caves, on tira sur nous. Je piquai de l'avant, tandis que les hommes s'abattaient autour de moi, et j'atteignis une rue latérale. Un uhlân tomba, quatre furent blessés, 6 chevaux furent tués, le lieutenant Feierabend reçut une balle à travers la jambe. Moi-même, je suis sans blessure; ma carte que je tenais dans la main gauche, fut percée de deux grains de plomb de chasse. Ceci est une preuve péremptoire que l'on avait tiré sur moi avec un fusil de chasse.

J'eus la conviction que le feu avait été ouvert sur nous à un signal convenu.

2. — Déposition du sergent Hammermeister :

Le 22 août de cette année j'appartenais à la patrouille conduite par le lieutenant von Guaita. Nous avions l'ordre de reconnaître le pont de la Sambre. Lorsque nous fûmes au milieu d'une rue de Monceau-sur-Sambre, on tira sur nous de devant. J'avais l'impression que deux salves avaient été déchargées sur

nous. Ceci était évidemment le signal de la fusillade qu'à l'instant nous essuyâmes des maisons. On tira sur nous des portes, des fenêtres et des soupiraux des caves. J'ai vu un civil qui se tenait dans une porte, tirer sur nous avec un revolver. Je n'ai pas vu de militaires.

3. — Déposition du uhlân Westphal :

Tandis que le régiment de Uhlans de réserve n° 2 traversait Monceau-sur-Sambre, je me trouvais devant lui comme cycliste. A peine arrivé dans la rue principale, je reçus des coups de feu d'une maison, au moment où je voulais rebrousser chemin pour avertir le régiment que la patrouille, sous le commandement du lieutenant von Guaita, avait essuyé une fusillade violente. Je pénétrai, avec quelques hommes du régiment d'infanterie de réserve n° 15, dans la maison d'où l'on avait tiré sur moi, et je vis sur l'escalier un civil qui avait un fusil en mains. Nous avons immédiatement abattu l'homme.

Le chapitre premier de cet ouvrage remet au point les hallucinations des trois témoins allemands.

Ajoutons les remarques suivantes :

Le lieutenant von Guaita prétend que sa carte a été percée de deux grains de plomb de chasse : comment pourrait-on, avec une certitude capable de créer la conviction, reconnaître que du papier a été troué par du plomb de chasse, alors que, déjà, il est si malaisé de l'identifier dans une blessure ? Affirmer sans broncher une chose aussi peu sûre, c'est donner la mesure de la confiance que mérite le reste des allégations.

Le sergent Hammermeister a entendu deux salves déchargées sur lui de devant; il n'a pas vu de mili-

taires : or, les Français tiraient à la mitrailleuse de devant, c'est-à-dire du pont, sur lui et ses compagnons. Et le civil qui, dans l'embrasure d'une porte, se servait d'un revolver, est un produit de son imagination, ainsi que la fusillade que lui adressèrent les habitants des portes, des fenêtres et des soupiraux des caves.

Quant au cycliste Westphal, il est impossible qu'il ait pénétré dans la maison d'où, apparemment, l'on aurait tiré sur lui, car sa version de l'incident est en contradiction avec les événements : en effet, il se trouvait, comme il le dit, devant le régiment de uhlans au moment où celui-ci fut accueilli, rue Neuve, par les Français à coups de mitrailleuses, et, il n'y avait point, à proximité, de soldats du 15^e régiment d'infanterie de réserve. Ce n'est donc pas à la rue Neuve qu'il a pénétré dans la maison d'où l'on aurait tiré sur lui. Au reste, dans cette rue, personne n'a été tué et pas une maison n'a été incendiée.

C'est donc, à n'en pas douter, dans la rue de Trazegnies, à Monceau-sur-Sambre, dans laquelle devait se trouver le 15^e régiment d'infanterie de réserve, que ce soldat accomplit son exploit. Or, dans la rue de Trazegnies, qui fut mise à feu et à sac et dont les hommes furent lâchement massacrés, il ne se produisit aucune agression populaire contre l'envahisseur. Le civil que le uhlân Westphal assassina n'avait point de fusil en main : c'est une innocente victime, dont le criminel Westphal a sur la conscience le meurtre abominable. Quant à déterminer le nom de ce martyr, la chose est difficile : était-ce Léon MALKHEM, Oscar COLLYNS, Joseph ROBAT, Emile THOMAS, Ernest PIRE, qui tous furent, dans les

maisons ou les jardins de la rue de Trazegnies, abattus sans raison comme sans jugement ?...

Avant de clore ce douloureux récit, formulons une dernière remarque.

L'Allemagne a occupé la Belgique de 1914 à 1918, et fut, pendant ces quatre années, maîtresse absolue de ses destinées intérieures : elle a pu se rendre compte des dévastations et des assassinats commis par les troupes de passage, et elle n'a pas manqué de percevoir du dehors, et aussi du dedans, grâce aux intrépides protestations du Cardinal Mercier, les imputations les plus graves contre la conduite de ses soldats au début de l'invasion.

Comme nous le disions en commençant, Monceau est l'un des plus typiques spécimens de ces implacables procédés.

Et jamais, l'Allemagne ne s'est avisée de faire une enquête au sujet de ces accusations; jamais, elle n'a essayé d'en détruire le fondement; jamais, les habitants de Monceau ne furent interrogés : après les avoir malmenés d'atroce façon et sans les avoir entendus, on les accuse, dans le *Livre Blanc* et les rapports officiels, d'avoir violé les coutumes de la guerre... Et, pourtant, notre histoire le démontre à l'évidence, les citoyens de Monceau sont innocents des crimes qu'on leur impute; et l'horrible meurtre des 66 civils est un forfait atroce qui crie vengeance au Ciel... En refusant de reconnaître la vérité et en ternissant la mémoire de ces victimes, l'Allemagne officielle ne prend-elle pas à son compte la pleine responsabilité des méfaits de ses soldats ?

FIN

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
PRÉFACE	5
CHAPITRE I. — Les opérations militaires	9
CHAPITRE II. — Les incendies et les massacres . . .	31
CHAPITRE III. — Le sort de la population survivante .	76
CHAPITRE IV. — Les responsabilités	123

